

PROGRAMME BREIZH BOCAGE 2

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE

2016-2020

SYNDICAT MIXTE ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION ET
D'AMENAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ (EPAB)

LE PAVILLON, LA CLARTE 29100 KERLAZ

MAIL: BOCAGE@EPAB.FR

TEL: 02 29 40 41 26



PROGRAMME MENE AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE:

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020	6
I.1 Rappel du cahier des charges Breizh bocage 2	6
I.2 Délimitation du territoire d'action	6
I.2.1 Les bassins versants de la baie de Douarnenez et le périmètre du SAGE.....	6
I.2.2 La structure porteuse et ses périmètres d'intervention	8
II. CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE ET ETAT DES LIEUX DU BOCAGE	10
II.1 Les caractéristiques naturelles du territoire	10
II.1.1 Géologie.....	10
II.1.2 Pente.....	10
II.1.3 Occupation du sol sur le territoire du SAGE Baie de Douarnenez	11
II.1.4 Réseau hydrographique et zones humides	12
II.1.5 Evolution de la qualité de l'eau et flux d'azote sur le territoire.....	13
II.1.6 Qualité des eaux vis-à-vis du phosphore.....	15
II.1.7 Qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires	16
II.1.8 La qualité bactériologique	17
II.1.9 La production d'eau potable sur le territoire du SAGE	17
II.2 Le contexte agricole du territoire	19
II.2.1 La Surface Agricole Utile sur le territoire	19
II.2.2 Le nombre d'exploitation	20
II.2.3 La taille des îlots culturaux	20
II.2.4 Les contrats MAEt Bocage	21
II.3 L'état des lieux du bocage	23
II.3.1 Inventaire bocager sur le territoire	23
II.3.2 Bocage existant et densité bocagère.....	24
II.3.3 Evolution du bocage dans le temps.....	26
II.4 Bilan du programme Breizh bocage n°1	27
II.4.1 Contenu du programme	27
II.4.2 Résultats du 1er programme Breizh bocage	28
II.4.3 Le coût du 1 ^{er} programme Breizh bocage	30
II.5 Les documents d'urbanisme sur le territoire	31
II.5.1 Les SCoT	31
II.5.2 Les PLU / POS et carte communale	34
II.6 Schéma régional de cohérence écologique et la trame verte et bleue	36
II.7 Le SDAGE Loire Bretagne	40
II.8 Le SAGE de la baie de Douarnenez	41

II.9	La filière bois énergie	41
III.	LE RESULTAT DE L'ANALYSE TERRITORIALE	43
IV.	QUELS BESOINS DE RESTAURATION ET DE PRESERVATION DU BOCAGE ?.....	45
IV.1.1	Les enjeux et orientations stratégiques identifiés et retenus par le comité de pilotage	45
IV.1.2	Les actions opérationnelles validées par le comité de pilotage.....	46
IV.1.3	Présentation des types d'actions validées par le comité de pilotage	48
IV.1.4	Le budget prévisionnel de la stratégie bocagère	68
	Liste des tableaux.....	70
	Liste des figures.....	71
	Liste des annexes.....	72
	Annexe 1: Enquête régional sur les haies (AGRESTE Bretagne – DRAAF – juin 2010).....	73
	Annexe 2: Liste des membres du comité de pilotage	77
	Annexe 3: Compte rendu de la réunion du groupe de pilotage du 16 octobre 2015.....	78
	Annexe 4: Compte rendu de la réunion du groupe de pilotage du 03 novembre 2015	87

SIGLES ET ACRONYMES

AILE : Association d'Initiatives Locales pour L'énergie et l'Environnement
AOCD : Agence Ouest Cornouaille Développement
CCDZ : Communauté de Communes du pays de Douarnenez
CCPCP : Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay
CUMA : coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CLE : Commission Locale de l'Eau
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DOG : Document d'Orientations Générales
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs
EPAB : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de la baie de Douarnenez
EBC : Espace Boisé Classé
EPP : Élément Paysager à protéger
EPTB : Etablissement public territorial de bassin
FEADER : Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural
MAET : Mesure Agro-Environnementale territorialisée
MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
POS : Plan d'Occupation des Sols
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNRA : Parc Naturel Régional d'Armorique
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB : Trame Verte et Bleue

INTRODUCTION

Le maillage bocager joue un rôle protecteur vis-à-vis de la qualité de l'eau en limitant les phénomènes de ruissellement et d'érosion. Ce rôle est reconnu à la fois par les scientifiques et par les acteurs locaux. Les périodes de remembrement menées entre les années 1960 et 1990 sur les bassins versants de la baie de Douarnenez ont fortement fragilisé cette protection

Le programme régional Breizh bocage a donc été activé sur le territoire depuis 2011 pour restaurer et reconstituer le maillage bocager dans le but de contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le programme Breizh bocage est porté par le syndicat mixte établissement public d'aménagement et de gestion de la baie de Douarnenez, EPAB.

Ce programme Breizh bocage est principalement destiné aux agriculteurs volontaires conscients de l'intérêt des haies pour l'environnement et la protection des cultures. Il présente également un intérêt pour la production de bois, la restauration des paysages et la préservation de la biodiversité.

Cette action a été inscrite dans la charte de territoire de la baie de Douarnenez 2012-2015. Elle fait partie des actions volontaires mises en place sur le territoire pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Cette première déclinaison du programme régional arrive à échéance à la fin de l'année 2015. La restauration du bocage entre 2012 et 2015 s'est mise en place autour de bassins versants « prioritaires » et principalement sur la thématique de la restauration du bocage. La poursuite de l'action nécessite une prise en compte plus large des problématiques. Le bocage sera pris en compte à l'échelle du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez dans son intégralité. La réflexion intégrera une vision plus large de l'action sur bocage allant de la restauration à la valorisation, en passant par les outils de préservation du bocage existant.

Ce présent rapport détaille la stratégie territoriale qui doit guider les actions à mener sur le territoire jusqu'en 2020. Les principaux enjeux du programme Breizh bocage 2016-2020 sont les suivants :

- Le développement et la protection du bocage,
- La connaissance et la mobilisation des acteurs,
- Le maintien et la protection de la biodiversité,
- La gestion et l'entretien durable du bocage,
- La valorisation économique du bocage.

La mise en œuvre du programme suit un cahier des charges composé de trois étapes :

1. la mise en place d'une stratégie territoriale ;
2. la mise en œuvre de programme annuel d'actions ;
3. la mise en œuvre de travaux bocagers.

I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

I.1 RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES BREIZH BOCAGE 2

La stratégie territoriale doit permettre d'identifier, de coordonner et d'articuler des moyens, des actions, des objectifs techniques cohérents à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de création d'un maillage bocager fonctionnel, d'augmentation du linéaire de haies, de protection et d'amélioration de l'existant (lutte contre l'érosion du bocage, pérennisation).

La stratégie territoriale doit permettre aux différents acteurs concernés du territoire de partager des objectifs et des modalités d'intervention pour la reconstitution et la préservation du bocage à moyen et long terme. Pour cela, elle est réalisée à une échelle cohérente (bassin versant, communauté de communes).

Ce rapport présente la stratégie bocagère sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez. Il servira de guide pour la mise en œuvre de la politique en faveur du bocage sur son territoire pour les cinq années à venir.

Cette stratégie en faveur du bocage devra s'appuyer sur les éléments suivants :

- ❖ une caractérisation du bocage du territoire, permettant de dégager les principaux enjeux de sa reconstitution et de sa préservation,
- ❖ la définition d'une ambition quantitative et qualitative pour la reconstitution et la préservation du bocage sur le territoire,
- ❖ l'émergence d'une dynamique locale portée par les acteurs du territoire avec la création d'un comité de pilotage,
- ❖ la prise en compte des pratiques existantes et le partage des démarches novatrices.

I.2 DELIMITATION DU TERRITOIRE D'ACTION

I.2.1 Les bassins versants de la baie de Douarnenez et le périmètre du SAGE

Les bassins versants de la baie de Douarnenez s'étendent sur 23 communes dont 6 en totalité (voir tableau et figure 1). Ce territoire se compose de plus d'une cinquantaine de bassins versants, de tailles très variables.

A partir de 1998, différents programmes d'actions ont vu le jour progressivement pour restaurer, préserver et améliorer la qualité des eaux de la baie de Douarnenez. Ils ont été portés par les collectivités territoriales soucieuses d'aboutir dans l'amélioration de la qualité de l'eau. En 2008-2009, le projet d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est soutenu par les communautés de communes du pays de Châteaulin et du Porzay, du pays de Douarnenez et de la Presqu'île de Crozon. Le périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez est fixé par arrêté préfectoral du 19 mai 2010.

La stratégie territoriale bocagère sera élaborée à l'échelle du périmètre du SAGE.

Tableau 1: Caractéristiques générales du territoire du SAGE

SAGE	Surface (km ²)	Surface (ha)	Communes concernées
SAGE baie de Douarnenez	393 km ²	39381 ha	Argol, Beuzec Cap Sizun, Camaret sur mer, Cast, Cléden Cap Sizun, Crozon, Douarnenez, Goulien, Gourlizon, Guengat, Kerlaz, Lanvéoc, Le Juch Locronan, Ploéven, Plonévez-Porzay, Plogonnect, Plomodiern, Pouldergat, Poullan sur mer, Quéménéven, Saint Nic, Telgruc sur mer.

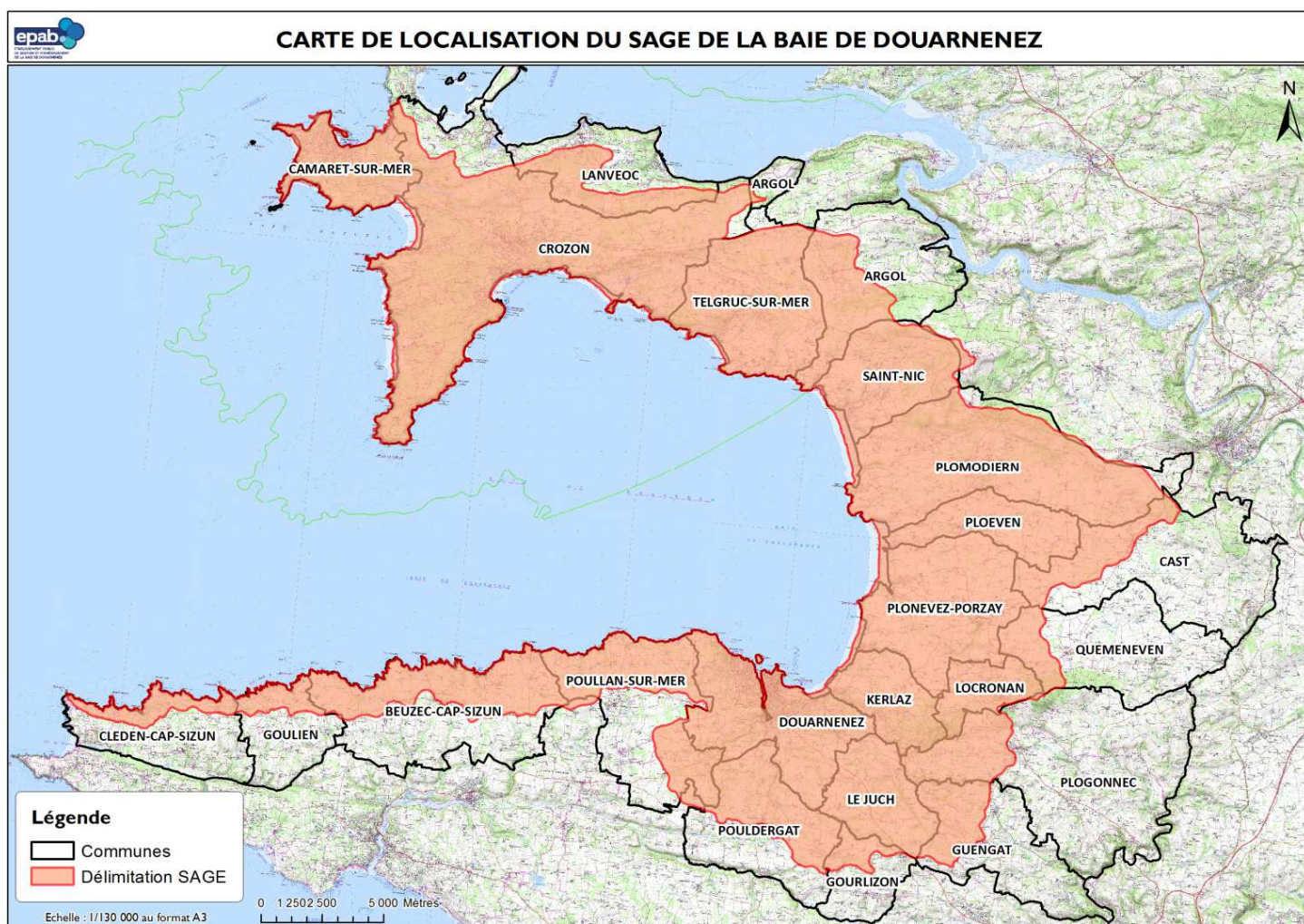


Figure 1 : Localisation du territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : EPAB, 2015)

I.2.2 La structure porteuse et ses périmètres d'intervention

I.2.2.1 L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

La réflexion menée par les élus du territoire pour la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez a conduit à créer une structure porteuse pour le SAGE. La parution de l'arrêté préfectoral, portant création de l'EPAB, est datée du 27 décembre 2011.

L'article 3 des statuts de l'EPAB décrit l'objet et les missions de l'EPAB :

« Le syndicat a pour objet :

- De faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides, conformément à l'article L213-12 du code de l'environnement, incluant la problématique liée aux algues vertes et celle liée aux milieux aquatiques.
- de faciliter et coordonner la recherche de solutions de ramassage et de traitement des algues vertes.

A cet effet, le syndicat assure :

- La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE de la baie de Douarnenez, en lien étroit avec la commission locale de l'eau (CLE). A ce titre, le syndicat visera l'émergence d'une identité de bassin, tout en respectant et en coordonnant les spécificités propres à chaque territoire le composant, et en veillant à ce qu'un principe de solidarité amont-aval soit assuré.
- la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la révision du SAGE, quelque soit le maître d'ouvrage des actions inscrites dans le SAGE, en lien étroit avec la CLE. Il assiste notamment ses membres, selon les modalités définies par le comité syndical, dans la coordination et la mise en œuvre des préconisations du SAGE pour lesquelles ils ont été désignés maîtres d'ouvrage. Il les accompagnera notamment, s'ils le demandent, pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'eau.
- la maîtrise d'ouvrage d'études, actions et travaux décidés par le comité syndical, sur le territoire du SAGE, en complément et en cohérence avec les actions menées par les maîtres d'ouvrage locaux. Le syndicat assurera en particulier la maîtrise d'ouvrage du contrat territorial de la baie de Douarnenez. »

Le périmètre d'intervention de l'EPAB correspond au périmètre hydrographique du SAGE de la baie de Douarnenez. Le Préfet coordonnateur de bassin a pris un arrêté relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPAB en tant qu'EPTB le 8 mars 2014.

I.2.2.2 LA CHARTE DE TERRITOIRE ET SON PERIMETRE SUR LA BAIE DE DOUARNENEZ

Entre 2010 et 2012, les communautés de communes du pays de Douarnenez et du pays de Châteaulin et du Porzay, en concertation avec les acteurs du territoire, ont élaboré une charte de territoire en réponse au plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes.

Les actions de restauration du bocage conduites entre 2012 et 2015 répondaient à un des objectifs de la charte de territoire (création de 30 kms de haies et talus). Le périmètre d'intervention retenu en 2012 était celui du territoire algues vertes, dont les caractéristiques sont présentées pour mémoire dans le tableau 2 :

Tableau 2: Caractéristiques générales du territoire algues vertes 2012-2015

Territoire	Surface (km ²)	Surface (ha)	Communes concernées
« Bassin versant algues vertes » baie de Douarnenez	282 km ²	28245 ha	Argol, Cast, Crozon, Douarnenez, Gourlizon, Guengat, Kerlaz, Le Juch, Locronan, Ploéven, Plonévez-Porzay, Plogonnect, Plomodiern, Pouldergat, Poullan sur mer, Quéménéven, Saint Nic, Telgruc sur mer.

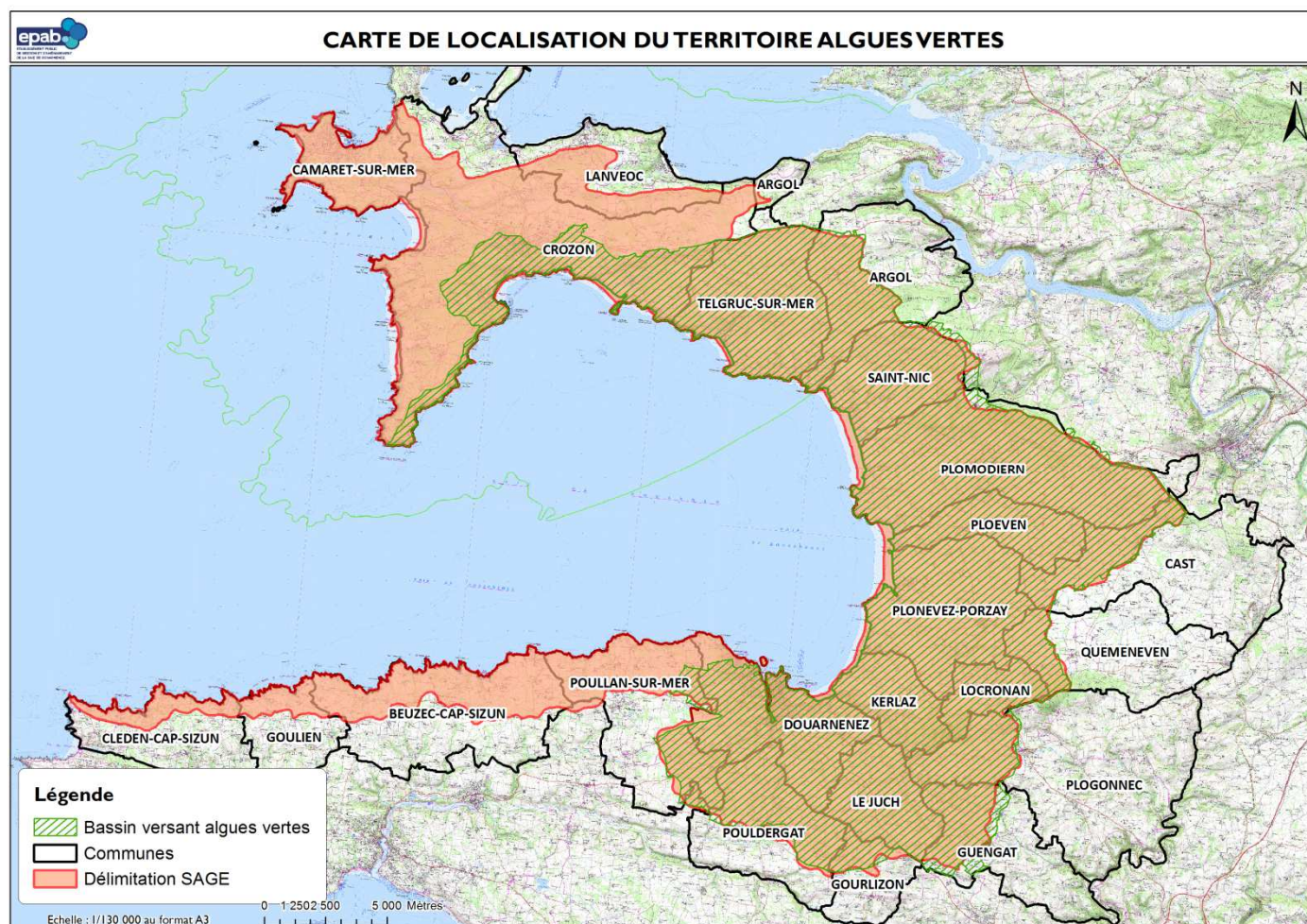


Figure 2: Localisation du territoire algues vertes sur territoire de la baie de Douarnenez (source : EPAB, 2015)

II. CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE ET ETAT DES LIEUX DU BOCAGE

II.1 LES CARACTERISTIQUES NATURELLES DU TERRITOIRE

II.1.1 Géologie

La géologie est représentée ci-dessous (Figure n°3). Le territoire de la baie de Douarnenez est traversé par différentes formations géologiques du massif armoricain, du granite, des schistes, du grès et de Trondhlemite au niveau du cap-sizun.

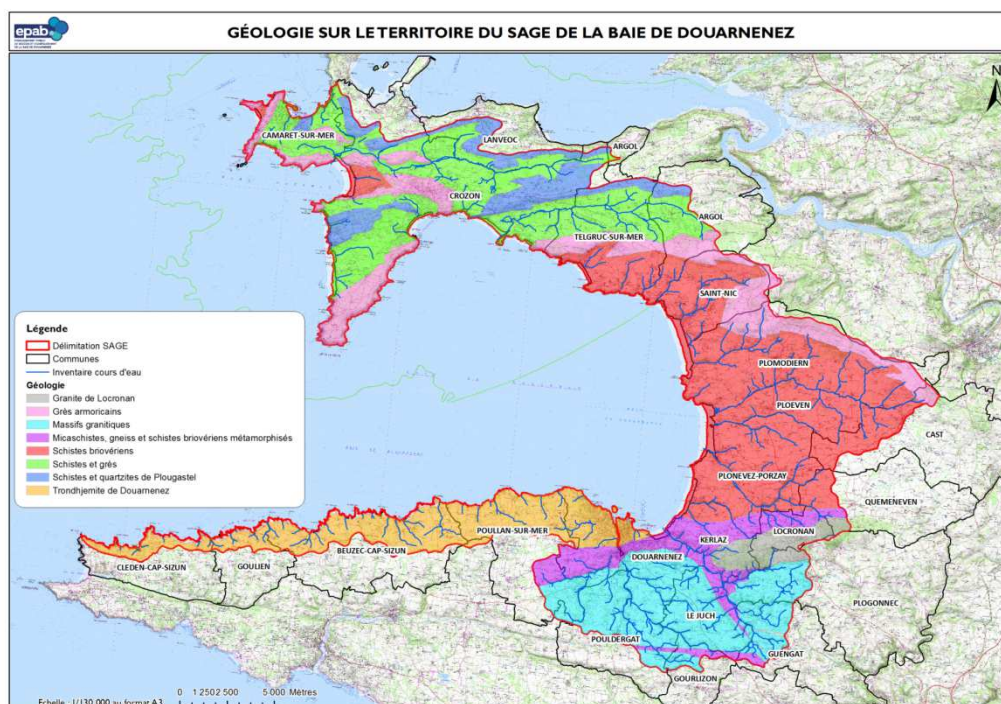


Figure 3: Géologie simplifiée du territoire de la baie de Douarnenez (Source : EPAB, 2015)

II.1.2 Pente

Les pentes sont représentées ci-dessous (Figure n°4) :

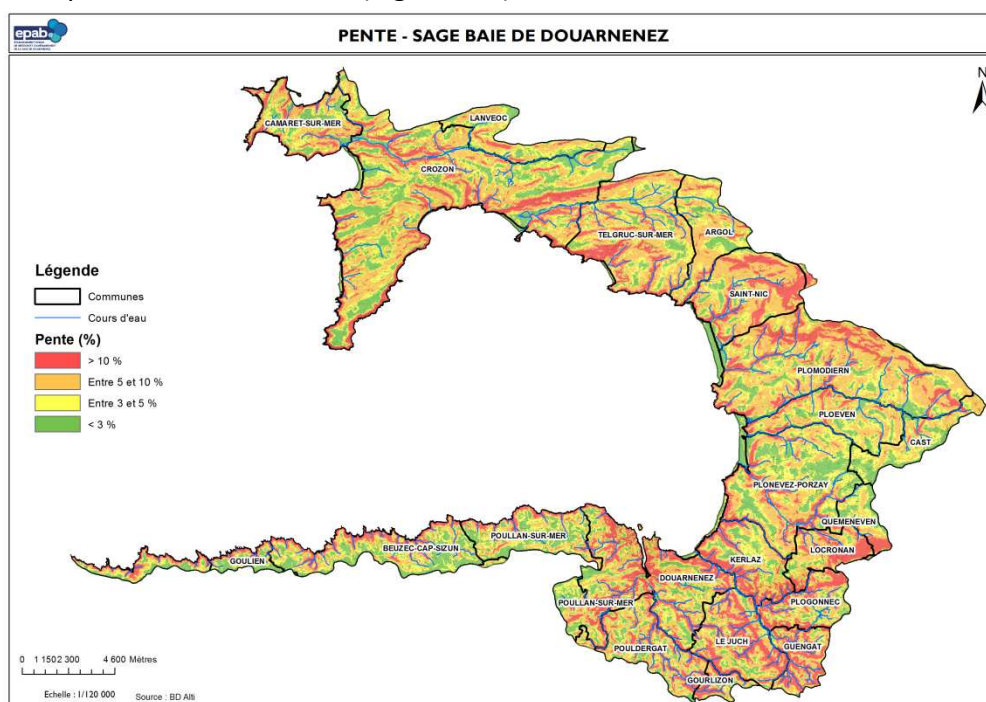


Figure 4: Pente du territoire de la baie de Douarnenez (Source : BD Alti)

Les pentes majoritaires du secteur d'étude sont comprises entre 5% et 10% (Figure 4) avec une dominance de pentes plus fortes localisées le long des cours d'eau et sur les zones d'altitude élevées.

Dans tous les secteurs où les pentes sont supérieures à 5 %, le risque érosif est important (Le Bissonnais et al., 2002).

De plus, la disposition 1C-4 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne identifie des zones d'actions, d'après la vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion (Fig.19, p 37). Le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez est situé en grande partie en vulnérabilité forte à très forte.

II.1.3 Occupation du sol sur le territoire du SAGE Baie de Douarnenez

L'occupation du sol sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez est représentée ci-dessous (Figure n°5) :

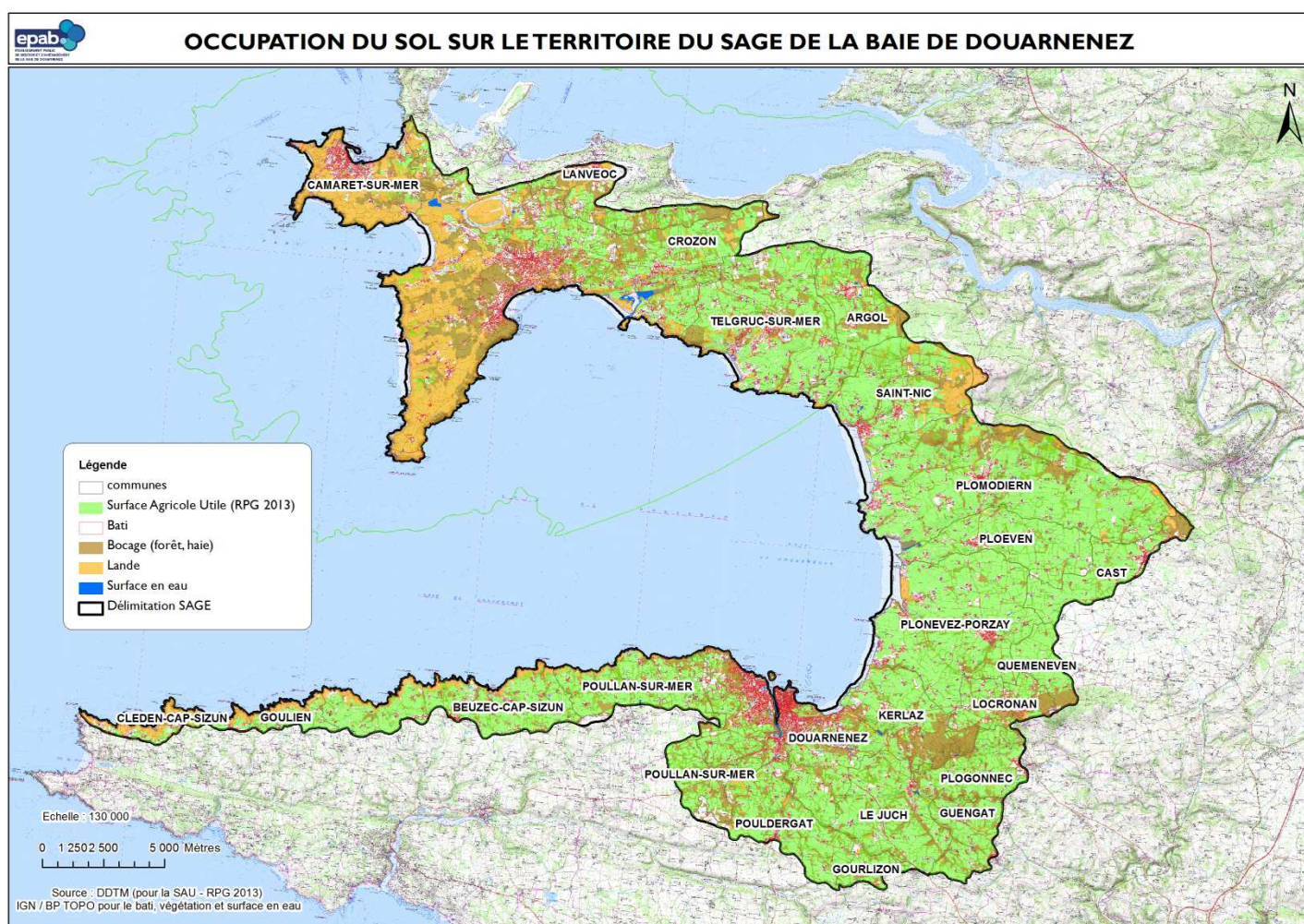


Figure 5 : Occupation du sol sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : RPG 2013 et BD topo)

Le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez est principalement occupé par l'agriculture, la SAU représente près de 54 % de la surface du territoire. Le reste du territoire est occupé à 39 % par des zones naturelles (forêt, boisement, haie et lande) et les 7 % restants correspondent aux surfaces en eau, le bâti ainsi que les surfaces diverses (routes, infrastructures, ...).

	Occupation du sol/SAU		Occupation du sol/surface totale territoire	
	ha	%	ha	%
CULTURE	12 983	61%	12 983	33%
PRAIRIE	7 846	37%	7 846	20%
DIVERS	507	2%	507	1%
BOCAGE (FORET ET HAIE)	7 128		7 128	19%
LANDE	4 152		4 152	10%
SURFACE EN EAU	104		104	<1%
BATI	966		966	2%
AUTRES (ESTRAN, ROUTE, ...)	5 613		5 613	14%
SAU	21 336	100%	21 336	54%
SURFACE TOTALE	39 381		39 381	100%

Tableau 3: Occupation du sol sur le SAGE de la baie de Douarnenez

II.1.4 Réseau hydrographique et zones humides

II.1.4.1 Les zones humides

Les inventaires des zones humides ont été récemment réalisés sur le territoire SAGE. Différents prestataires sont intervenus sur la baie de Douarnenez, et ont tous répondu au cahier des charges départemental établi par le Conseil Général du Finistère et le Forum des Marais Atlantiques (FMA).

Parmi les 23 communes concernées, 21 disposent aujourd'hui d'un inventaire validé par les conseils municipaux. Ces inventaires sont récents (réalisés après 2010) et restent susceptibles d'évoluer dans le temps. La répartition géographique des zones humides recensées par ces inventaires est présentée ci-dessous :



Figure 6 : Localisation des zones humides et cours d'eau sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : EPAB et BD topo – juillet 2015)

Les zones humides représentent 9,5% du territoire d'étude, soit 3461 ha sur le territoire du SAGE. Leur répartition sur les communes est variable, allant de 2,6% pour Argol à 19,9% pour Ploéven.

II.1.4.1 Le réseau hydrographique

Un inventaire départemental des cours d'eau a permis en 2011 de mettre à jour les cours d'eau de la baie de Douarnenez, conformément aux critères de définition d'un cours d'eau. La figure n°6 ci-dessus permet de se rendre compte des cours d'eau recensés. Les cours d'eau représentent un linéaire de **394 km** sur le territoire du SAGE Baie de Douarnenez.

II.1.5 Evolution de la qualité de l'eau et flux d'azote sur le territoire

Le quantile 90 (Q90) est la valeur de concentration pour laquelle 90% des mesures effectuées sont inférieures. L'année hydrologique¹ 2007-2008² est l'année de référence retenue par le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes au regard de l'échéance sur les objectifs à atteindre en 2015. Le tableau suivant présente les valeurs des objectifs de réduction du Q90 en nitrates fixés d'ici 2015 pour les 8 cours d'eau de la charte de territoire et leur niveau d'atteinte sur les années hydrologiques 2008-2009 à 2013-2014.

Secteur géographique	Cours d'eau	Quantile 90 des concentrations en nitrates (mg/l)								Evolution entre 2007-08 (sauf Aber 2009-10) et 2013-14
		2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Q90 à atteindre en 2015	
CROZON	Aber	-	-	28	28	21	23	21	22	-25%
PORZAY	Lestrevet	34	35	36	33	33	33	28	27	-18%
	Kerharo	36	37	40	36	35	36	30	28	-17%
	Lapic	47	50	48	45	44	44	39	36	-17%
RIS	Ris	37	38	37	36	36	35	34	29	-8%
PORT-RHU	Pénity	24	-	24	23	19	21	19	20	-21%
	Stalas	46	-	48	46	46	43	41	35	-11%
	Kergaoulédan	43	-	45	42	38	39	37	33	-14%

Figure 7 : Objectifs et résultats sur le Q90 des concentrations en nitrates pour les 8 cours d'eau de la charte (Source : EPAB, 2014)

La baisse est relativement importante entre 2012-2013 et 2013-2014. Elle peut être liée notamment au climat particulièrement pluvieux de l'hiver 2014, ayant pu provoquer des phénomènes de dilution. Les résultats de l'année hydrologique 2014-2015, relativement « normale » sur le plan climatique, permettront de vérifier cette tendance.

¹ Année hydrologique : période du 1^{er} octobre au 30 septembre

² Sauf Aber : année 2009-2010 utilisée comme année de référence (dû à l'absence de données avant 2009)



Figure 8 : Localisation des bassins versants sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : EPAB)

La pression azotée sur les bassins versants est abordée au moyen du calcul des flux de nitrates. Cette notion de flux permet de se soustraire au caractère saisonnier des concentrations qui sont relevées ponctuellement et qui doivent être corrélées au débit des cours d'eau.

Le flux de nitrates ainsi évalué se traduit par une estimation de la quantité de nitrates exportée de chaque bassin versant. Il s'exprime en kg de nitrates par an. Le flux est ensuite pondéré par la surface du bassin versant pour raisonner en flux spécifique en kg de nitrates par hectare de bassin versant et par an.

Aucun bassin versant du périmètre SAGE n'est concerné par des flux très faibles. La majorité est classée comme bassin versant à flux élevé. Trois bassins versants présentent des flux très élevés : **Lapic, Trezmalaouen et Stalas.**

Notons que les cours d'eau du Cap Sizun et de la presqu'île de Crozon (sauf Aber) n'ont jamais été suivis.

Le flux correspond au produit de la concentration par le débit du cours d'eau, il est exprimé en tonnes par unité de temps.

L'objectif territorial stratégique vise une réduction des flux d'azote mesurés aux exutoires des cours d'eau de la baie de Douarnenez de 200 tonnes en 2015.

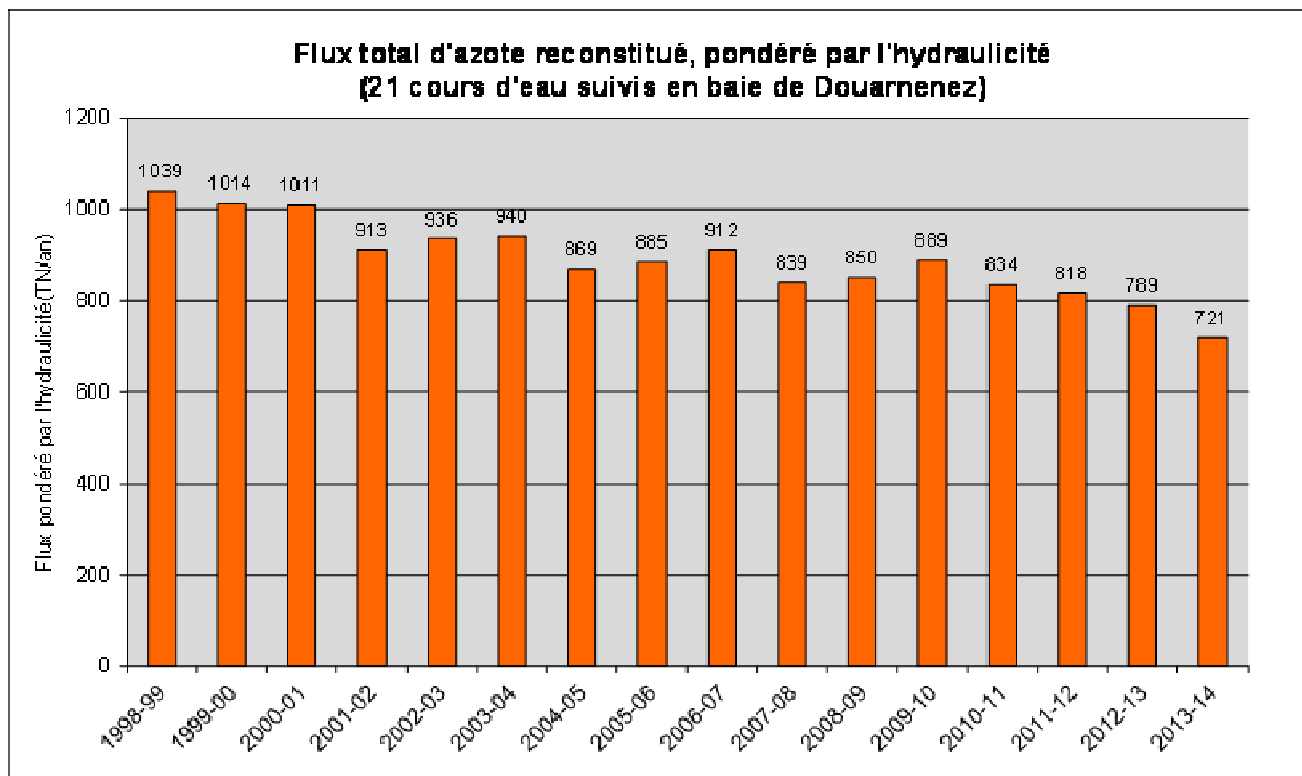


Figure 9 : Flux total rejeté en baie de Douarnenez depuis 1998 (Source : EPAB, 2015)

Nous observons donc une diminution du flux total d'azote sur le territoire pour l'ensemble de la période étudiée.

II.1.6 Qualité des eaux vis-à-vis du phosphore

Les mesures réalisées par l'EPAB lors des épisodes pluvieux montrent que le seuil de bon état, soit 0,2 mg/l pour le phosphore total, est dépassé assez régulièrement dans le Stalas, le Caon, le Lapic, et plus ponctuellement dans le Kelerec sud, le Kerharo, le Pentrez, le Ris et l'Aber (Source : EPAB, Période 2004-2013).

Même si les apports liés aux rejets des stations d'épuration domestiques et industrielles ont permis de diminuer du fait de la restructuration d'un certain nombre de stations et de la révision des arrêtés pour prendre en compte l'acceptabilité du milieu récepteur, il reste des efforts importants à réaliser pour limiter les apports liés à des défauts de collecte ou de transfert des eaux usées.

Les marges de manœuvre sur les apports agricoles apparaissent plus limitées, même si on peut espérer une amélioration suite aux opérations de restauration du bocage qui sont engagées sur le territoire depuis 2012.

Phosphore total (mg/l)	Masse d'eau concernée		2004-05		2005-06		2006-07		2007-08		2008-09		2009-10		2010-11		2011-12		2012-13	
			nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	Nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)
Cours d'eau	Code	Nom																		
Caon	FRGC20	Baie de Douarnenez	4	0,22	2	0,19	6	0,37	2	0,42										
Stalas	FRGR1313	Le Stalas et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer											7	0,17	4	0,24	2	0,38	7	0,3
Lapic	FRGR1324	Lapic et ses affluents depuis la source jusqu'à l'embouchure	4	0,1	4	0,06	6	0,13	4	0,2	4	0,35	9	0,26	7	0,32	3	0,45	7	0,33

Tableau 4 : concentrations moyennes en phosphore total par cours d'eau (Source : EPAB, 2013)

Le Caon, le Stalas et le Lapic montrent ainsi un dépassement régulier du seuil de 0,2 mg/l.

II.1.7 Qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires

Concernant cette problématique, les objectifs de la stratégie du SAGE de la baie de Douarnenez est de :

- Conforter le respect du bon état des eaux au regard des produits phytosanitaires,
- Atteindre les seuils de qualité des eaux distribuées de l'AEP pour les eaux brutes (0,1 µg/l par substance, 0,5 µg/l toutes substances)
- Tendre vers le « zéro phyto » pour toutes les collectivités du territoire prioritairement dans le bassin versant du Lapic et dans les aires d'alimentation de captage et les bassins versants de prise d'eau superficielle.

II.1.8 La qualité bactériologique

II.1.8.1 ZONES CONCHYLICOLES OU DE PECHE A PIED

L'arrêté préfectoral n°2012361-0003 du 26 décembre 2012 définit et classe les zones de productions conchylicoles. Ce classement de salubrité s'appuie sur les résultats de suivis de la qualité chimique et microbiologique mis en place par IFREMER.

L'arrêté du 26 décembre 2012 délimite 4 zones de production conchylicoles sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez, telles que précisées dans le tableau 10.

Identifiant de la zone	Nom de la zone	Groupe de coquillages	Classement
29.05.010	Mer d'Iroise et baie de Douarnenez	II	A (consommation directe autorisé)
29.05.020	Anse de Camaret	III	B (Distribution après purification en bassin ou reparcage)
29.05.030	Anses de Pen Hir et de Dinan	II	B (Distribution après purification en bassin ou reparcage)
29.05.040	Estran baie de Douarnenez	II	B (Distribution après purification en bassin ou reparcage)

Figure 10 : Zones conchylicoles sur le territoire du SAGE (source : arrêté préfectoral du 26 décembre 2012)

Deux zones de pêche à pied de loisir sont surveillées par l'ARS sur le territoire du SAGE. Ce suivi montre que le site de l'Île Tristan à Douarnenez est de mauvaise qualité, dépassant quasi systématiquement la norme instaurée pour la consommation humaine de coquillages. Le site de Morgat à Crozon est de qualité médiocre, les mesures dépassent la norme plus ponctuellement par rapport au site de Douarnenez.

II.1.8.2 ZONES DE BAIGNADE

Les eaux des 37 sites de baignade du territoire sont suivies par l'ARS.

33 arrêtés d'interdiction de baignade ont été pris de 2002 à fin 2014, 19 par mesure préventive, 14 pour des raisons sanitaires. Cela représente environ **1 553 jours d'interdiction de baignade** cumulés depuis 2002 sur le territoire, pour l'ensemble des 37 sites de baignade.

Ces interdictions sont prises pour raison sanitaire lorsque la qualité de l'eau mesurée ne respecte pas les valeurs réglementaires ou à titre préventif au regard de conditions propices à la pollution du site (orages, dysfonctionnements de STEP, etc.) Les sites visés concernent principalement les communes de Douarnenez, Kerlaz, Ploéven et Telgruc-sur-Mer.

II.1.9 La production d'eau potable sur le territoire du SAGE

La production d'eau potable est assurée par 5 collectivités territoriales, gérant 7 stations d'eau potable sur le territoire du SAGE.

L'alimentation en eau potable sollicite 17 ressources, dont 15 sont souterraines.

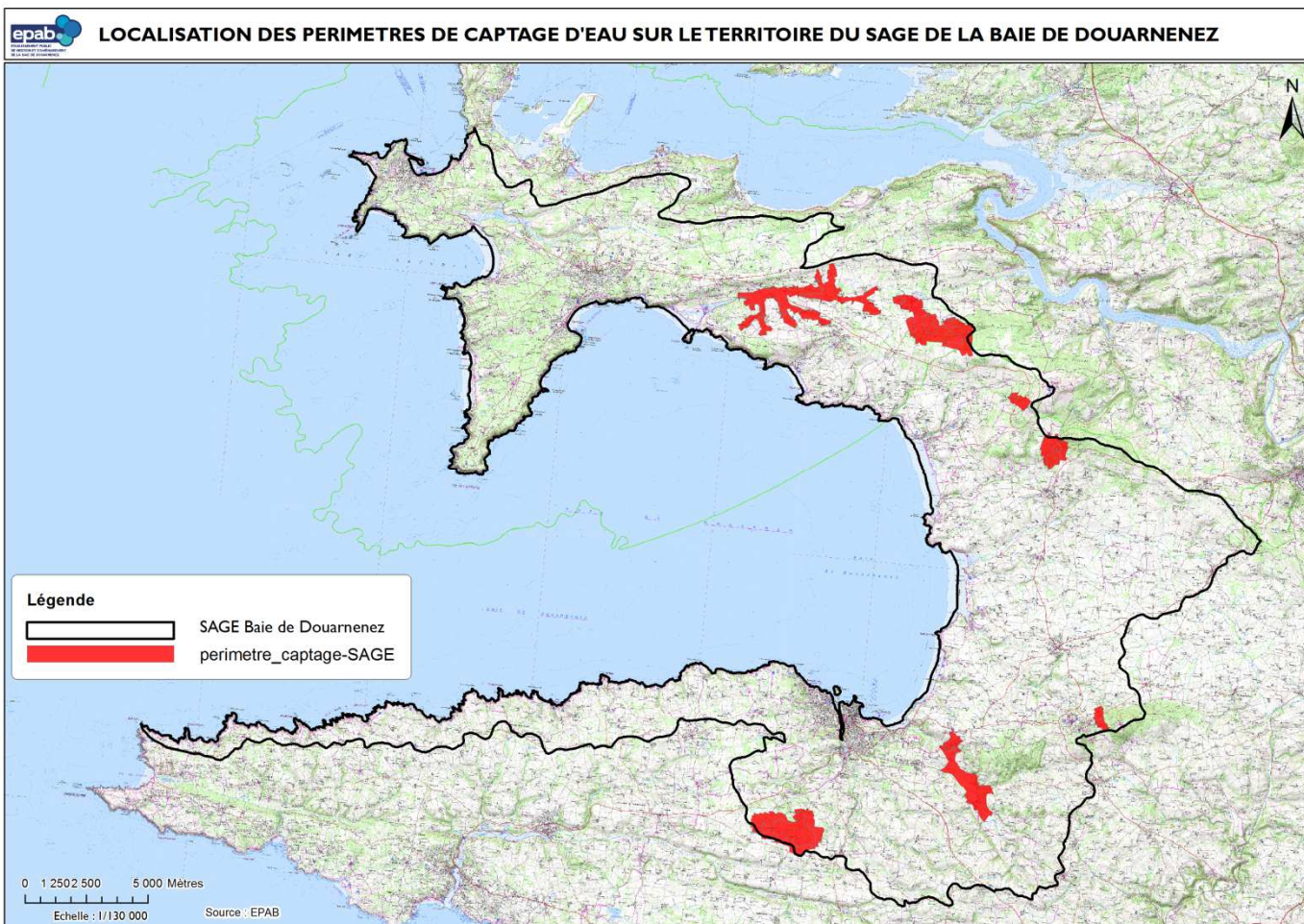


Figure 11 : Localisation des périmètres de captage d'eau sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : EPAB 2015)

Collectivité préleveur et producteur d'eau	Stations d'eau potable	Date de début d'exploitation de la ressource	Ressources	Localisation géographique de la ressource	Origine de l'eau
Communauté de communes de la presqu'île de Crozon	Poraon	1965	Prise d'eau de Poraon sur l'Aber	Crozon	Eau de surface
	Kernagoff	1950	Captages de Kernagoff, Goarem an abad, Sainte-Agnès Kerneron Pennaros et Cléguer	Argol	Eau souterraine
Douarnenez	Kervignac	2000	Prise d'eau de Keratry sur le Ris	Douarnenez	Eau de surface
	Nankou	1899	Captages de Kergaoulédan et Keryanès forage de Botcarn	Pouldergat	Eau souterraine
Plomodiern	Plomodiern	1960	Captages de Croaz Ru et Dour Bihan	Plomodiern	Eau souterraine
Saint-Nic	Lescorveau	1998	Captages de Yeun et Chapelle-Neuve	Saint-Nic	Eau souterraine
Quimper Communauté (Locronan)	Kervavarn	2003	Captage de Kervavarn	Locronan	Eau souterraine

Tableau 5 : Les producteurs d'eau présents sur le territoire du SAGE (Source : EPAB, 2013)

II.2 LE CONTEXTE AGRICOLE DU TERRITOIRE

II.2.1 La Surface Agricole Utile sur le territoire

La surface agricole utile (SAU) représente 54% du territoire du SAGE. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne départementale qui est de 57%.

Une forte disparité de la répartition de la surface agricole sur le territoire est observée ci-dessous (Figure 11°) :

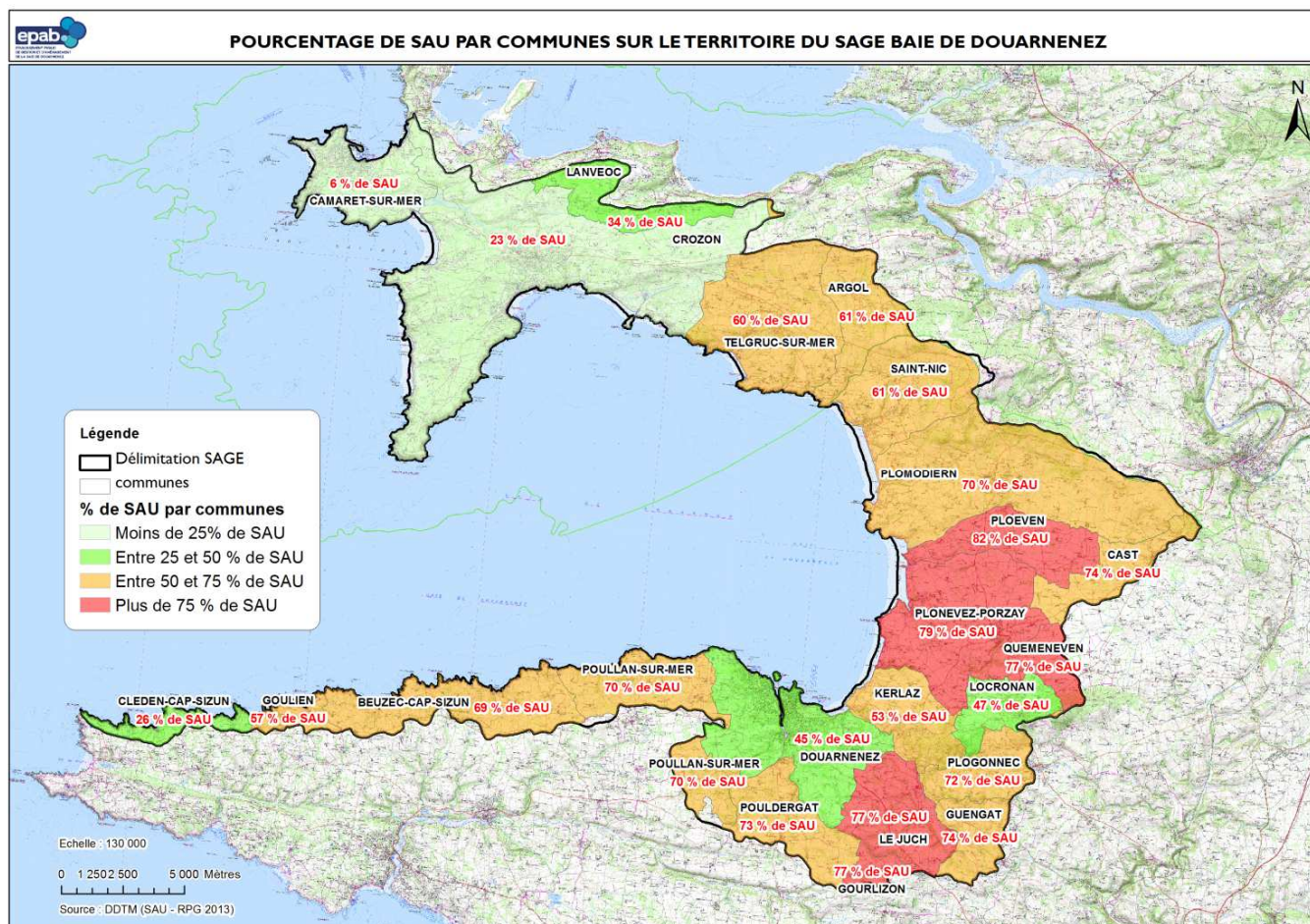


Figure 12 : Pourcentage de SAU par commune sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : RPG 2013)

La presqu'île de Crozon constitue une zone moins agricole que le reste du territoire, abritant des espaces naturels remarquables.

A l'est de cette zone, plus en cœur de territoire, les surfaces agricoles sont plus denses. Cinq communes disposent de plus de 75% de surface agricole utile dans la surface communale totale (pour la part située à l'intérieur du périmètre SAGE). Il s'agit des communes de Ploéven, Plonévez-Porzay, Quéménéven, Le Juch et Gourlizon.

II.2.2 Le nombre d'exploitation

L'agriculture est un secteur économique important pour le territoire de la baie de Douarnenez. 339 sièges d'exploitations agricoles sont installés sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez et 483 exploitations agricoles possèdent des parcelles sur le territoire.

La taille moyenne des exploitations agricoles basées sur les communes du SAGE est de 57,1 ha. Elle est donc bien supérieure à la taille moyenne des exploitations finistériennes (49,5 ha) ou à celle des exploitations bretonnes (47,6 ha).

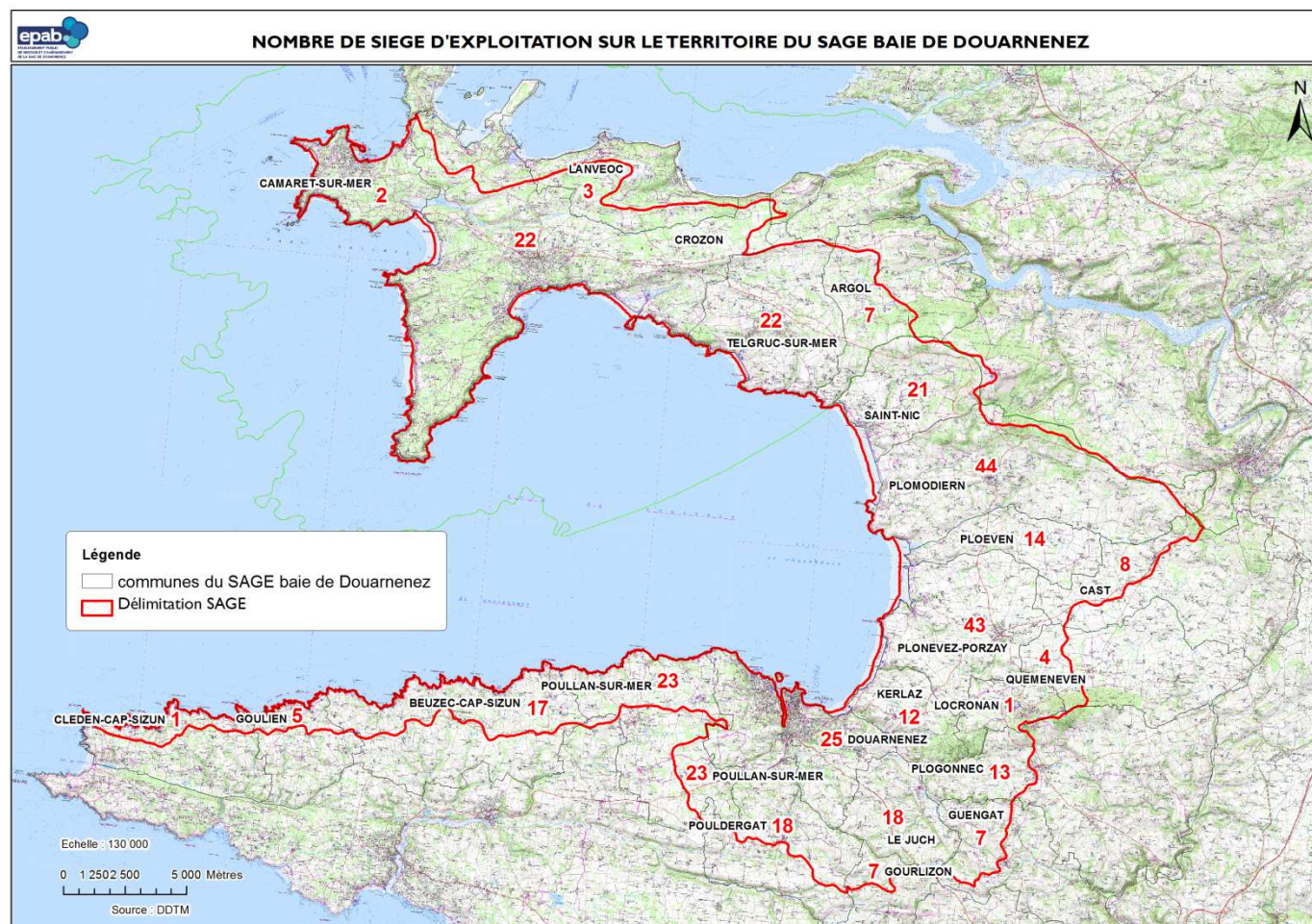


Figure 13 : Nombre de sièges d'exploitation agricole sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : DDTM 2015)

II.2.3 La taille des îlots cultureux

Le parcellaire est étudié à partir du découpage en îlots cultureux utilisé dans le cadre des déclarations PAC. L'îlot culturel est une entité distincte des parcelles cadastrales. Il peut correspondre à une seule parcelle, ou à plusieurs parcelles regroupées ou à différentes portions de parcelles. Il regroupe des parcelles contiguës, exploitées par le même agriculteur et non séparées par un élément physique (route, cours d'eau, ...).

La taille moyenne des îlots de cultures sur l'ensemble du territoire est de 2,15 ha (RPG, 2013). Or, la répartition des tailles d'îlot est très hétérogène. La plupart des îlots, soit plus de 84% des îlots, sont de taille très supérieure à cette moyenne de 2,15 ha. 27 % des îlots cultureux du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez ont une superficie supérieure à 11 ha.

Tableau 6: La taille des îlots cultureux (RPG 2013)

Taille des îlots	Surface (ha)	%
Moins de 2 ha	3147	15
Entre 2 et 5 ha	5945	28
Entre 5 et 8 ha	3976	19
Entre 8 et 11 ha	2556	12
Plus de 11 ha	5712	27
TOTAL	21336	100

Des linéaires bocagers à créer seront favorisés au milieu d'une parcelle si sa surface est supérieure à 6,5 ha, (Soltner, 1995).

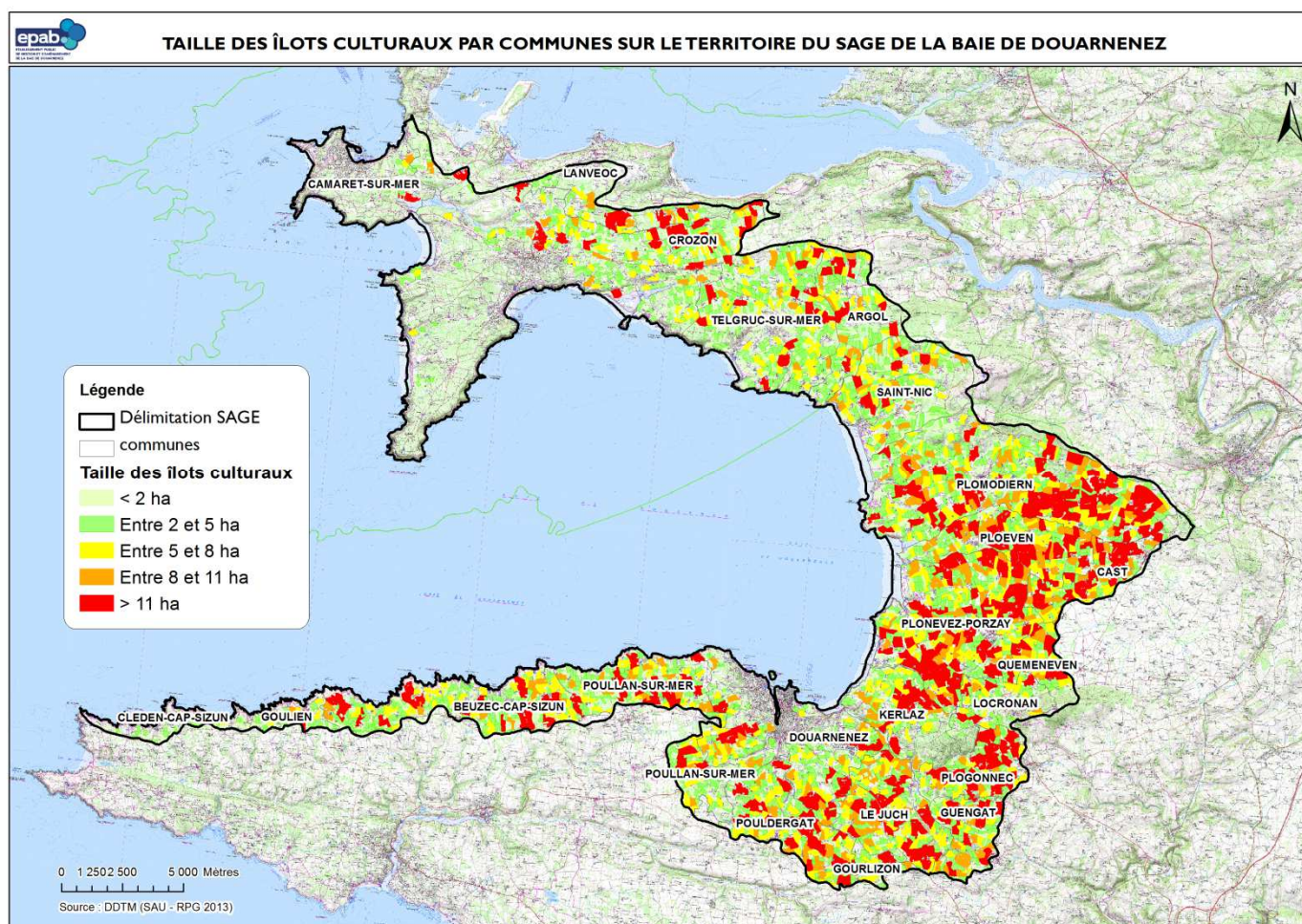


Figure 14 : Taille des îlots cultureux sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : RPG 2013)

II.2.4 Les contrats MAEt Bocage

Durant la campagne des MAEt (Mesure Agro-Environnementale territorialisée) 2009-2014, sur le territoire de la charte, **20 agriculteurs se sont engagés dans une MAEt Bocage pour un entretien d'environ 53 km de haies**. L'objectif de ces MAEt Bocage est intéressant pour préserver le bocage sur le long terme et mobiliser les agriculteurs pour sa gestion qualitative.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des engagements pris par les agriculteurs durant la campagne des MAEt (2009-2014) :

		Campagne 2009-2014 (linéaire ml)
entretien haies 1 côté	0,18 €/ml	40491
entretien haies 2 côtés	0,34 €/ml	6391
Entretien talus 2 côtés	0,1 €/ml	1097
entretien talus plantés	0,44 €/ml	5116
entretien ripisylves	0,99 €/ml	64
TOTAL		53159

Tableau 7: Les MAET 2009-2014 (Source : EPAB, 2015)

L'EPAB est l'opérateur du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) pour la période 2015-2020

Concernant le maillage bocager, les objectifs de ces mesures sont de préserver et de gérer le bocage pour limiter les transferts de polluants vers les eaux. Les MAEC retenues sont les suivantes :

- **LINEA_01** : gestion des haies (1 entretien sur 2 côtés) (montants: 0,18 € ml/an)
- **LINEA_01** : gestion des haies (2 entretiens sur 2 côtés) (montants: 0,36 € ml/an)
- **LINEA_05** : gestion des talus intra et inter parcellaires (sur les 2 côtés) (montants: 0.42 € ml/an)

Pour 2015, le bilan n'est pas encore connu.

II.3 L'ETAT DES LIEUX DU BOCAGE

II.3.1 Inventaire bocager sur le territoire

Les données SIG utilisées pour réaliser cet inventaire sont issues principalement du volet 1 du programme Breizh bocage. La digitalisation du maillage bocager a été effectuée :

- ✓ par la Communauté de communes du pays de Châteaulin et du Porzay et la Communauté de communes de Douarnenez avec pour prestataire la Chambre d'Agriculture du Finistère (Contrat territorial de la baie de Douarnenez 2009-2012 - BREIZH BOCAGE - Volet 1)
- ✓ par le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA-PNMI Breizh bocage « Aber » Volet 1 – Novembre 2010).

Pour les communes de Clédén-Cap-Sizun, Goulien et Beuzec-Cap-Sizun, aucun inventaire du bocage n'est disponible. Le tracé du bocage dans ces communes a été digitalisé par l'EPAB grâce à l'interprétation de l'orthophoto de 2012.

Le linéaire bocager total sur le territoire est estimé à environ **2281 km** (Figure n°6).

Il est à noter que les territoires présentant des fortes densités de surface en landes, peuvent faire l'objet d'une sous-estimation des linéaires bocagers. Ces espaces jadis exploités correspondaient à une multitude de petites parcelles séparées par des murets sur lesquels une végétation ligneuse rase se développait (en majorité des ajoncs et des ronces). La perte d'usage de ces parcelles a abouti à un développement des ligneux sur l'ensemble de la surface, gommant en apparence l'existence de ces talus ou murets. Cette situation est très présente dans le Cap de la Chèvre dans la commune de Crozon, où d'ailleurs l'inventaire du bocage montre une densité de haie bocagère nettement moins importante qu'ailleurs (voir carte ci-après). Cela est essentiellement dû au fait que dans une situation de friche quasiment généralisée, il est impossible de distinguer les haies de la lande à partir de la photo interprétation.

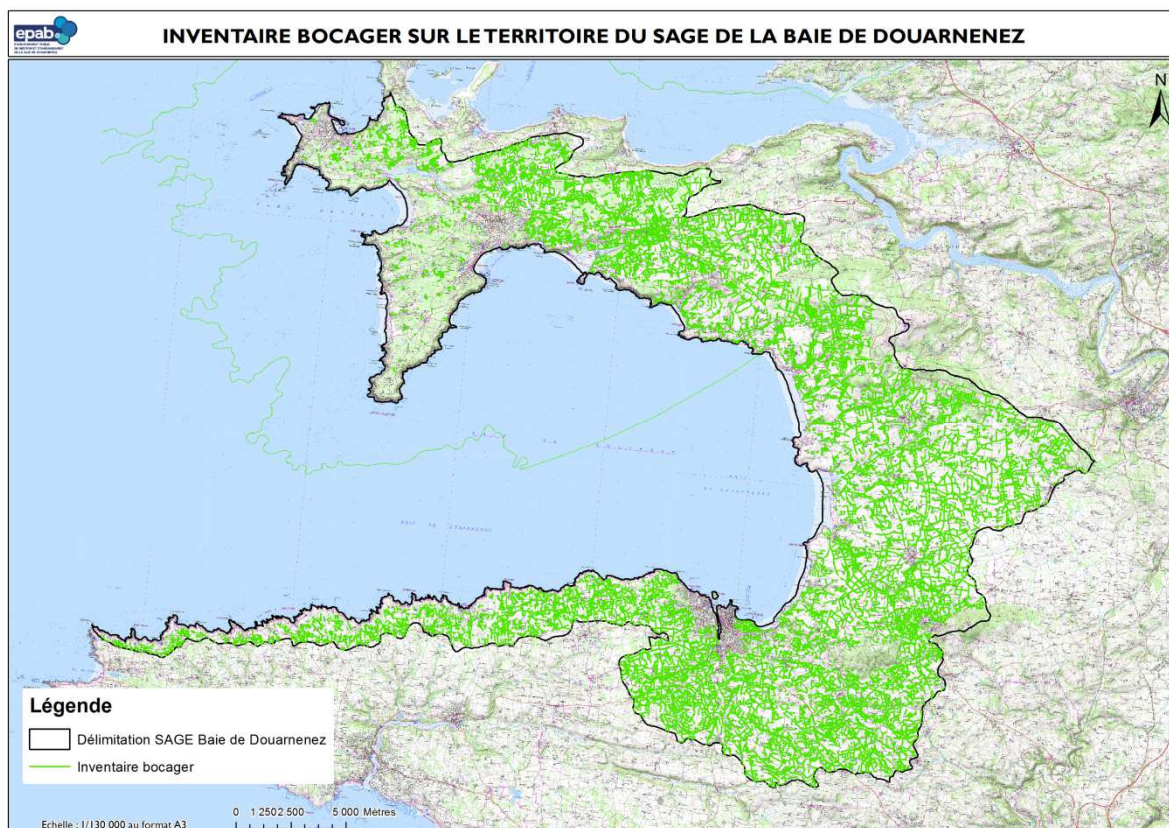


Figure 15 : Inventaire bocager sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB et PNRA – 2015)

II.3.2 Bocage existant et densité bocagère

Les résultats de l'enquête régionale sur les haies réalisée par la DRAAF Bretagne en 2008, sont présentés dans le tableau ci-après. Ce document est présenté en annexe n°1.

Tableau 8: Densité bocagère (source DRAAF – Agreste 2008)

Densité bocagère	Finistère	Bretagne
En mètre linéaire / ha de surface totale	88 ml/ha	66 ml/ha
En mètre linéaire / ha de SAU	155 ml/ ha de SAU	110 ml/ ha de SAU

Sur le territoire de la baie de Douarnenez, la densité bocagère a été classifiée par la prise en compte de 3 classes de valeurs (figure n°15). Ces classes ont été déterminées à partir des valeurs moyennes de densité bocagère établies dans le Finistère et dans la Région Bretagne :

- densité < 66 ml/ha (moyenne régionale);
- densité comprise entre 66 et 77 ml/ha (classe intermédiaire entre moyenne départementale et régionale) ;
- densité comprise entre 77 et 88 ml/ha (classe intermédiaire entre moyenne départementale et régionale) ;

Pour comparer les valeurs de densité bocagère entre les différents bassins versants, le calcul a été réalisé à partir de la surface totale du bassin versant et non à partir de la Surface Agricole Utile. Cette méthode est plus adaptée pour comparer des territoires et se soustraire des contraintes liées aux différences de SAU qui sont parfois très importantes.

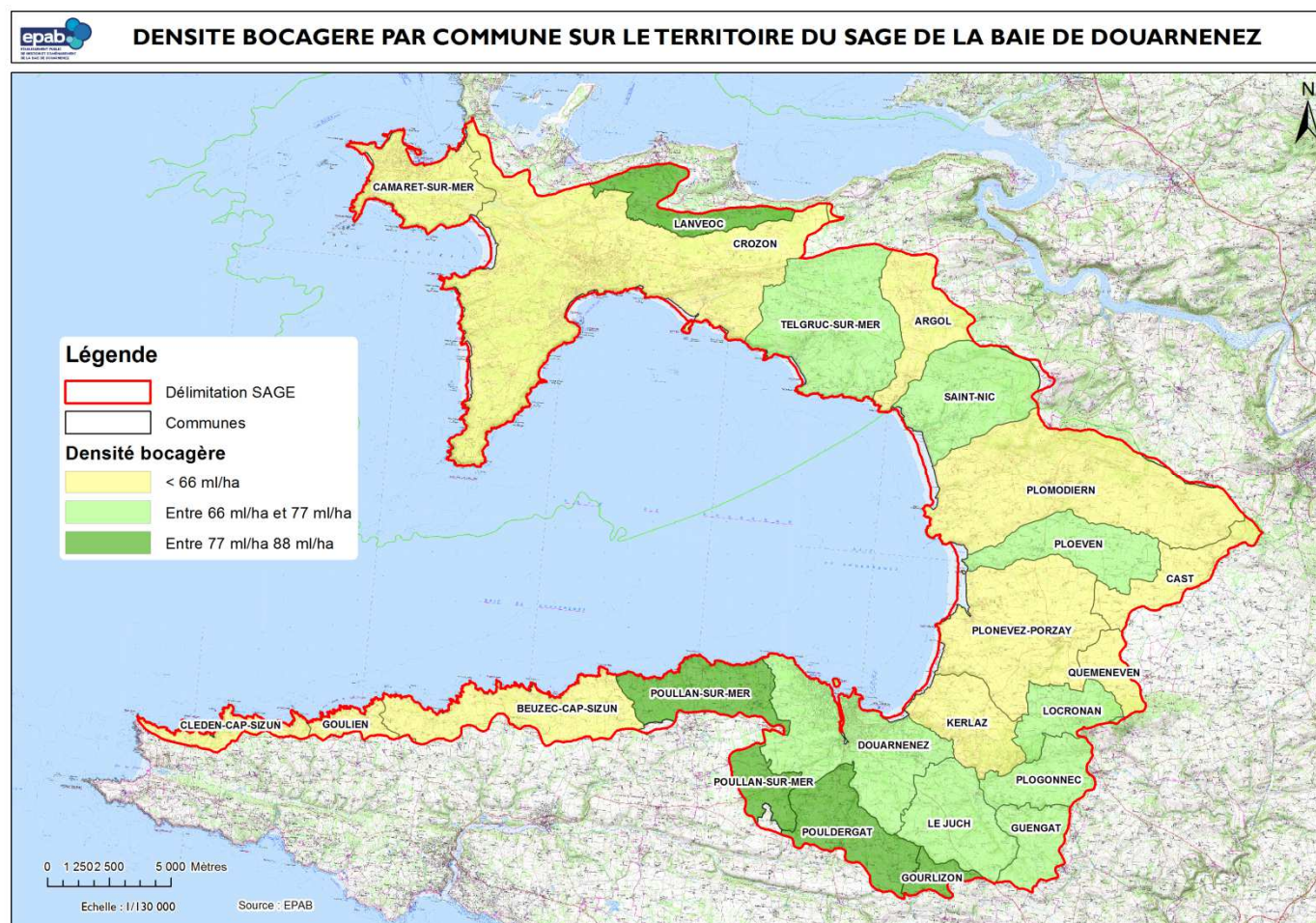


Figure 16 : Densité du bocage par commune sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB 2015)

Le tableau suivant présente les linaires et les densités bocagères par commune :

Tableau 9: Densité bocagère par commune

COMMUNE	SUPERFICIE SAGE	LINEAIRE HAIE (ml)	DENSITE BOCAGERE (ml/HA)
ARGOL	1217	67651	56
BEUZEC-CAP-SIZUN	1755	97666	56
CAMARET-SUR-MER	1311	27696	21
CAST	925	48752	53
CLEDEN-CAP-SIZUN	455	19735	43
CROZON	7064	308262	44
DOUARNENEZ	2554	170528	67
GOULIEN	326	15366	47
GOURLIZON	286	22253	78
GUENGAT	736	54303	74
KERLAZ	1173,4	51333	44
LANVEOC	910,0	74840	82
LE JUCH	1425,2	105373	74
LOCRONAN	790,3	60381	76
PLOEVEN	1304,9	87441	67
PLOGONNEC	914,7	70747	77
PLOMODIERN	4315,5	233028	54
PLONEVEZ-PORZAY	2918,9	173183	59
POULDERGAT	1331,4	105132	79
POULLAN-SUR-MER	1793,7	153879	86
QUEMENEVEN	477,9	28105	59
SAINT-NIC	1776,3	123016	69
TELGRUC-SUR-MER	2748,9	182152	66

23 communes sont présentes sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez. La densité bocagère moyenne est de **59,6 ml/ha** (après travaux réalisés par l'EPAB et le PNRA – juin 2015).

Tableau 10: Synthèse de la densité bocagère par commune

Densité ml/ha	Nombre de commune	% de superficie du SAGE concerné
< 66 ml/ha	11	57%
Entre 66 et 77 ml/ha	8	29,5%
Entre 77 et 88 ml/ha	4	13,5%
Total	23 communes	100%

11 communes du territoire, soit environ 57 % du territoire, ont une densité bocagère inférieure à la moyenne régionale de 66 ml/ha.

100 % de la surface du territoire du SAGE baie de Douarnenez possède une densité bocagère inférieure à la moyenne départementale de 88 ml/ha.

Il faudrait environ 15 années de plantation en créant 16,5 km par an pour atteindre la moyenne régionale de 66 ml/ha.

II.3.3 Evolution du bocage dans le temps

Pour suivre l'évolution de la densité bocagère au sein du territoire, des échantillons de 100 ha sont analysés. Sur chacun d'eux, le bocage a été digitalisé à partir de photographies aériennes de 2 années différentes : 1990 et 2009. Ces éléments ont été présentés dans le volet 2 : diagnostic action du 1^{er} programme Breizh bocage sur les 4 bassins versants (Trezmalaouen, Kerscampen, Kerharo et Stalas) suivis par l'EPAB.

Pour l'ensemble de ces échantillons, la densité bocagère a diminué avec une perte en moyenne d'environ **6%** des linéaires totaux en 20 ans.

Cette perte du linéaire entre 1990 et 2009 peut s'expliquer par l'arasement d'éléments bocagers dans le cadre de remaniements parcellaires lors du remembrement.

II.4 BILAN DU PROGRAMME BREIZH BOCAGE N°1

II.4.1 Contenu du programme

Le premier programme Breizh bocage a été lancé en 2010/2011 sur le territoire de la baie de Douarnenez et s'est achevé en juin 2015. A l'échelle du SAGE de la baie de Douarnenez, deux structures ont co-porté ce programme :

- L'EPAB (Etablissement établissement public d'aménagement et de gestion de la baie de Douarnenez) est intervenu sur des bassins versants situés dans les territoires de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay et de Douarnenez communauté (suite au transfert de compétences en date du 1^{er} juillet 2012).
- Le PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique) est intervenu sur le territoire de la presqu'île de Crozon (voir Figure 1).

Le 1^{er} programme Breizh bocage se déclinait en trois volets :

- Volet 1- Etude territoriale : état des lieux du bocage des bassins versants,
- Volet 2- Diagnostic action : proposition d'un projet d'aménagement bocager (projet souhaitable) et validation de travaux par les agriculteurs volontaires (projet acquis).
- Volet 3- Travaux : réalisation de travaux de création et d'amélioration du bocage sur les bassins versants retenus

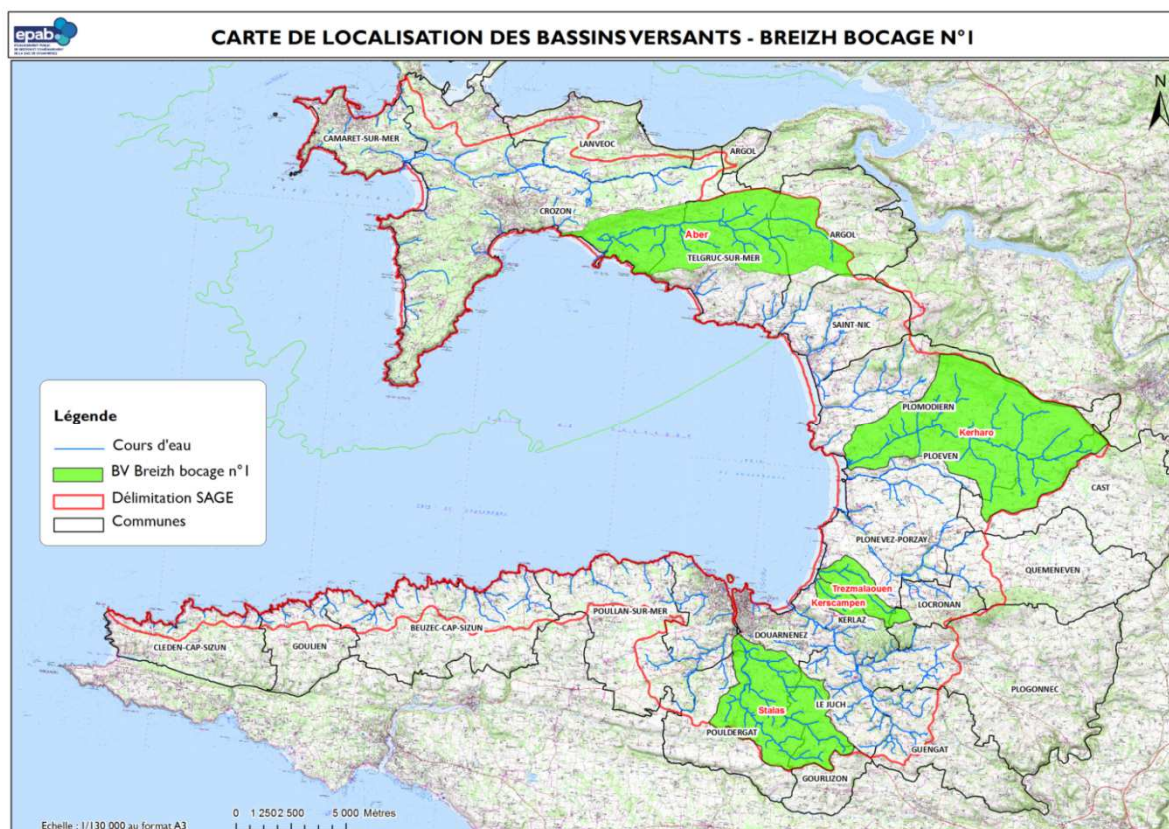


Figure 17 : Carte de localisation des bassins versants (Breizh bocage 1) sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB 2015)

Tableau 11: Déclinaison du 1^{er} programme Breizh bocage sur le territoire de la baie de Douarnenez entre 2010-2015

Structure porteuse	Programme Breizh bocage n°1	Territoire concerné
CCPCP-CCDZ	Volet 1 - Etude territoriale	BV du Porzay, Ris et Port ru (15 communes)
EPAB	Volet 2 - Diagnostic action	BV du Kerharo, Kerscamspen, Trezmalaouen et Stalas (9 communes) Cast, Douarnenez, Gourlizon, Kerlaz, Le Juch, Ploéven, Plomodiern, Plogonnec, Plonévez-Porzay et Pouldergat
	Volet 3 - Travaux	
PNRA	Volet 1 - Etude territoriale	BV de l'Aber et du Kerloc'h (6 communes) Telgruc-Sur-Mer, Argol, Crozon, Lanvéoc, Roscanvel et Camaret-Sur-Mer
	Volet 2 - Diagnostic action Volet 3 - Travaux	Argol, Crozon, Saint-Nic et Telgruc-sur-mer

II.4.2 Résultats du 1er programme Breizh bocage

Deux campagnes de travaux bocagers ont eu lieu en 2013/2014 et 2014/2015. Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAB et du PNRA.

Après trois ans d'animation et de travaux, le 1^{er} programme Breizh bocage a permis :

- de créer **plus de 40 km de linéaire bocager sur 14 communes**,
- de créer une dynamique avec **51 bénéficiaires qui se sont engagés, dont 47 agriculteurs** sur le territoire.

Les communes et les linéaires créés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

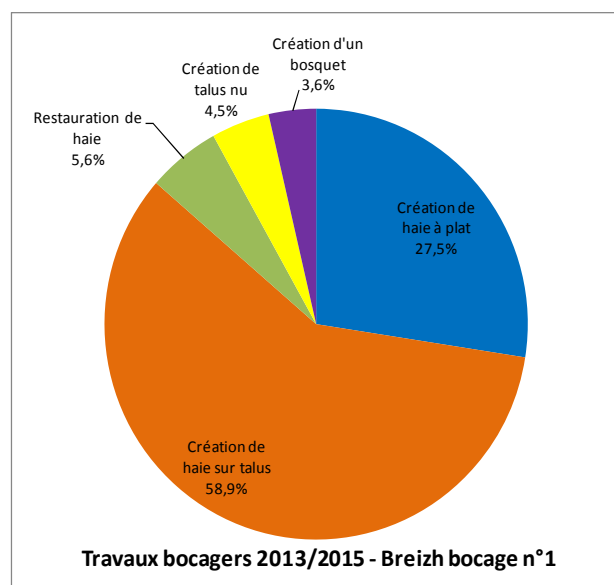
Tableau 12: Répartition des travaux bocagers sur les communes, selon les maîtrises d'ouvrage

COMMUNE	Linéaire (m)	Maîtrise d'ouvrage	
		EPAB	PNRA
Argol	517		x
Cast	2220	x	
Crozon	5298		x
Douarnenez	2396	x	
Gourlizon	2969	x	
Kerlaz	977	x	
Le Juch	351	x	
Ploéven	2836	x	
Plogonnec	135	x	
Plomodiern	8597	x	
Plonévez-Porzay	3239	x	
Pouldergat	1814	x	
Saint-Nic	807		x
Telgruc-sur-mer	7884		x
TOTAL	40040	25534	14506

La répartition des travaux bocagers et présentée ci-dessous :

Tableau 13: Répartition des travaux bocagers par type et maîtrise d'ouvrage

Type de travaux	Longueur (m)	Maîtrise d'ouvrage	
		EPAB	PNRA
Création de haie à plat	10997	6183	4814
Création de haie sur talus	23588	16372	7216
Restauration de haie	2223	918	1305
Création de talus nu	1782	611	1171
Création d'un bosquet	1450	1450	
TOTAL	40040	25534	14506



La répartition des types de travaux par commune sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez est présentée ci-dessous :

Tableau 14: Répartition des types de travaux bocagers par communes

Type de travaux par commune	Longueur (m)	Type de travaux par commune	Longueur (m)
Cast	2220	Plonévez-Porzay	3239
Création de haie à plat	921	Création de haie à plat	690
Création de haie sur talus	1249	Création de haie sur talus	2047
Restauration de haie	50	Restauration de haie	289
Douarnenez	2396	Création de talus nus	213
Création de haie à plat	223	Ploéven	2836
Création de haie sur talus	1791	Création de haie à plat	1864
Restauration de haie	382	Création de haie sur talus	880
Gourlizon	2969	Création de talus nus	37
Création de haie à plat	1810	Restauration de haie	55
Création de haie sur talus	1159	Pouldergat	1814
Kerlaz	977	Création de haie à plat	859
Création de haie sur talus	977	Création de haie sur talus	955
Le Juch	351	Telgruc-sur-mer	7884
Création de haie à plat	209	Création de haie à plat	1750
Création de haie sur talus	109	Création de haie sur talus	4755
Restauration de haie	33	Création de talus nus	1171
Plogonnec	135	Restauration de haie	208
Création de haie sur talus	135	Saint-Nic	807
Plomodiern	8597	Création de haie à plat	515
Création de haie à plat	1057	Création de haie sur talus	292
Création de haie sur talus	7033	Crozon	5298
Création de talus nus	264	Création de haie à plat	2549
Restauration de haie	243	Création de haie sur talus	1652
Argol	517	Restauration de haie	1097
Création de haie sur talus	517	Total général	40040

La réalisation de ces travaux bocagers sur l'ensemble du territoire du SAGE baie de Douarnenez a fait évoluer la densité bocagère de **58,6 ml/ha à 59,6 ml/ha** de surface totale.

II.4.3 Le coût du 1^{er} programme Breizh bocage

Le coût du 1^{er} programme Breizh bocage (EPAB) depuis 2012 (volet 1 et 2) est de **284 458,30 € TTC**.

Le reste à charge pour l'EPAB est **de 13,3 %, soit 37 787,78 € TTC**.

Le coût moyen unitaire d'un linéaire bocager créé dans le cadre du 1^{er} programme Breizh bocage est d'environ **12,6 €TTC/ml**.

Tableau 15 : le coût du 1^{er} programme Breizh bocage

Coût Breizh bocage 1	EPAB (€ TTC)	PNRA (€ HT)
Volet 1	30 928,55	2137,91
Volet 2	65 215,29	36 154,83
Volet 3	21 9243,01	97800,21
Total	315 386,85 € TTC	136 092,95 € HT

II.5 LES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE

II.5.1 Les SCoT

Quatre SCoT (Schéma de Cohérente Territoriale) sont présents à l'échelle du SAGE. Trois d'entre eux sont validés : le SCoT du pays de Brest (13/09/2011) et le SCoT de l'Odet (06/06/2012) et le SCoT Ouest Cornouaille (21/05/2015)

Le SCoT de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay est presque achevé.

SCoT	Structure porteuse	Date d'approbation (délibération de l'organe délibérant)
SCoT du Pays de Brest	Pôle métropolitain Pays de Brest	13/09/2011
SCoT de l'Odet	Syndicat Mixte pour l'Elaboration du SCoT de l'Odet	06/06/2012
SCoT Ouest Cornouaille	Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille	21/05/2015
SCoT de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay	Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay	Enquête publique du 26/10/2015 au 27/11/2015 (n'y-a-t-il pas eu une 1ere décision en octobre ?)

Toutes les communes du SAGE sont concernées par les prescriptions d'un de ces 4 SCoT.

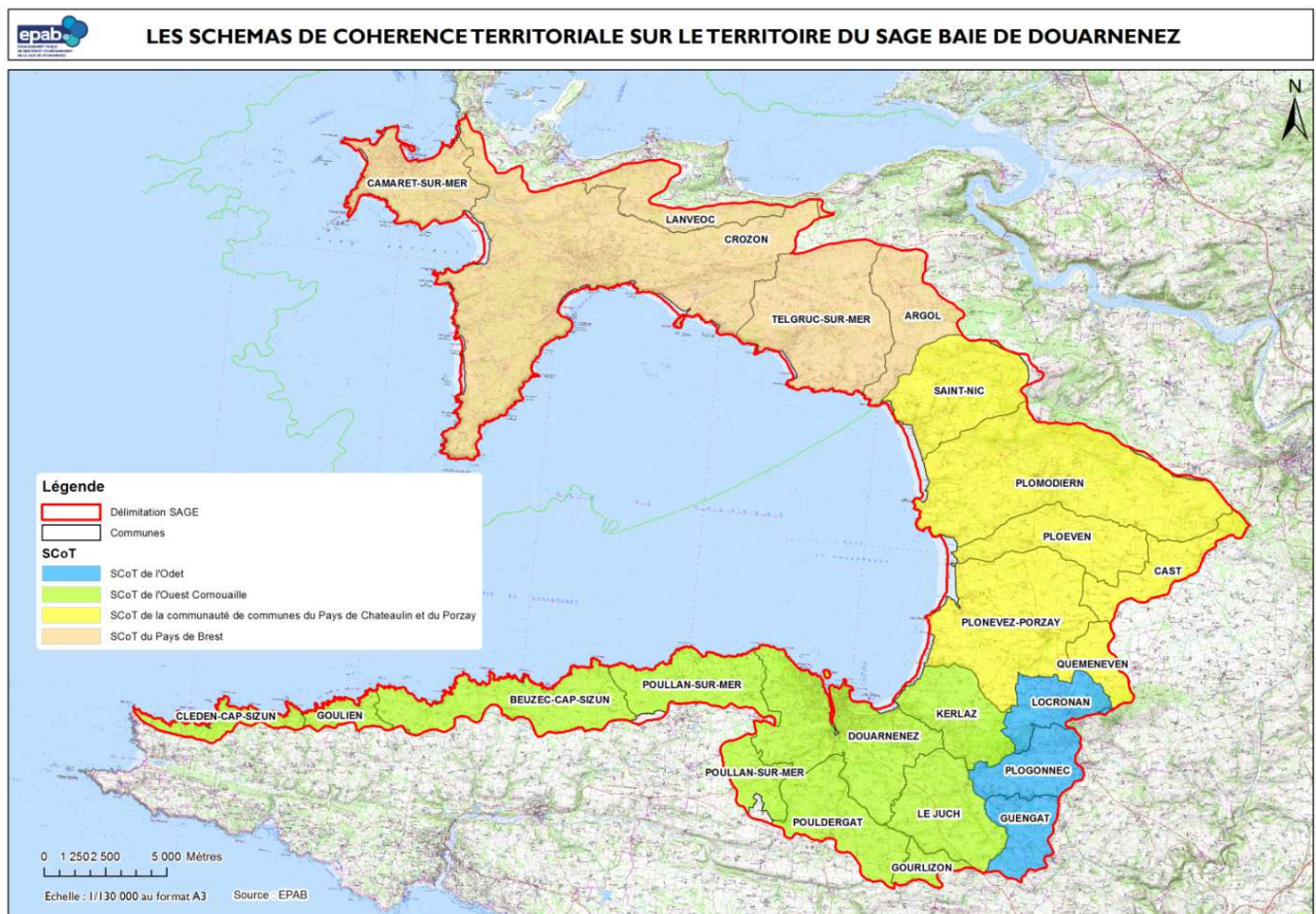


Figure 18 : Les Schémas de Cohérence Territoriale sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB, 2015)

Le SCoT du pays de Brest, dans son Document d'Orientations Générales (DOG), recommande :

- *« Les communes veilleront, notamment au travers de leurs documents d'urbanisme à :
 - ✓ favoriser et reconstituer le maillage bocager afin de recréer des liaisons entre les bassins versants,
 - ✓ reconstituer des haies et talus afin de préserver la qualité de l'eau,
 - ✓ créer un inventaire des haies les plus structurantes (rôle hydraulique, paysager...). »*

« L'attention portée sera d'autant plus forte que l'on se trouve dans une zone où la densité bocagère est faible. »

Le SCoT de l'Odet, dans son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), recommande de :

- *« Réaliser un inventaire de l'environnement pour les écoulements et les éléments du bocage à préserver (dans et hors trame verte et bleue), La suppression des haies bocagères, lorsqu'elle est inévitable, devra être motivée par un argumentaire technique et des compensations devront être proposées s'il s'agit d'éléments du bocage à préserver. »*
- *« Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux, l'ensemble [...] du bocage participant à la préservation de la qualité des eaux, y compris ceux non identifiés dans la trame verte et bleue, seront pris en compte. »*

Le SCoT de l'Odet a défini et cartographié une TVB (Trame Verte et Bleue). Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) indique que la déclinaison communale de la TVB devra s'appuyer entre autres sur *« le maillage bocager et les petits boisements isolés dans le parcellaire agricole »*.

Le DOO recommande *« pour tout aménagement situé en tête de bassin-versant, de favoriser la reconnexion des bassins-versants connexes par des corridors écologiques notamment par la création de talus et de plantations bocagères »*.

II.5.1.2 Les SCoT en cours de validation

Le SCoT Ouest Cornouaille a été approuvé par le comité syndical le 21 mai 2015 (en attente d'un arrêté préfectoral), son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) recommande :

- *« Il est préconisé la réalisation de schémas bocagers en concertation avec les structures porteuses de démarches de type « Breizh bocage ». A défaut, un classement de haies, talus et chemins creux en tant qu'éléments du paysage sera mis en œuvre dans les documents d'urbanisme inférieurs. Cela permettra notamment de limiter les transferts de polluants aux milieux aquatiques. »*
- *« Les documents d'urbanisme locaux y appliqueront les principes suivants : assurer le maintien de la qualité globale des milieux naturels rencontrés tels que le maillage bocager, le réseau de boisements, des continuités prairiales et des zones humides. »*

Le SCoT de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay : *« affirme, sur le long terme, le rôle du maillage bocager et forestier dans le fonctionnement écologique global du Pays de Châteaulin et du Porzay et en particulier dans la dynamique de fonctionnement des réservoirs biologiques et continuités écologiques majeures, qui entretiennent des échanges forts avec les boisements du territoire, ses espaces prairiaux et bocagers (continuités naturelles, maîtrise des pollutions, ...).»*

Dans son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le SCoT de la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay recommande de *« reconnaître et préserver la qualité et la fonctionnalité globale du maillage bocager. »*

« Hors des réservoirs biologiques du SCoT, les PLU ont pour objectif de préserver le réseau bocager fonctionnel :

- qui permet de lutter contre les ruissellements et la diffusion des pollutions, notamment dans les secteurs de point haut ou à forte pente, dans les zones en aval des pentes fortes ou peu infiltrantes en raison de la nature du sol ou du type de culture ;*
- qui participe à des continuités écologiques, notamment en connectant le bocage aux cours d'eau, boisements ;*
- qui détient un intérêt de structuration du grand paysage. »*

L'ensemble de ces prescriptions sont prises en compte au cours de l'élaboration de la stratégie bocagère.

II.5.2 Les PLU / POS et carte communale

Sur les 23 communes du territoire, cinq communes ont commencé leur PLU et sont au stade du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Sept communes sont dans la phase d'élaboration leur PLU et sept communes disposent d'un PLU validé (délibération du conseil municipal).

Seulement 4 petites communes rurales (Goulien, Gourlizon, Le Juch et Quéménéven) disposent d'une carte communale et n'envisagent pas de l'élaborer de document d'urbanisme dans l'immédiat (Figure 18).

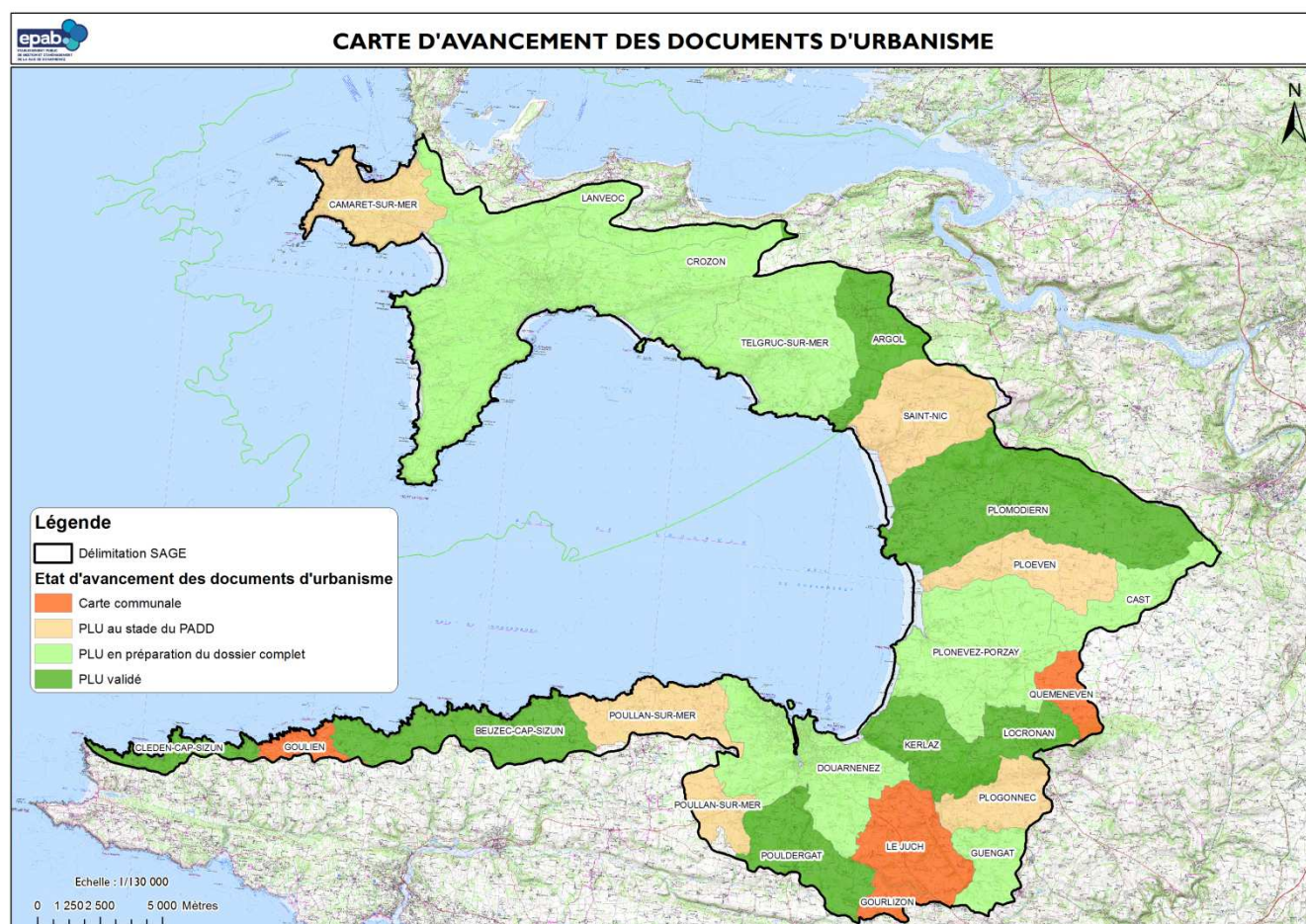


Figure 19 : Carte d'avancement des documents d'urbanisme sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB - 2015)

Le règlement écrit et graphique du PLU définit des mesures contribuant à la mise en œuvre du projet global de territoire, et en particulier, celles visant à assurer la préservation, voire la reconstitution du bocage.

Le code de l'urbanisme propose 2 outils réglementaires:

- ✓ l'espace boisé classé : EBC (art L. 130-1),
- ✓ l'élément paysager à protéger : EPP (L. 123-1-5 7°).

Le classement « Espaces boisés classés » (EBC) : Il s'agit d'une mesure de protection réglementaire qui interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des haies et boisements sous réserve d'effectuer une révision du PLU. **Ce classement garantit le maintien des haies et talus.**

Le classement « Élément paysager à protéger » (EPP) : Ce classement et ses prescriptions associées dans le règlement du PLU permettent de préserver la fonction des haies et talus identifiés. Cet outil, particulièrement adapté aux haies à enjeux forts, **offre une garantie de permanence du maillage bocager tout en respectant la souplesse nécessaire à la pratique des activités humaines.**

Le règlement peut permettre de préserver la fonction de la haie et du talus, en cadrant les dérogations possibles (entrées de champs, ...) et/ou en imposant des compensations (reconstitution de haies d'intérêt environnemental équivalent).

La prise en compte des haies dans les documents d'urbanisme sur les 7 communes disposant d'un PLU validé a révélé une grande disparité (Tab 13).

Tableau 16: Protection du bocage dans les PLU validés des 7 communes du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB – 2015)

COMMUNES	CLASSEMENT DU BOCAGE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE BAIE DE DOUARNENEZ	LONGUEUR LINAIRE CLASSE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE	RATIO BOCAGE CLASSE PAR COMMUNE (seulement pour les linéaires bocagers en mètres)
CLEDEN CAP SIZUN	Aucun élément bocager classé		
BEUZEC CAP SIZUN	Elément paysager à protéger (EPP) et Espace Boisé Classé (EBC)	EPP = 2 km classé (à proximité du bourg) EBC = 19 ha classés sur le territoire du SAGE	EPP : 2 %
POULDERGAT	Espace Boisé Classé (EBC)	EBC = 69 ha classé sur le territoire du SAGE	
KERLAZ	En attente d'information SIG		
LOCRONAN	Elément paysager à protéger (EPP) et Espace Boisé Classé (EBC)	EPP = 31 km EBC = 111 km classés sur le territoire du SAGE	EPP : 51 %
PLOMODIERN	Elément paysager à protéger (EPP) et Espace Boisé Classé (EBC)	EPP = 233 km (dont les plantations Breizh bocage) EBC = 107 ha classés sur le territoire du SAGE	EPP : 100%
ARGOL	Elément paysager à protéger (EPP) et Espace Boisé Classé (EBC)	EPP= 9 km EBC = 88 ha classés sur le territoire du SAGE	EPP : 13%

La décision de création d'un **EBC** est facultative sauf pour les communes soumises à la Loi littoral, pour lesquelles l'article L. 146-6 du Code de l'urbanisme dispose que le plan local d'urbanisme « *doit classer en espaces boisés, (...) les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après consultation de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites* » .

Sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez, 15 communes littorales sont concernées par cette prescription.

II.6 SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les lois Grenelle I et Grenelle II instaurent dans le droit français la création de la trame verte et bleue comme outil d'aménagement durable du territoire destiné à enrayer la perte de biodiversité. Elles précisent le cadre de sa mise en œuvre, qui repose sur plusieurs niveaux emboîtés :

- ✓ des orientations nationales, par lesquelles l'Etat précise le cadre méthodologique retenu pour appréhender les continuités écologiques à diverses échelles spatiales ;
- ✓ des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), respectant les orientations nationales ;
- ✓ des documents de planification et des projets d'aménagement ou d'urbanisme, portés par les collectivités locales ou leurs groupements (SCoT, PLU, cartes communales, etc.), prenant en compte le SRCE.

La trame verte et bleue est un nouvel outil d'aménagement durable du territoire, complémentaire des démarches existantes. Elle a pour objectifs :

- ✓ de freiner la disparition et la dégradation des milieux naturels, qui sont de plus en plus réduits et morcelés par l'urbanisation, les infrastructures et les activités humaines ;
- ✓ d'éviter l'isolement des milieux naturels et de maintenir la possibilité de connexions entre eux.

La trame verte et bleue concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques, qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez est constitué de trois grands ensembles de perméabilité :

- Du Cap Sizun à la baie d'Audierne,
- Les plaines du Porzay et du Poher, la baie de Douarnenez au bassin de Corlay,
- La presqu'île de Crozon de la pointe de Pen-Hir à l'Aulne

L'ensemble des « plaines du Porzay et du Poher, la baie de Douarnenez au bassin de Corlay » présente un niveau de connexion des milieux naturels qui est faible, tandis que les deux autres ensembles ont un niveau de connexion des milieux naturels qui est élevé.

Le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez dispose également d'une frange littorale importante qui correspond à des espaces à forte densité de réservoir de biodiversité.

A l'échelle régionale, des objectifs sont fixés à ces ensembles selon leur niveau de connexion.

Pour un milieu ayant un niveau de connexion des milieux naturels élevé, l'objectif sera de conforter la fonctionnalité écologique des milieux naturels. Pour un milieu ayant un niveau de connexion faible, il visera à restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels.

L'approche développée par le SRCE en cours de validation permet de replacer l'importance du maillage bocager au-delà de l'intérêt direct pour le territoire (qualité d'eau, érosion des sols, etc.). Il joue également un rôle important dans la préservation de la biodiversité locale et régionale, en assurant une fonction de corridor de circulation entre les milieux naturels à différentes échelles.

Cette carte correspond à une représentation schématique de la trame verte et bleue régionale. Elle s'appuie sur les deux cartes établies au 1:100 000, qui servent de référence pour la prise en compte du SRCE. Certains éléments, figurant sur ces cartes, n'apparaissent pas sur le présent document car ils sont difficiles à synthétiser en restant fidèle à leurs principes d'identification au 1:100 000. C'est le cas notamment des cours d'eau de la trame verte et bleue régionale, ainsi que des éléments de fracture et d'obstacles à la circulation des espèces.

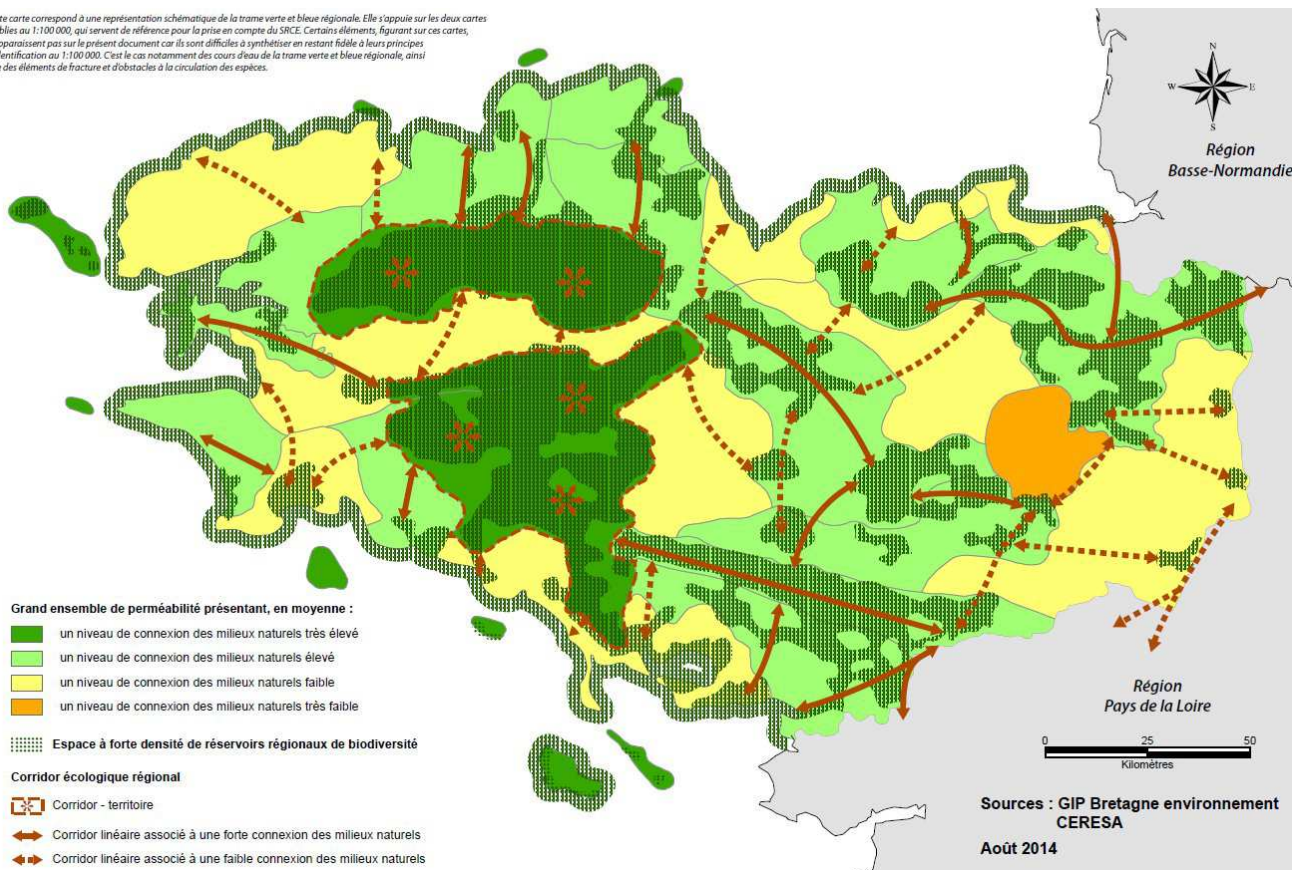


Figure 20 : carte de synthèse de la trame verte et bleue régionale (source : GIP Bretagne environnement, août 2014)

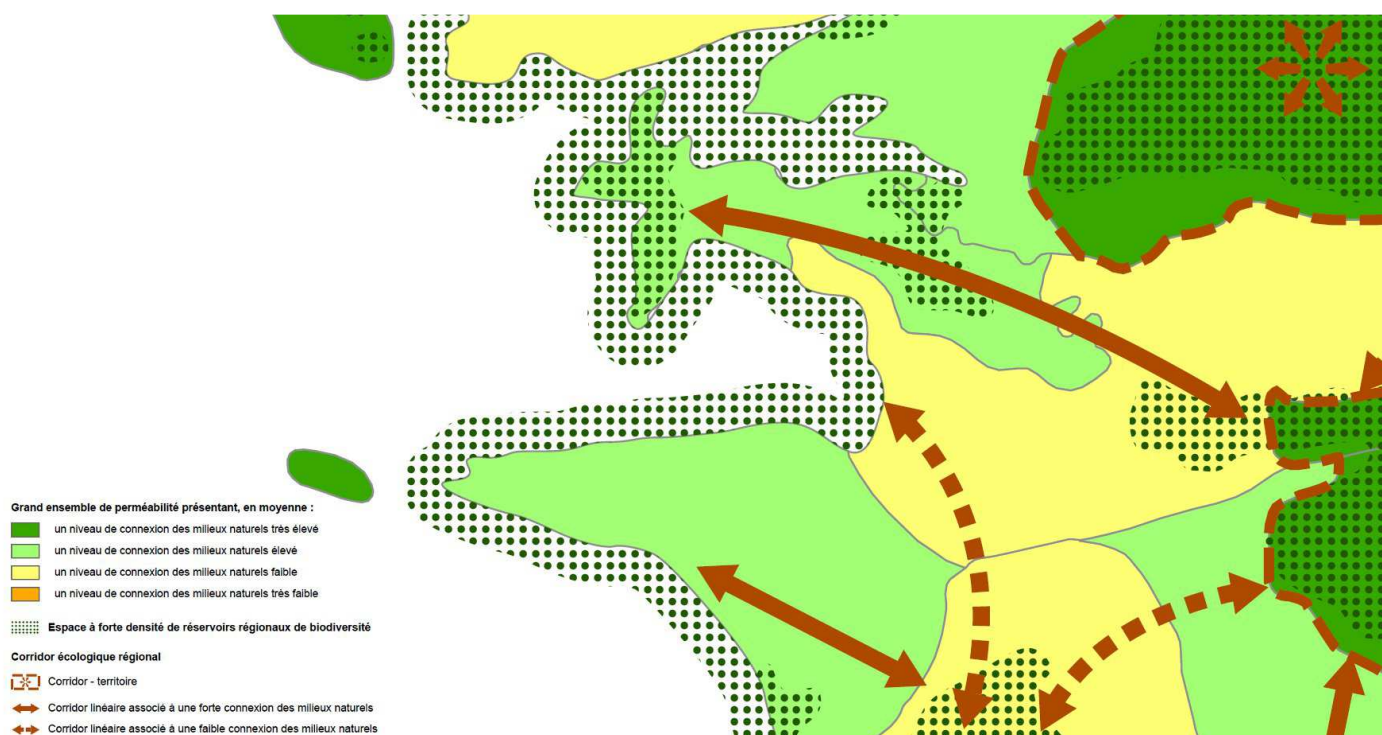


Figure 21 : carte de synthèse de la trame verte et bleue régionale à l'échelle du territoire (source : GIP Bretagne environnement, août 2014)

De manière générale, les prescriptions du SRCE concernant le bocage et le programme Breizh Bocage sont notamment :

- ✓ L'orientation 4 : Améliorer la cohérence des autres politiques sectorielles, en faveur de la Trame Verte et Bleue,
- ✓ L'orientation 6 : Poursuivre et affiner l'identification des milieux contributifs de la Trame Verte et Bleue,
- ✓ L'orientation 9 : Préserver ou restaurer la continuité écologique des cours d'eau et les fonctionnalités liées aux interfaces entre trame verte et trame bleue,
- ✓ L'orientation 10 : Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à l'agriculture.

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits du SCRE, ils mettent en avant le programme Breizh bocage comme un outil mobilisable à valoriser :

Orientation 4 : Améliorer la cohérence des autres politiques sectorielles, en faveur de la TVB - Suite

Actions	Commentaires	Principaux acteurs concernés	Outils mobilisables à valoriser ou à orienter sous l'angle de la TVB	Indicateur de suivi
<p>► Action Cohérence A 4.1 Développer des outils incitatifs en faveur de la trame verte et bleue.</p>	<p>Cette action vise à faciliter le recours, en faveur des continuités écologiques, à des dispositifs incitatifs divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit des dispositifs dont la finalité n'est pas ou pas seulement la biodiversité, mais qui y concourent (ex : mesures agro-environnementales et climatiques, projets territoriaux de bassin versant, Breizh bocage, etc.) ; - soit des dispositifs spécifiques aux continuités écologiques, à créer. <p>D'autre part, cette action implique de rendre lisibles et accessibles les possibilités de mobiliser tel ou tel outil en fonction des types d'actions opérationnelles concernés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - État - Région - Départements - Agence de l'eau Loire-Bretagne - Autres structures portant des dispositifs d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats de partenariat Région-Pays - Programme Breizh bocage - Projets territoriaux de bassin versant - Mesures agro-environnementales et climatiques - Contrats Natura 2000 - Dispositifs liés aux fonds européens (FEADER, FEDER, programme LEADER, etc.) - Appels à projets 	<p>Indicateur quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MAEC contractualisées sous l'enjeu biodiversité

Orientation 6 : Poursuivre et affiner l'identification des milieux contributifs de la TVB - Suite

Actions	Commentaires	Principaux acteurs concernés	Outils mobilisables à valoriser ou à orienter sous l'angle de la TVB	Indicateur de suivi
<p>► Action Connaissances B 6.4 Poursuivre, à l'échelle locale, les inventaires et les cartographies des haies et talus, sur l'ensemble de la région et selon des méthodes harmonisées.</p>	<p>Cette action vise l'inventaire et la cartographie des haies et des talus, à l'échelle communale. L'inventaire doit être réalisé de manière à intégrer leurs différentes fonctions (protection de la ressource en eau, des sols, biodiversité et trame verte et bleue, etc.).</p> <p>La mise en œuvre de méthodes harmonisées pour ces inventaires permettra de disposer à terme d'une cartographie régionale des haies et talus.</p> <p>Cette cartographie contribuera en outre à suivre la dynamique régionale des bocages, dont les haies et talus sont une composante majeure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - État - Région - Communes - Communautés de communes et d'agglomération - Structures de bassin versant - Départements - Structures porteuses de SAGE - Parcs naturels régionaux - Conservatoire botanique national de Brest - GIP Bretagne environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires locaux des haies et talus, réalisés notamment dans le cadre du programme Breizh bocage - Travaux d'harmonisation des méthodes et d'agrégation des données (notamment dans le cadre du pôle métier bocage - GéoBretagne) 	<p>Indicateur quantitatif :</p> <p>Part du territoire régional couverte par des inventaires locaux des haies et talus et agrégés au niveau régional</p>

Orientation 9 : Préserver ou restaurer la continuité écologique des cours d'eau et les fonctionnalités liées aux interfaces entre trame verte et trame bleue - Suite

Actions	Commentaires	Principaux acteurs concernés	Outils mobilisables à valoriser ou à orienter sous l'angle de la TVB	Indicateur de suivi
<p>► Action Trame bleue C 9.3</p> <p>Préserver et restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des têtes de bassin versant.</p>	<p>Au regard des enjeux identifiés par rapport aux têtes de bassin versant, cette action vise non seulement les cours d'eau et zones humides mais également les milieux qui participent au fonctionnement de ces territoires, et notamment le bocage.</p> <p>En matière de restauration des fonctionnalités des têtes de bassin versant, la mise en œuvre de cette action fera appel à des expérimentations dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de définir des modalités techniques adaptées ; - d'évaluer les conséquences économiques, notamment en milieu agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures de bassin versant - Structures porteuses de SAGE - Communes - Communautés de communes et d'agglomération - Gestionnaires d'espaces naturels - Parcs naturels régionaux - Fédérations départementales d'associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques - Associations environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets territoriaux de bassins versant - Programme Breizh bocage - Mesures agro-environnementales et climatiques 	Pas d'indicateur retenu

Orientation 10 : Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à l'agriculture - Suite

Actions	Commentaires	Principaux acteurs concernés	Outils mobilisables à valoriser ou à orienter sous l'angle de la TVB	Indicateur de suivi
<p>► Action Agriculture C 10.1</p> <p>Promouvoir une gestion des éléments naturels contributifs des paysages bocagers, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les haies et les talus ; - les autres éléments naturels tels que bois, bosquets, lisières, arbres isolés, mares, etc. ; <p>qui assure le maintien, la restauration ou la création de réseaux cohérents et fonctionnels.</p>	<p>Cette action concerne à la fois les aspects quantitatifs (présence/absence) et qualitatifs (structure des haies et talus, essences, etc.). Sa mise en œuvre s'appuie principalement sur les démarches territoriales d'amélioration et de restauration du bocage, qui doivent intégrer des objectifs et des critères de continuités écologiques. Ces démarches s'exerceront en prenant en compte les spécificités des territoires, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diversité des types de bocage : talus herbacés ou surmontés d'une haie, structures des haies, etc. ; - la nécessité de renouveler les haies existantes dans le cas des bocages vieillissants (ex : émondés en Haute-Bretagne) ; - l'importance des connexions entre bassins versants, auxquelles contribuent les éléments bocagers. <p>D'une façon générale, la mise en œuvre de l'action passe par la limitation voire l'exclusion de toute intervention préjudiciable à la pérennité des haies (traitements phytosanitaires sur les talus, tailles au girobroyeur ou au lamier, etc.). Dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ou parcellaire, les objectifs de préservation des haies, des talus et autres éléments naturels sont à conforter.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structures animatrices de programmes bocagers (structures de bassin versant, communautés de communes, etc.) - Chambres d'agriculture - Réseaux agricoles (GEDA, CETA, CUMA, etc.) - Parcs naturels régionaux - Gestionnaires d'espaces naturels - Associations environnementales, dont les fédérations de chasseurs - Lycées agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Breizh bocage - Mesures agro-environnementales et climatiques - Cadres de gestion du bocage (dont plans de gestion) - Programme Agrifaune - Diagnostics de biodiversité dans les fermes (développé par la Fédération régionale des chasseurs, IBIS, programme Écobordures, etc.) - Actions de développement, de formation et de communication menées par les chambres d'agriculture 	<p>Indicateur quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part du territoire régional couverte par le programme Breizh bocage. <p>Appréciation qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des MAEC « bocage » par rapport à la trame verte et bleue

Figure 22 : Orientations extraites du plan d'actions stratégiques – SRCE (source : Plan d'action stratégique – SRCE – septembre 2014)

II.7 LE SDAGE LOIRE BRETAGNE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne est un document de planification dans le cadre duquel le SAGE baie de Douarnenez doit s'inscrire. Le SDAGE actuel s'achève en 2015. Réuni en séance plénière le 4 novembre 2015, le comité de bassin Loire-Bretagne a **adopté le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour les années 2016 à 2021** et il a émis un **avis favorable sur le programme de mesures associé**.

Ces mesures ont été prises en compte dans la réflexion d'élaboration de la stratégie territoriale.

L'orientation fondamentale 1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques » du SDAGE concerne le bocage, notamment par la maîtrise de l'érosion des sols.

La disposition 1C-4 identifie des zones d'actions, d'après la vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion (Fig.19). Le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez est situé en grande partie en vulnérabilité forte à très forte.

Le projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 préconise :

- « *les mesures d'incitation à la création ou à l'entretien de dispositifs tampons pérennes permettant de réduire les transferts et le transit des particules vers les milieux (par exemple talus, haies,...) sont concentrées dans les bassins versants où la vulnérabilité potentielle à l'érosion des sols est forte et très forte* »



Figure 23 : Vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion à l'échelle des masses d'eau (Projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021)

II.8 LE SAGE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

La validation du projet de stratégie du SAGE de la baie de Douarnenez par la CLE (Commission Locale de l'Eau) a eu lieu le 13 octobre 2015.

Les mesures du projet de stratégie du SAGE pour atteindre les objectifs de la composante maillage bocager de l'enjeu milieux naturels sont :

Mettre en œuvre la stratégie bocagère de l'EPAB en cours d'élaboration, avec :

- Préserver les éléments du bocage**
 - Inscription dans les documents d'urbanisme (avec un règlement qui précise les règles de préservation du bocage)
- Gérer et valoriser durablement le bocage**
 - Favoriser la gestion du bocage en formant les gestionnaires et en valorisant localement les filières bois-énergie, avec une structuration des acteurs
- Restaurer et entretenir le maillage bocager**
 - Poursuivre le programme Breizh bocage en cours et étendre sa mise en œuvre sur les autres bassins versants du territoire du SAGE (Lapic prioritaire)

II.9 LA FILIERE BOIS ENERGIE

Le bois est l'énergie renouvelable la plus utilisée en Bretagne (400 000 logements). Sous formes de bûches dans les logements individuels, elle se développe aujourd'hui également sous forme de bois déchiqueté pour des chaudières collectives.

Le nombre de chaufferies en Bretagne a fortement augmenté fin 2013 : le nombre de chaufferie a presque été multiplié par 10, avec 32 chaufferies recensées en 2000, contre 314 fin 2013 (*Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne, 2015*).

De plus, sur le territoire, les SCoT (Schéma de Cohérente Territoriale) recommandent de soutenir et de développer la filière bois-énergie.

Le bocage est l'un des gisements de cette ressource. Travailler sur la valorisation économique locale du bois est l'un des clefs pour la pérennisation du bocage.

Sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez, il a été recensé plusieurs acteurs travaillant sur la thématique du bois énergie :

- ✓ Association d'Initiatives Locales pour L'énergie et l'Environnement : AILE
- ✓ Le Parc Naturel Régional d'Armorique : PNRA
- ✓ La chambre d'agriculture du Finistère
- ✓ Agence Ouest Cornouaille Développement : AOCD

Une étude sur la valorisation de la biomasse dans l'ouest Cornouaille a été réalisée de 2013 à 2015.

La conclusion indique : « *une dynamique est lancée sur le territoire de l'Ouest Cornouaille. L'étude a permis de montrer que la ressource en bois est présente sur ce territoire, la filière bois énergie nécessitera pour son développement un important travail d'animation en lien avec les agriculteurs, les forestiers, les entreprises*

du paysage, les syndicats de bassins versants et les collectivités. Le besoin d'une structuration est reconnu, il reste encore à en trouver l'organisation. »

Sur ce territoire, 5 projets de chaufferie sont actuellement en cours de faisabilité : 2 sur la commune de Douarnenez et 1 sur les communes de Pouldreuzic, Plounéour Lanvern et Plozévet.

- ✓ Quimper Cornouaille Développement
Quimper Cornouaille Développement devrait prendre la suite de l'animation engagée par l'AOCD.
- ✓ Les communautés de communes du territoire

La Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon est engagée dans une démarche ambitieuse de développement durable. Une étude sur le gisement de bois plaquettes présent sur la presqu'île a été réalisée par l'association ENERGENCE. Elle a montré une ressource annuelle d'environ 3 000 tonnes. 2 projets de chaufferie-bois sont engagés, la piscine intercommunale et le centre hospitalier, nécessitant un total de 400 tonnes de bois plaquettes par an.

Un chargé de mission sera engagé pendant une période de 18 mois, à partir de 2016. Sa mission consistera à organiser la mise en place de cette filière bois énergie et accompagner la création d'une structure juridique spécifique.

III. LE RESULTAT DE L'ANALYSE TERRITORIALE

A partir de l'état des lieux du territoire, il se dégage les éléments de diagnostics suivants :

1- Gouvernance – acteurs et documents planificateurs

Atouts :

- un périmètre unique d'intervention (SAGE), porté par l'EPAB, une structure en charge des programmes de reconquête et de préservation de la ressource en eau sur la baie de Douarnenez
- Des EPCI/communes moteurs pour le développement des filières bois-énergie localement
 - le bocage, une valeur économique à valoriser
 - Le bocage, un atout pour l'eau et la biodiversité, inscrit dans les documents d'urbanisme (outil de protection)
- Un SRCE qui appuie l'activation des programmes breizh bocage

Faiblesses:

- Absence de structuration des acteurs à l'échelle de la baie
 - Des documents d'urbanisme qui incluent la problématique bocage, mais à des degrés plus ou moins importants selon les communes (EPP et EBC)
- Des particuliers qui méconnaissent les prescriptions des documents d'urbanisme pour l'entretien et la destruction du bocage

Opportunités:

- Une stratégie foncière de l'EPAB (restructuration foncière des exploitations agricoles combinée avec la mise en place d'un bocage fonctionnel)
 - Une stratégie du SAGE de la baie de Douarnenez (reconstitution du maillage bocager et mesures de réduction des transferts des polluants)
- Un SDAGE 2016-2021 qui préconise l'aménagement du territoire pour la limitation des pollutions diffuses
- L'accompagnement possible des communes en cours d'élaboration de leur PLU
 - une stratégie bocagère à construire pour 2016-2020
 - une filière bois énergie en émergence sur le territoire du SAGE
- les actions en faveur du bocage sont en adéquation avec les documents planificateurs (SCoT, SCRE, SDAGE)

Menaces:

- perte de biodiversité (TVB)
- pollution des eaux
- risque érosif fort (SDAGE)

Figure 24 : 1^{ers} résultats du diagnostic

2- Bilan breizh bocage, contexte agricole et environnemental

Atouts :

- Les programmes de reconquête de la qualité de l'eau (dont charte de territoire 2012-2015) ont permis une amélioration de la qualité de l'eau (azote)
- Un paysage bocager qui reste un atout pour le cadre de vie sur le territoire (attractivité)
- 53 km de haies entretenus dans le cadre des MAET (20 agriculteurs)
- Bonne participation des agriculteurs au 1er programme breizh bocage (47 agriculteurs avec 40 km créés), la dynamique est lancée

Opportunités:

- de nouveaux moyens financiers conséquents pour le programme Breizh bocage n°2
- 483 agriculteurs exploitant des terres sur le territoire (un potentiel de 90% pour créer des nouveaux linéaires)
 - le bocage, une ressource locale et renouvelable
 - forte demande des agriculteurs pour la création (beaucoup de demandes spontanées qui se confirment pour 2015)
 - Gratuité de l'opération pour les agriculteurs
- Breizh bocage 2 ouvert à tous les agriculteurs, même ceux du BB1

Faiblesses:

- faible densité bocagère
- reconstruction disséminée
- difficultés à mobiliser par bassin versant (dérogation Breizh bocage 1)
 - beaucoup de locataires de parcelles / propriétaires
 - destruction non maîtrisée et chiffrée
 - Une connaissance des linéaires bocagers limitée (photointerprétation)
- prise de conscience nécessaire pour réaliser les entretiens dès la création
- La perception parfois délicate et négative des contraintes de la conservation du bocage par les acteurs agricoles
 - baisse de la rémunération des MAEC

Menaces:

- risque érosif fort (SDAGE)
- Des exploitations agricoles dont la SAU augmente
- Une occupation des sols agricoles plus marquée dans le Porzay (75% SAU)
 - Espace agricole ouvert (taille flot)
- Destruction importante du bocage après le remembrement (-6%)
 - Méconnaissance des bonnes pratiques d'entretien et de gestion du bocage
 - Pics de pollutions (bactério, phyto et phosphore)
 - temps d'entretien à consacrer par les agriculteurs
- Des outils d'entretien non adaptés à une bonne gestion du bocage (bord de route)
- Coût important du programme au regard des restrictions budgétaires des collectivités locales

Figure 25 : 2^{èmes} résultats du diagnostic

IV. QUELS BESOINS DE RESTAURATION ET DE PRESERVATION DU BOCAGE ?

L'objectif de la stratégie territoriale consiste à faire de Breizh bocage le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage et déclinée en actions opérationnelles portées par l'EPAB.

La stratégie territoriale est une « feuille de route » pour les cinq années du programme, elle sera précisée annuellement par les programmes d'actions opérationnelles.

Les différents enjeux, orientations stratégiques et actions opérationnelles proposées sont présentés dans ce 3^{ème} chapitre. Ils sont issus de la réflexion et des discussions des acteurs qui ont participé au comité de pilotage mis en place par l'EPAB pour élaborer la stratégie.

Un comité de pilotage a été créé, il est composé :

- ✓ d'élus,
- ✓ d'un représentant du Guichet Unique Service Instructeur de la DDTM,
- ✓ de représentants d'associations de protection de l'environnement,
- ✓ d'un représentant de la Chambre d'Agriculture du Finistère,
- ✓ d'un représentant de la fédération des chasseurs du Finistère,
- ✓ d'un représentant de l'Office National des Forêts,
- ✓ d'un représentant du syndicat de la propriété privée foncière rurale,
- ✓ d'un représentant du Parc Naturel Régional d'Armorique,

La liste des membres du comité de pilotage est présentée en annexe n°2.

Deux réunions du comité de pilotage ont été organisées le 16 octobre et le 3 novembre 2015 (cf. Annexes 3 et 4 : compte rendu des réunions).

L'objectif de ces réunions était de travailler en concertation pour élaborer la stratégie territoriale bocagère 2016-2020.

IV.1.1 Les enjeux et orientations stratégiques identifiés et retenus par le comité de pilotage

Suite au diagnostic, le comité de pilotage, lors de la 1^{ère} réunion, a identifié des enjeux et orientations stratégiques sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

Les enjeux sont présentés dans le tableau 17, avec les orientations stratégiques associées.

Les enjeux et les orientations stratégiques n'ont pas été hiérarchisés par le COPIL. Tous ces éléments ont leur importance avec des liens forts, pour favoriser le développement et la protection du bocage sur le territoire.

L'objectif final est bien de disposer d'un maillage bocager efficace, pour réduire les transferts de polluants, afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, la ressource en eau et la biodiversité, en conciliant économie et environnement.

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES
LE DEVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DU BOCAGE	Améliorer le maillage bocager
	Protéger le bocage dans les documents d'urbanisme
	Avoir une cohérence pour le classement du bocage (PLU, PLUi) entre les communes du territoire
LA CONNAISSANCE ET LA MOBILISATION DES ACTEURS	Mobiliser et sensibiliser les acteurs du bocage
	Mettre en place un observatoire de l'évolution du bocage
LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	Développer des corridors biologiques
	Améliorer la connaissance
LA GESTION ET L'ENTRETIEN DURABLE DU BOCAGE	Favoriser de bonnes pratiques de gestion du bocage
	Entretien des plantations Breizh bocage
	Réaliser des plans de gestion bocagers
LA VALORISATION ECONOMIQUE DU BOCAGE	Donner une valeur économique au bocage

Tableau 17: Les enjeux et les orientations stratégiques identifiés

Pour les membres du COPIL, il est important de développer le bocage, au regard de la faible densité bocagère du territoire et de le préserver de façon harmonieuse, sans toutefois le figer, pour permettre l'amélioration du parcellaire. Le développement et le maintien du maillage bocager passe par une sensibilisation accrue des acteurs, sur les techniques de bonne gestion des arbres et arbustes, afin d'assurer leur renouvellement et permettre la valorisation du bois par l'existence d'une ressource pérenne. Il faut donc mobiliser autour du bocage, qui passe également par la sensibilisation des plus jeunes.

IV.1.2 Les actions opérationnelles validées par le comité de pilotage

La stratégie territoriale bocagère 2016-2020 se déclinera par la mise en œuvre d'une politique en faveur du bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez pour les cinq années à venir. 2015 aura été une année de transition, vu que l'objectif était de finaliser les objectifs inscrits dans la charte de territoire (création de 30 kms de bocage sur le périmètre de la charte).

Lors des 2 réunions du comité de pilotage, de nombreux échanges ont eu lieu sur les actions opérationnelles à mettre en œuvre sur le territoire à partir de 2016 (cf. Annexes 3 et 4 : compte rendu des réunions).

18 actions opérationnelles ont été validées par le comité de pilotage le 3 novembre 2015. Ces actions sont présentées dans le tableau page suivante.

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTIONS VALIDEES
LE DEVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DU BOCAGE	Améliorer le maillage bocager	Action n°1 : communiquer pour promouvoir le programme breizh bocage 2 Action n°2 : mettre en place de nouveaux programmes de travaux bocagers via le 2ème programme Breizh bocage (création et restauration) Action n°3 : accompagner la restructuration parcellaire à travers le foncier (stratégie foncière)
	Protéger le bocage dans les documents d'urbanisme	Action n°4 : accompagner les communes et/ou communautés de communes pour inscrire et classer le bocage dans les PLU, PLUi
	Avoir une cohérence pour le classement du bocage (PLU, PLUi) entre les communes du territoire	Action n°5 : amener les communes et/ou communautés de communes à harmoniser le classement du bocage dans les PLU, PLUi
LA CONNAISSANCE ET LA MOBILISATION DES ACTEURS	Mobiliser et sensibiliser les acteurs du bocage	Action n°6 : communiquer autour du bocage auprès de tous les acteurs Action n°7 : organiser des formations sur la gestion, la préservation et la valorisation du bocage auprès des particuliers, des collectivités et des agriculteurs Action n°8 : créer des partenariats pour relayer les enjeux de la stratégie bocagère
	Mettre en place un observatoire du bocage	Action n°9 : centraliser, gérer et consolider les bases de données (inventaire bocager à mettre à jour)
LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	Développer des corridors biologiques	Action n°2 : mettre en place de nouveaux programmes de travaux bocagers via le 2ème programme Breizh bocage (création et restauration)
	Améliorer la connaissance	Action n°10 : mettre en œuvre un observatoire du bocage sur la biodiversité par le PNRA
LA GESTION ET L'ENTRETIEN DURABLE DU BOCAGE	Favoriser de bonnes pratiques de gestion du bocage	Action n°7 : organiser des formations sur la gestion, la préservation et la valorisation du bocage auprès des particuliers, des collectivités et des agriculteurs Action n°11 : communiquer par écrit auprès des gestionnaires du bocage sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion du bocage Action n°12 : Proposer et organiser des chantiers collectifs pour l'entretien du bocage Action n°13 : informer et accompagner sur la possibilité de mutualisation de matériel d'entretien
	Entretien des plantations breizh bocage	Action n°14 : mettre en place des programmes de travaux d'entretien bocagers
	Réaliser des plans de gestion bocagers	Action n°15 : animer des MAEC bocage
		Action n°16 : proposer la réalisation de plans de gestions bocagers
LA VALORISATION ECONOMIQUE DU BOCAGE		Action n°17 : accompagner la structuration des acteurs des filières de valorisation du bocage
	Donner une valeur économique au bocage	Action n°18 : accompagner la réalisation d'études de faisabilité et de mise en relation des différents acteurs

Tableau 18: Les actions opérationnelles validées

IV.1.3 Présentation des types d'actions validées par le comité de pilotage

Les 18 actions proposées et validées par le comité de pilotage sont présentées dans les tableaux ci-après, par orientation stratégique.

Ces fiches actions permettent de détailler le contenu des actions opérationnelles prévisionnelles pour répondre aux enjeux de la stratégie territoriale bocagère 2016-2020.

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020	
ENJEU 1 : LE DEVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DU BOCAGE	
Orientation stratégique 1	AMELIORER LE MAILLAGE BOCAGER

CADRE GENERAL
<p>Le programme Breizh bocage 2 est principalement destiné aux agriculteurs volontaires conscients de l'intérêt des haies pour l'environnement et la protection des cultures. Il présente également un intérêt pour la production de bois, la restauration des paysages et la préservation de la biodiversité.</p> <p>La densité bocagère moyenne du territoire est de 59,6 ml/ha est en-dessous des valeurs moyennes départementales et régionales (88 et 66 ml/ha). Les déconnexions et trouées sur le bocage existant sont nombreuses.</p> <p>Il est donc essentiel de poursuivre la dynamique de plantation engagée en 2013 sur le territoire.</p>

OBJECTIFS DES ACTIONS DECLINEES SUR LE TERRITOIRE
<p>Améliorer le maillage bocager sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez pour limiter le transfert des polluants, dans un but d'amélioration de la qualité de l'eau</p> <p>Mettre en place 13 km de linéaire bocager par an, soit 52 km à créer pour 4 années de campagne de travaux (2016-2019).</p>

ACTIONS PROPOSEES DANS LA STRATEGIE 2016-2020
ACTION N°1 : COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR LE PROGRAMME BREIZH BOCAGE 2
<p>L'EPAB mettra au point une stratégie de communication adaptée pour mobiliser un maximum d'agriculteurs sur cette action sur les 5 ans à venir.</p> <p>Afin d'identifier des secteurs prioritaires, il sera lancé en 2016 un appel à candidatures. Cet appel à candidatures prendra forme comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Courrier d'information à l'ensemble des candidats potentiels- Contacts téléphoniques sur les secteurs géographiques où les 1ers retours ont eu lieu, afin de cibler une dynamique d'action localisée- Réunion d'information sur les secteurs géographiques retenus chaque année, pour informer des détails du programme <p>Une information générale sera déployée, avec :</p> <ul style="list-style-type: none">- La mise en ligne sur le site internet de l'EPAB des informations sur le programme- La diffusion d'articles par l'EPAB proposés aux communes et EPCI du territoire dans leurs bulletins d'information et sur leurs sites web- Un mailing auprès des agriculteurs dont l'adresse mail est connue par l'EPAB

- Des points presse, ...

L'objectif est de rechercher un « effet de groupe », pour avoir des créations de linéaires localisées et non diffuses, comme cela a été le cas lors du 1^{er} programme Breizh bocage. Il faut pouvoir garder une certaine souplesse d'action sur l'ensemble du territoire, afin de répondre aux attentes des différents acteurs.

ACTION N°2 : METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX PROGRAMMES DE TRAVAUX BOCAGERS VIA LE 2EME PROGRAMME BREIZH BOCAGE (CREATION ET RESTAURATION)

Cette action repose sur la mise en place du 2^{ème} programme Breizh Bocage et concerne les travaux neufs (création de talus, de haies), ainsi que des travaux d'amélioration et de restauration du linéaire existant.

Cette action de création et restauration comprend plusieurs mesures pour mener à bien cette action sur le territoire. Il s'agit d'une action majeure du temps d'animation du technicien bocage (cf fiche action animation et coordination générale du programme).

MESURE 2.1 : RENCONTRER LES AGRICULTEURS, PARTICULIERS ET COLLECTIVITES

Sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez, 339 sièges d'exploitations agricoles sont installés et 483 exploitations agricoles possèdent des parcelles.

Les projets bocagers seront sélectionnés qualitativement au regard de leur intérêt global. L'objectif est bien de construire un bocage cohérent avec les pratiques agricoles en place et qui permet l'amélioration de la qualité des eaux, de la biodiversité et des paysages.

Une visite sur le terrain sera organisée par le technicien bocage pour discuter des futurs projets bocagers. A la suite de la visite, le technicien bocage de l'EPAB élaborera le projet bocager souhaitable qui est transmis au futur bénéficiaire (particulier, agriculteur ou collectivités). Ce projet bocager présentera la localisation des futures plantations sur une cartographie avec le linéaire à créer et/ou restaurer ainsi que la séquence de plantation préconisée.

Des ajustements pourront être réalisés suite aux discussions avec les futurs bénéficiaires (choix des essences, déplacements d'entrées de champs, ...).

Une fois ces projets validés par les futurs bénéficiaires des travaux, ils sont présentés au coordinateur milieux naturels de l'EPAB, pour notamment, une mise en cohérence, au besoin, avec les autres actions en cours sur les milieux naturels.

MESURE 2.2 : GERER LE DOSSIER ADMINISTRATIF

L'EPAB assurera le montage et le suivi du dossier administratif et financier en lien avec le GUSI (Guichet Unique Service Instructeur). Un marché public sera rédigé pour la réalisation des travaux bocagers selon les procédures en vigueur du Code des Marchés Publics.

MESURE 2.3 : SUIVRE ET RECEPIONNER LES TRAVAUX

L'EPAB assurera le suivi de la bonne mise en œuvre des marchés (bons de commande, vérification du respect du CCTP, qualité des plants réceptionnés...).

L'EPAB suivra le déroulement des travaux en planifiant et organisant la mise en œuvre des chantiers séparés en deux étapes :

- La création du talus ou billons avec ensemencement des ouvrages et de la bande décapée pour la réalisation des ouvrages.
- La plantation avec un travail du sol pour les haies à plat ou sur les ouvrages, la mise en œuvre d'un paillage biodégradable et la pose de grillage de protection contre le gibier.

Avant le démarrage des travaux, des piquets de localisation seront disposés sur le terrain par le technicien de l'EPAB. Les bénéficiaires des travaux seront contactés avant le démarrage des chantiers pour déplacer les clôtures ou effectuer un broyage de la végétation si nécessaire.

ACTION N°3 : ACCOMPAGNER LA RESTRUCTURATION PARCELLAIRE A TRAVERS LE FONCIER

« Maintenir, protéger et développer le bocage » a été identifié comme un objectif prioritaire de la stratégie foncière de l'EPAB. L'action de l'EPAB sur le développement du bocage peut être renforcée par une action foncière d'opportunité.

L'outil foncier ne sera mobilisé que lorsqu'une opportunité se présentera. La veille foncière et l'étude des mouvements fonciers permettront d'identifier des parcelles sur lesquelles des éléments de bocage peuvent être réintroduits. Cette action sera donc menée conjointement aux autres actions de la stratégie foncière. La stratégie foncière fera l'objet d'un plan de communication spécifique.

Cette action vise, via les outils fonciers, à implanter du bocage anti-érosif sur des parcelles à fort risque de ruissellement. Deux cas de figure sont envisageables :

1/ Une acquisition foncière est réalisée par l'EPAB pour soutenir une action de restauration de zones humides par exemple. Le diagnostic de la parcelle montre la nécessité et la possibilité d'implanter du bocage anti-érosif. L'action de restauration du bocage serait alors menée par l'EPAB en complément et en cohérence avec l'action primaire qui a conduit à réaliser la maîtrise foncière.

2/ Le projet de stratégie foncière porté par l'EPAB prévoit la mise en œuvre de réserves foncières pour soutenir différentes actions (restauration de zones humides, regroupement parcellaire, installation, etc.). La constitution de ces réserves foncière découlera de négociations amiables ou de préemptions en lien avec une veille de la SAFER. L'EPAB ne deviendra pas propriétaire de toutes ces parcelles, une partie d'entre elles seront rétrocédées à des propriétaires privés, selon des critères qui seront examinés par une cellule foncière locales. Les terres intégrées à la réserve foncière feront l'objet d'une analyse du risque de ruissellement réalisée par un technicien de l'EPAB. En cas de fort risque de ruissellement, elles feront l'objet de préconisations d'implantation de bocage dont l'intérêt sera argumenté et expliqué dès le début de la démarche de rétrocession des terres.

Le volontarisme des exploitants pour accepter la mise en place de bocage anti-érosif constituera un des critères pris en compte dans la redistribution des terres. A l'issue du processus de redistribution, des clauses de rétrocession exigeront du preneur l'implantation de bocage anti-érosif et son entretien dans le temps en cohérence avec le regroupement parcellaire effectué.

La proposition d'implantation de bocage à la parcelle sera faite par l'EPAB au cas par cas.

PUBLIC CIBLE

Tout propriétaire de terrain agricole (particuliers, agriculteurs et collectivités)

MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (EPAB)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDTM, DRAAF, CD29, SAFER

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

ACTION 2 : Zones d'intervention prioritaires et ordre de passage :

2016-2017 : Cast et Quéménéven, en cohérence avec l'organisation mise en place par Quimper communauté ; bassin versant du Lopic, secteur de Kergoulédan, bande des 500 mètres du littoral

Années suivantes : fonction des réponses aux appels à candidature

NB : les communes et EPCI non adhérents actuellement à l'EPAB seront non prioritaires, tant qu'aucune participation financière de leur part ne sera versée à l'EPAB. Les secteurs concernés sont Plogonnec, Guengat, Locronan / Quimper communauté ; Gourlizon / Communauté de communes du Haut Pays Bigouden ; Cléden Cap Sizun, Goulien / Communauté de communes du Cap Sizun

INDICATEURS	
DE SUIVI	Nombre d'agriculteurs, collectivités, particuliers contactés Nombre de contacts téléphoniques et % de retours positifs Nombre d'outils de communication mis en place
DE MOYEN	Montant des aides attribuées pour la création
DE RESULTATS	Linéaire de bocage créé ou restauré par nature

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

ENJEU 1 : LE DEVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DU BOCAGE

Orientation
stratégique 2 et 3

PROTEGER LE BOCAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET AVOIR UNE COHERENCE POUR LES CLASSEMENT DU BOCAGE (PLU, PLUI) ENTRE LES COMMUNES DU TERRITOIRE

CADRE GENERAL

Lors de l'élaboration de la stratégie territoriale bocagère 2016-2020, le comité de pilotage a souligné l'importance de classer le bocage dans les documents d'urbanisme pour le protéger.

Il est donc essentiel d'accompagner les communes du territoire pour intégrer le bocage dans les documents d'urbanisme.

La convention établie entre l'EPAB et le propriétaire engage ce dernier à maintenir les aménagements réalisés pour une durée de 10 ans. La portée juridique de ce document est faible et ne garantit pas une protection sûre du bocage.

OBJECTIFS DES ACTIONS DECLINEES SUR LE TERRITOIRE

Protéger le maillage bocager existant et nouvellement créé sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

ACTIONS PROPOSEES DANS LA STRATEGIE 2016-2020

ACTION N°4 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET/OU COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR INSCRIRE ET CLASSER LE BOCAGE DANS LES PLU, PLUI

Pour accompagner les communes dans ce classement du bocage, plusieurs mesures sont proposées. Elles seront animées par le technicien bocage de l'EPAB.

MESURE 4.1 : ORGANISER DES REUNIONS

L'EPAB proposera un appui technique à toutes les communes et/ou communautés de communes du territoire qui souhaite avoir une présentation des différents outils réglementaires pour classer le bocage (réunion ou rencontre avec les chargés d'urbanisme des communes et/ou communautés de communes).

MESURE 4.2 : MISE A JOUR DES DONNEES SIG

La base de données SIG sera mise à jour une fois par an avec les nouvelles plantations créées dans le cadre du programme Breizh bocage selon les préconisations du pôle métier bocage (GéoBretagne).

L'EPAB suivra l'évolution du bocage grâce à l'analyse des photos aériennes sur les 5 placettes étudiées sur le territoire dans le volet 2 du 1^{er} programme Breizh bocage. De nouvelles placettes pourraient être définies et suivies pour les nouveaux secteurs (Presqu'île de Crozon et Cap Sizun).

Une note de classement des priorités de classement du bocage par rapport à l'enjeu eau, en fonction de critères qui restent à définir (éléments anti-érosifs, ...), pourrait être établie pour faciliter le classement du bocage par les collectivités.

MESURE 4.3 : TRANSMISSION LES DONNEES SIG

L'EPAB transmettra aux communes et/ou communautés de communes toutes les données SIG acquises sur les inventaires bocagers du territoire ainsi que sur les créations bocagères réalisées dans le cadre du programme Breizh bocage.

ACTION N°5 : AMENER LES COMMUNES ET/OU COMMUNAUTÉS DE COMMUNES A HARMONISER LE CLASSEMENT DU BOCAGE DANS LES PLU, PLUI

Pour amener les communes et/ou communautés de communes du territoire à harmoniser le classement du bocage dans les PLU, l'EPAB effectuera un état des lieux complet de ces classements. En fonction des différences et concordances observées entre les documents, elle mettra au point un support de communication sur la protection du bocage dans les PLU, pour appuyer les discussions avec les communes. Ce document d'information sera transmis à toutes les communes du territoire et pourra être présenté lors de réunions d'échanges.

PUBLIC CIBLE

Collectivités en charge de l'urbanisme

MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (EPAB)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDTM, DRAAF, CD29

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Les 23 communes du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez et les 5 communautés de communes

INDICATEURS

DE SUIVI	Nombre de communes et communautés de communes rencontrées Nombre d'outils de communication mis en place
DE MOYEN	
DE RESULTATS	Linéaire de bocage classés dans les PLU, PLUI par catégorie

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

ENJEU 2 : LA CONNAISSANCE ET LA MOBILISATION DES ACTEURS

Orientation
stratégique 4

MOBILISER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU BOCAGE

CADRE GENERAL

Le développement et le maintien du maillage bocager passe par une sensibilisation accrue des différents acteurs sur le territoire. Il est donc essentiel de communiquer auprès de tous les acteurs du bocage.

OBJECTIFS DES ACTIONS DECLINEES SUR LE TERRITOIRE

Développer et maintenir un maillage bocager sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

ACTIONS PROPOSEES DANS LA STRATEGIE 2016-2020

ACTIONS N°6 : COMMUNIQUER AUTOUR DU BOCAGE AUPRES DE TOUS LES ACTEURS

Pour sensibiliser un maximum de personnes, l'EPAB inclura dans sa stratégie de communication le volet bocage. Cette stratégie sera élaborée en 2016.

MESURE 6.1 : CREER ET DIFFUSER DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

L'EPAB mettra au point des plaquettes de communication autour du bocage pour sensibiliser les différents acteurs. Ces plaquettes seront adaptées en fonction du public visé, elles pourront être distribuées par les collectivités en même temps que les bulletins communaux.

Le format de la plaquette sera discuté en amont avec les membres de la commission milieux naturels de l'EPAB. Les modalités de communication seront établies sur la base du plan de communication de l'EPAB, qui sera élaboré en 2016.

Les pistes de thèmes abordés seront, par exemple :

- Le rôle du bocage,
- La technique d'entretien durable du bocage (cf action n°11)
- La reconnaissance des maladies et les techniques pour éviter leur transmission
- Les obligations liées aux classements du bocage dans les documents d'urbanisme
- La valorisation économique du bocage

Une sensibilisation aux « bons gestes d'entretien » par rapport au développement des plantes invasives pourrait être proposée en même temps que celle sur l'entretien du bocage.

Dans les publics cibles, il a été souligné l'importance de sensibiliser les structures immobilières (Habitat 29, ...), pour que des talus et/haies soient intégrées dans la délimitation de leurs projets, plutôt que des clôtures.

MESURE 6.2 : METTRE EN LIGNE DES DOCUMENTATIONS SUR LE SITE INTERNET

Le site internet de l'EPAB mettra en ligne tous les documents de communication réalisés pour sensibiliser les différents acteurs du bocage.

ACTION N°7 : ORGANISER DES FORMATIONS SUR LA GESTION, LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU BOCAGE AUPRES DES PARTICULIERS, DES COLLECTIVITES ET DES AGRICULTEURS

L'EPAB organisera des formations pour les agriculteurs, les particuliers, les entreprises de paysage et les collectivités pour présenter notamment l'entretien, la gestion durable du bocage et la valorisation économique.

Lors de l'élaboration de la stratégie, le comité de pilotage a souligné l'importance de présenter les bonnes pratiques d'entretien du bocage auprès des collectivités et des agriculteurs, mais également aux entreprises de paysage qui interviennent pour les collectivités pour l'entretien des bords de route, afin qu'elles soient plus sélectives dans leurs pratiques et éviter de couper tout ce qui est spontané.

Les pistes de thèmes de formation à organiser sont :

- ✓ les différentes techniques d'entretien et les outils adaptés à utiliser selon les caractéristiques des haies (arbustives, arborées, ...) et l'âge de la haie,
- ✓ les maladies et les gestes à adopter pour éviter les contaminations,
- ✓ les tailles de formation (coupe têtard, recépage, haut jet,...)

Ces formations seront organisées une à deux fois par an, en présence d'experts de l'agroforesterie. De nouveaux thèmes de formation pourront être proposés en fonction des demandes des agriculteurs et des collectivités.

Pour informer les acteurs, l'EPAB proposera

- des points presse pour présenter ces formations,
- l'envoi de courriers d'invitation aux communes et agriculteurs du territoire,
- la mise en place de partenariat pour relayer ces informations (PNRA, CA29 et Fédération des chasseurs, ...)

Ces journées seront l'occasion de mobiliser les propriétaires sur le programme de création du bocage en cours.

ACTION N°8 : CREER DES PARTENARIATS POUR RELAYER LES ENJEUX DE LA STRATEGIE BOCAGERE

Des partenariats sont à créer sur le territoire, pour sensibiliser et mobiliser les acteurs du bocage. Ces partenariats pourront être créés avec la chambre d'agriculture du Finistère, le PNRA, la fédération des chasseurs du Finistère et les experts de l'agroforesterie.

La fédération des chasseurs du Finistère a d'ailleurs proposé ce partenariat lors d'une des réunions du COPIL préparant la stratégie bocagère.

PUBLIC CIBLE

Collectivités, entreprises du paysage, agriculteurs et particuliers

MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (EPAB)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDTM, DRAAF, CD29, chambre d'agriculture du Finistère, PNRA, Expert agro-forestier et Fédération des chasseurs du Finistère, ...

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

INDICATEURS	
DE SUIVI	Nombre d'outils de communication mise en place
DE MOYEN	
DE RESULTATS	Nombre de support de communication créés et de formation organisés Nombre de participants aux formations

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

ENJEU 2 : LA CONNAISSANCE ET LA MOBILISATION DES ACTEURS

Orientation
stratégique 5

METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DU BOCAGE

CADRE GENERAL

OBJECTIFS DE L'ACTION DECLINEE SUR LE TERRITOIRE

Disposer d'un observatoire permanent sur le bocage

Sensibiliser les gestionnaires du bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

ACTIONS PROPOSEES DANS LA STRATEGIE 2016-2020

ACTIONS N°9 : CENTRALISER, GERER ET CONSOLIDER LES BASES DE DONNEES

L'EPAB mettra à jour les données SIG des inventaires bocagers réalisés sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

La base de données SIG sera mise à jour une fois par an, avec les nouvelles plantations réalisées dans le cadre du programme Breizh bocage, selon les préconisations du pôle métier bocage (GéoBretagne).

L'EPAB suivra l'évolution du bocage grâce à l'analyse de la photo aérienne, au minimum sur les 5 placettes étudiées sur le territoire dans le cadre du volet 2 du 1^{er} programme Breizh bocage. De nouvelles placettes pourraient être définies pour les nouveaux secteurs (Presqu'île de Crozon et Cap-Sizun).

Un travail sera mené pour disposer des données sur la destruction du bocage, en lien avec les communes, en fonction des demandes qu'elles traiteront au niveau de l'urbanisme.

PUBLIC CIBLE

Collectivités et grand public

MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (EPAB)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDTM, DRAAF, CD29, chambre d'agriculture du Finistère, PNRA

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

ENJEU 3 : LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

**Orientation
stratégique 6**

DEVELOPPER DES CORRIDORS BIOLOGIQUES

CADRE GENERAL

Le bocage représente un réservoir de biodiversité, car il abrite un grand nombre d'espèces liées aux bordures forestières (oiseaux, insectes) et aux prairies.

Le SRCE (Schéma Régionale de Cohérence Ecologique) appui l'activation des programmes Breizh bocage. L'approche développée par le SRCE permet de replacer l'importance du maillage bocager au-delà de l'intérêt direct pour le territoire (qualité d'eau, érosion des sols, etc.). Il joue également un rôle important dans la préservation de la biodiversité locale et régionale, en assurant une fonction de corridor de circulation entre les milieux naturels à différentes échelles.

Pour répondre à cette orientation stratégique de développement des corridors biologiques, l'action n°2 : « mettre en place de nouveaux programmes de travaux bocagers via le 2^{ème} programme Breizh bocage (création et restauration) » sera mise en œuvre sur le territoire. **(cf action n°2)**

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

ENJEU 3 : LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

**Orientation
stratégique 7**

AMELIORER LA CONNAISSANCE

CADRE GENERAL

Le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) souhaite développer un observatoire du bocage sur la biodiversité. L'action n°10 sera mise en œuvre par le PNRA.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Mieux connaître le bocage d'un point de vue biodiversité

ACTIONS PROPOSEES DANS LA STRATEGIE 2016-2020

ACTIONS N°10 : METTRE EN ŒUVRE UN OBSERVATOIRE DU BOCAGE SUR LA BIODIVERSITE (PNRA)

Cette action a été proposée par le PNRA lors de la 1^{ère} réunion du comité de pilotage. Le PNRA travaille sur les indicateurs de biodiversité du bocage et souhaite développer un observatoire.

L'EPAB souhaite être associée à cette démarche, pour mettre à disposition les éléments dont elle dispose le cas échéant.

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

ENJEU 4 : LA GESTION ET L'ENTRETIEN DURABLE DU BOCAGE

**Orientation
stratégique 8**

FAVORISER DE BONNES PRATIQUES DE GESTION DU BOCAGE

CADRE GENERAL

Lors de l'élaboration de la stratégie territoriale bocagère 2016-2020, le comité de pilotage a souligné l'importance de favoriser de bonnes pratiques de gestion du bocage.

Il est essentiel d'accompagner tous les acteurs sur une gestion durable du bocage pour le protéger.

OBJECTIFS DES ACTIONS DECLINEES SUR LE TERRITOIRE

Protéger le maillage bocager sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez par la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion.

LES ACTIONS PROPOSEES DANS LA STRATEGIE 2016-2020

ACTION N°7 : ORGANISER DES FORMATIONS SUR LA GESTION, LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU BOCAGE AUPRES DES PARTICULIERS, DES COLLECTIVITES ET DES AGRICULTEURS

cf fiche orientation stratégique n°3

ACTION N°11 : COMMUNIQUER PAR ECRIT AUPRES DES GESTIONNAIRES DU BOCAGE SUR LES BONNES PRATIQUES D'ENTRETIEN ET DE GESTION DU BOCAGE

L'EPAB créera des outils de communication écrits spécifiques adaptée pour sensibiliser un maximum d'agriculteurs et collectivités sur l'entretien et la gestion durable du bocage.

Ces outils pourront être distribués par courrier aux agriculteurs et collectivités du territoire et/ou remis lors des réunions d'information et de formation. Le format et le contenu de la plaquette seront discutés en amont avec la commission milieux naturels de l'EPAB.

Le site internet de l'EPAB mettra en ligne ces documents, qui pourront être distribués par les communes en même temps que les bulletins communaux.

ACTION N°12 : PROPOSER ET ORGANISER DES CHANTIERS COLLECTIFS POUR L'ENTRETIEN DU BOCAGE

L'EPAB proposera et organisera des chantiers collectifs pour permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de faire entretenir leurs plantations (breizh bocage ou non) par un prestataire. Le coût de ces interventions sera à la charge du propriétaire.

Ces chantiers pourront cibler l'entretien des haies de bords de route.

L'organisation de ce type de chantier se fera au regard des besoins réels du terrain. Des réunions d'information seront organisées entre les propriétaires, les exploitants de la commune, les élus, EDF, ... pour préparer au mieux ces chantiers.

ACTION N°13 : INFORMER SUR LA POSSIBILITE DE MUTUALISATION DU MATERIEL D'ENTRETIEN

L'EPAB diffusera l'information sur les aides à l'investissement de matériel existantes auprès des exploitants agricoles et des CUMA et ETA. Des démonstrations de matériel pourront être organisées en partenariat avec les CUMA ou expert de l'agroforesterie lors des formations proposées.

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs, CUMA, ETA et collectivités

MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (EPAB)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDTM, DRAAF, CD29, chambre d'agriculture du Finistère, PNRA, expert agro-forestier, Fédération des chasseurs du Finistère, ...

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

INDICATEURS

DE SUIVI	Nombre d'agriculteurs et collectivités contactés et intéressés
DE MOYEN	Montant des aides attribuées
DE RESULTATS	Linéaire de bocage entretenu

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

ENJEU 4 : LA GESTION ET L'ENTRETIEN DURABLE DU BOCAGE

Orientation
stratégique 9

ENTRETIEN DES PLANTATIONS BREIZH BOCAGE

CADRE GENERAL

Lors de l'élaboration de la stratégie territoriale bocagère 2016-2020, le comité de pilotage a souligné l'importance de réaliser l'entretien des plantations Breizh bocage.

Actuellement, trois passages d'entretien sont financés par l'EPAB via le programme Breizh bocage.

OBJECTIFS DES ACTIONS DECLINEES SUR LE TERRITOIRE

Entretien du maillage bocager sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

L'ACTION PROPOSEE DANS LA STRATEGIE 2016-2020

ACTION N°14 : METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BOCAGE

MESURE 15.1 : ENTRETIEN DES PLANTATIONS BREIZH BOCAGE (EPAB ET PNRA)

L'EPAB proposera la réalisation de trois passages d'entretien sur les plantations à créer dans le cadre du 2^{ème} programme Breizh bocage, soit un linéaire à entretenir d'environ 52 km.

Pour l'année 2020, deux passages d'entretien pourront être réalisés au maximum sur les linéaires créés pour la campagne de plantation 2019/2020. Le 31/12/2020 étant l'année de fin du 2^{ème} programme Breizh bocage.

Ces modalités d'entretien pourraient être revues à la baisse au besoin, en fonction des restrictions budgétaires des membres de l'EPAB.

Une visite sur le terrain est effectuée par l'EPAB, pour prévoir les passages d'entretien au bon moment. L'entretien consiste à dégager la végétation herbacée à la débroussailleuse autour des plants pour les haies à plat ou les haies sur le sommet des ouvrages (billons et talus). Un passage d'épareuse ou de débroussailleuse sera préconisé sur les flancs des ouvrages en fonction de la pousse de la végétation concurrente et de l'accessibilité des ouvrages. Cet entretien sera réalisé par un prestataire.

Quand les entretiens seront terminés, l'EPAB assurera le suivi des plantations Breizh bocage une fois par an pour vérifier que les bénéficiaires des travaux s'approprient bien l'entretien de leurs plantations Breizh bocage.

Le PNRA suivra les travaux d'entretien sur les plantations mise en œuvre sur la presqu'île de Crozon dans le cadre du 1^{er} programme Breizh bocage (volet 3).

MESURE 15.2 : GERER LE DOSSIER ADMINISTRATIF

L'EPAB assurera le montage et le suivi du dossier administratif et financier en lien avec le GUSI (Guichet Unique Service Instructeur). Un marché public sera rédigé pour la réalisation des entretiens bocagers selon les procédures en vigueur du Code des Marchés Publics.

MESURE 15.3 : SUIVRE LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

L'EPAB assurera le suivi de la bonne mise en œuvre des marchés (bons de commande, vérification du respect du CCTP, qualité des plants réceptionnés...).

L'EPAB suivra le déroulement des travaux en planifiant et organisant la mise en œuvre des chantiers d'entretiens.

PUBLIC CIBLE

Bénéficiaires des plantations Breizh bocage

MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (EPAB)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDTM, DRAAF, CD29

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

INDICATEURS

DE SUIVI

DE MOYEN

DE RESULTATS

Montant des aides attribuées

Linéaire de bocage entretenu

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

ENJEU 4 : LA GESTION ET L'ENTRETIEN DURABLE DU BOCAGE

Orientation
stratégique 10

REALISER DES PLANS DE GESTION BOCAGERS

CADRE GENERAL

La gestion et l'entretien durable du bocage ont été identifiés lors de l'élaboration de la stratégie territoriale bocagère comme un enjeu important sur le territoire. Pour un entretien durable du bocage, la mise en place de plan de gestion est essentielle.

Le programme Breizh bocage permet d'assurer un entretien des linéaires sur 3 passages en 2 ans. Une fois ces entretiens réalisés, les MAEC linéaires peuvent être activées pour disposer d'un financement sur les opérations d'entretien réalisées par le propriétaire.

OBJECTIFS DES ACTIONS DECLINEES SUR LE TERRITOIRE

Disposer de plans de gestion adaptés à une bonne gestion et un bon entretien du maillage bocager sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

L'ACTION PROPOSEE DANS LA STRATEGIE 2016-2020

ACTION N°15 : ANIMER LES MAEC BOCAGE

MESURE 16.1 : CREER UN OUTIL POUR LA MISE EN PLACE DE PLAN DE GESTION BOCAGER

Le plan de gestion est une des pièces obligatoires d'un dossier MAEC Bocage. L'EPAB développera un outil pour réaliser des plans de gestion bocagers adaptés, répondant aux exigences du cahier des charges.

MESURE 16.2 : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LE MONTAGE DE LEURS MAEC LINEAIRES

L'EPAB est le porteur du PAEC (Plan Agro-Environnementale et Climatique) 2016-2020.

Du temps d'animation sera assuré pour promouvoir et suivre les MAEC bocage sur le territoire.

- Dans le territoire de la charte (territoire algues vertes) : accompagnement des agriculteurs via la suite de la convention cadre en 2016. Pour l'après 2016, l'EPAB n'a pas de connaissance des modalités de financements via la convention-cadre.
- Hors charte : régie ou prestataire pour accompagner les agriculteurs

L'EPAB souhaite accompagner une dizaine d'agriculteurs par an, qui souhaitent s'engager dans une MAEC Linéaire. En fonction du niveau de demandes sur le territoire, l'EPAB se réserve la possibilité d'externaliser cette prestation.

ACTION N°16 : REALISER DES PLANS DE GESTION BOCAGERS

Des plans de gestion bocagers (hors MAEC) seront réalisés pour des particuliers ou agriculteurs qui souhaiteraient mettre en place une gestion durable de leur bocage.

La démarche de ce plan de gestion du bocage est de réaliser un diagnostic du bocage sur le parcellaire, pour aboutir à un projet de gestion raisonné du bocage existant et/ou à créer (état du bocage, entretien, moyens, planning interventions ...).

Ces plans de gestion permettront également d'étudier la valorisation économique du bocage, si telle est la demande.

Cet outil permettra de responsabiliser l'agriculteur sur la manière de gérer et de valoriser son patrimoine bocager à l'échelle de son exploitation.

Cet outil ne pourra pas être proposé à tous, au regard des moyens humains disponibles en régie. Une sélection des dossiers sera opérée en fonction de critères à définir (motivation de l'agriculteur, localisation du bocage, ...)

PUBLIC CIBLE

Propriétaire ou exploitant du bocage

MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (EPAB)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDTM, DRAAF, CD29, CRPF

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

INDICATEURS

DE SUIVI	Nombre d'agriculteurs demandant l'élaboration d'un plan de gestion du bocage (hors MAEC)
DE MOYEN	Montant des aides attribuées MAEC
DE RESULTATS	Nombre de MAEC linéaire contractualisées et nombre de linéaire entretenus par ce biais Nombre de plans de gestion du bocage (hors MAEC) réalisés

STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2016-2020

ENJEU 5 : LA VALORISATION ECONOMIQUE DU BOCAGE

Orientation
stratégique 11

DONNER UNE VALEUR ECONOMIQUE AU BOCAGE

CADRE GENERAL

Lors des COPIL, il a été mentionné l'intérêt de la valorisation économique du bocage. Toutefois, il est constaté un problème majeur de débouchés pour le bois-énergie, alors que la ressource est disponible. Concernant les autres filières (bois d'œuvre et bois bûche), l'EPAB dispose peu d'éléments sur ces filières.

OBJECTIFS DES ACTIONS DECLINEES SUR LE TERRITOIRE

Valoriser économiquement le bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

MESURES PROPOSEES DANS LA STRATEGIE 2016-2020

ACTION N°17 : ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DES ACTEURS DES FILIERES DE VALORISATION DU BOCAGE

L'EPAB participera à la réflexion sur la mise en place de filière bois (bois énergie, bois bûche,...) sur le territoire en partenariat, notamment, avec les communautés de communes du territoire déjà engagées sur le sujet du bois-énergie. Il dressera un état des lieux des filières et des acteurs locaux, pour identifier les besoins réels et sur lesquels l'EPAB pourra apporter une plus-value.

Le technicien de l'EPAB assurera une veille technique sur les filières de valorisation économique du bocage.

ACTION N°18 : ACCOMPAGNER LA REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE ET DE MISE EN RELATION DES DIFFERENTS ACTEURS

L'EPAB sera un intermédiaire et un facilitateur sur le terrain pour mettre en relation les producteurs de bois et les futurs consommateurs (chaufferie bois, ...).

L'EPAB pourra transmettre aux collectivités les données SIG pour la réalisation d'études de faisabilité, sur la ressource en bois ainsi que les données des plans de gestions bocagers réalisés.

Le rôle de l'EPAB sur cette orientation sera plus marqué lorsque les débouchés seront opérationnels. D'ici-là, l'EPAB est dans une situation de veille et de structuration.

PUBLIC CIBLE

Collectivités, agriculteurs et particuliers

MAITRISE D'OUVRAGE

Structure porteuse du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (EPAB)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDTM, DRAAF, CD29, chambre d'agriculture du Finistère, PNRA, communautés de communes, Fédération des chasseurs du Finistère, ...

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

Territoire du SAGE de la baie de Douarnenez

INDICATEURS

DE SUIVI	Nombre de chaudières-bois créées sur le périmètre
DE MOYEN	
DE RESULTATS	Volume de bois valorisés localement par type de filière

IV.1.4 Le budget prévisionnel de la stratégie bocagère

Les actions retenues dans la stratégie territoriale bocagère de la baie de Douarnenez nécessitent un temps d'animation correspondant à 1 équivalent temps plein (ETP) sur la durée stratégie territoriale bocagère 2016-2020. Ce temps d'animation sera réparti au sein des 10 orientations stratégiques décrites précédemment sous forme de fiches actions.

Le tableau n°19 ci-dessous présente une estimation de la répartition du temps de travail. Des ajustements pourront être réalisés en fonction de l'avancement des actions et des besoins qui émergeront au cours de la mise en œuvre de la stratégie sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

Les financeurs sollicités pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie bocagère sont :

- ✓ L'Union Européenne via le FEADER,
- ✓ L'Agence de l'eau Loire Bretagne,
- ✓ Le Conseil départemental du Finistère,
- ✓ Le Conseil régional de Bretagne

	2016				2017				2018				2019				2020			
	temps de travail (%)	nombre de jours	coût animation (€TTC)	Frais externe (€TTC)	temps de travail (%)	nombre de jours	coût animation (€TTC)	Frais externe (€TTC)	temps de travail (%)	nombre de jours	coût animation (€TTC)	Frais externe (€TTC)	temps de travail (%)	nombre de jours	coût animation (€TTC)	Frais externe (€TTC)	temps de travail (%)	nombre de jours	coût animation (€TTC)	Frais externe (€TTC)
AMELIORER LE BOCAGE	50	103	20500	130 000	50	103	20500	132 600	50	103	20500	135 200	50	103	21000	137 800	30	62	12600	
PROTEGER LE BOCAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET AVOIR UNE COHERENCE POUR LE CLASSEMENT DU BOCAGE ENTRE LES COMMUNES DU TERRITOIRE	5	10	2050		5	10	2050		5	10	2050		5	10	2100		11	23	4620	
MOBILISER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU BOCAGE	12	25	4920	3 000	12	25	4920	3000	12	25	4920	3000	12	25	5040	3000	15	31	6300	3000
METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DU BOCAGE	3	6	1230		3	6	1230		3	6	1230		3	6	1260		5	10	2100	
DEVELOPPER DES CORRIDORS BIOLOGIQUES (cf action n°2 - Améliorer le bocager)		0				0				0				0				0		
AMELIORER LA CONNAISSANCE (PNRA)		0				0				0				0				0		
FAVORISER DE BONNES PRATIQUES DE GESTION DU BOCAGE	5	10	2050	1 800	5	10	2050	1800	5	10	2050	1800	5	10	2100	1800	10	21	4200	1800
ENTREtenir LES PLANTATIONS BREIZH BOCAGE	10	21	4100	45 000	10	21	4100	49950	15	31	6150	74100	15	31	6300	76050	15	31	6300	52300
REALISER DES PLANS DE GESTIONS	10	21	4100		10	21	4100		5	10	2050		5	10	2100		5	10	2100	
DONNER UNE VALEUR ECONOMIQUE AU BOCAGE	5	10	2050		5	10	2050		5	10	2050		5	10	2100		9	19	3780	
TOTAL	100	206	41000	179 800	100	206	41000	187 350	100	206	41000	214 100	100	206	42000	218 650	100	206	42000	57 100

Tableau 19: La répartition estimative du temps de travail avec son les coûts associés

	2016 - 2020			
	nombre de jours	coût animation (€TTC)	Frais externe (€TTC)	Coût total (€TTC)
TOTAL POUR LA PERIODE 2016-2020	1030 jours	207 000 € TTC	857 000 € TTC	1 064 000 € TTC

Tableau 20: Le budget prévisionnel pour la période 2016-2020

La mise en œuvre de la stratégie bocagère fera l'objet d'un bilan annuel reporté aux membres du comité syndical de l'EPAB. Un bilan à mi-parcours sera établi, et un réajustement de la stratégie sera établi au besoin.

Bibliographie

Le Bissonnais, Y., Thorette, J., Bardet, C., Daroussin, J., 2002. L'érosion hydrique des sols en France. Rapport, Institut National de la Recherche Agronomique, Institut Français de l'Environnement. 106 p.

Grimaldi, C., Baudry, J., Gascuel, C., 2009. Bordures de champs. Rapport Agro-Transfert Bretagne, Territ'eau- Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et l'INRA de Rennes. 17p.

Tortrat, F., 2006. Modélisation orientée décision des processus de transfert par ruissellement et subsurface des herbicides dans les bassins versants agricoles, Thèse, Agrocampus Rennes.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Caractéristiques générales du territoire du SAGE	7
Tableau 2: Caractéristiques générales du territoire algues vertes 2012-2015	9
Tableau 3: Occupation du sol sur le SAGE de la baie de Douarnenez	12
Tableau 4 : concentrations moyennes en phosphore total par cours d'eau (Source : EPAB, 2013).....	16
Tableau 5 : Les producteurs d'eau présents sur le territoire du SAGE (Source : EPAB, 2013).....	18
Tableau 6: La taille des îlots culturaux (RPG 2013).....	21
Tableau 7: Les MAET 2009-2014 (Source : EPAB, 2015).....	22
Tableau 8: Densité bocagère (source DRAAF – Agreste 2008).....	24
Tableau 9: Densité bocagère par commune.....	25
Tableau 10: Synthèse de la densité bocagère par commune.....	25
Tableau 11: Déclinaison du 1 ^{er} programme Breizh bocage sur le territoire de la baie de Douarnenez entre 2010-2015	28
Tableau 12: Répartition des travaux bocagers sur les communes, selon les maîtrises d'ouvrage	28
Tableau 13: Répartition des travaux bocagers par type et maîtrise d'ouvrage	29
Tableau 14: Répartition des types de travaux bocagers par communes	29
Tableau 15 : le coût du 1 ^{er} programme Breizh bocage.....	30
Tableau 16: Protection du bocage dans les PLU validés des 7 communes du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB – 2015).....	35
Tableau 17: Les enjeux et les orientations stratégiques identifiés	46
Tableau 18: Les actions opérationnelles validées	47
Tableau 19: La répartition estimative du temps de travail avec son les coûts associés	69
Tableau 20: Le budget prévisionnel pour la période 2016-2020.....	69

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : EPAB, 2015).....	7
Figure 2: Localisation du territoire algues vertes sur territoire de la baie de Douarnenez (source : EPAB, 2015)	9
Figure 3: Géologie simplifiée du territoire de la baie de Douarnenez (Source : EPAB, 2015).....	10
Figure 4: Pente du territoire de la baie de Douarnenez (Source : BD Alti).....	10
Figure 5 : Occupation du sol sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : RPG 2013 et BD topo).....	11
Figure 6 : Localisation des zones humides et cours d'eau sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : EPAB et BD topo – juillet 2015).....	12
Figure 7 : Objectifs et résultats sur le Q90 des concentrations en nitrates pour les 8 cours d'eau de la charte (Source : EPAB, 2014).....	13
Figure 8 : Localisation des bassins versants sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : EPAB) .	14
Figure 9 : Flux total rejeté en baie de Douarnenez depuis 1998 (Source : EPAB, 2015).....	15
Figure 10 : Zones conchylicoles sur le territoire du SAGE (source : arrêté préfectoral du 26 décembre 2012)	17
Figure 11 : Localisation des périmètres de captage d'eau sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : EPAB 2015).....	18
Figure 12 : Pourcentage de SAU par commune sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez (source : RPG 2013)	19
Figure 13 : Nombre de sièges d'exploitation agricole sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : DDTM 2015)	20
Figure 14 : Taille des îlots culturels sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : RPG 2013)	21
Figure 15 : Inventaire bocager sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB et PNRA – 2015)	23
Figure 16 : Densité du bocage par commune sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB 2015).....	24
Figure 17 : Carte de localisation des bassins versants (Breizh bocage 1) sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB 2015)	27
Figure 18 : Les Schémas de Cohérence Territoriale sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB, 2015).....	31
Figure 19 : Carte d'avancement des documents d'urbanisme sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : EPAB - 2015)	34
Figure 20 : carte de synthèse de la trame verte et bleue régionale (source : GIP Bretagne environnement, août 2014).....	37
Figure 21 : carte de synthèse de la trame verte et bleue régionale à l'échelle du territoire (source : GIP Bretagne environnement, août 2014)	37
Figure 22 : Orientations extraites du plan d'actions stratégiques – SRCE (source : Plan d'action stratégique – SRCE – septembre 2014).....	39
Figure 23 : Vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion à l'échelle des masses d'eau (Projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021)	40
Figure 24 : 1 ^{ers} résultats du diagnostic.....	43
Figure 25 : 2 ^{èmes} résultats du diagnostic	44

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Enquête régional sur les haies (AGRESTE Bretagne – DRAAF – juin 2010)	73
Annexe 2: Liste des membres du comite de pilotage.....	77
Annexe 3: Compte rendu de la réunion du groupe de pilotage du 16 octobre 2015	78
Annexe 4: Compte rendu de la réunion du groupe de pilotage du 03 novembre 2015	87

Résultats de l'enquête régionale sur les haies en 2008

182 500 km de linéaire bocager en Bretagne

Avec 182 500 km en 2008, le linéaire bocager breton baisse de 12 % entre 1996 et 2008.

La baisse la plus importante s'observe en Ile-et-Vilaine (- 18 %).

Comme en 1996, le linéaire apparaît beaucoup plus dense dans la partie ouest de la région, notamment dans le Finistère.

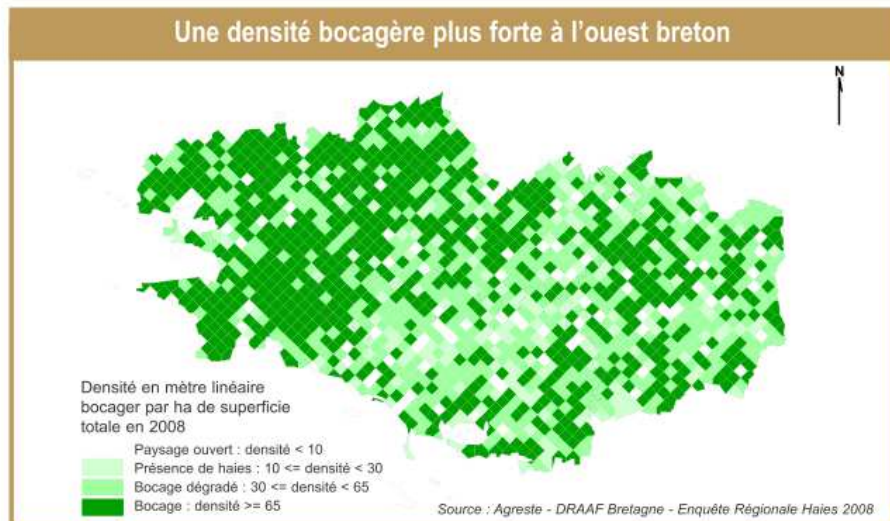
Ce dernier concentre également l'essentiel des talus et dénivelés.

Enfin, 6 500 km de haies nouvelles apparaissent, principalement dans les Côtes-d'Armor et en Ile-et-Vilaine.

La haie constitue un élément fondamental, voire emblématique du paysage breton. Elle représente un enjeu majeur pour l'environnement. Ses évolutions accompagnent et dessinent en partie le paysage, livrant ainsi une lecture des politiques antérieures en matière de gestion de l'espace. Héritée du passé, elle n'en constitue pas moins un sujet d'actualité, ainsi qu'en attestent les mesures d'aides au maintien et à la replantation engagées depuis plusieurs années. L'enquête réalisée en 2008 délivre de ce point de vue

une information riche obtenue selon une méthodologie uniforme à l'échelle de la région.

En 2008 le linéaire bocager total s'élève à 182 500 km. Cette notion regroupe ici les haies anciennes ou ajourées, y compris basses, les autres linéaires ligneux ainsi que les talus et dénivelés. En Bretagne l'essentiel du linéaire est composé de haies bocagères anciennes (près de 80 % du total). Cette catégorie comprend les éléments caractérisés par la présence d'un taillis, ou d'une futaie, ou

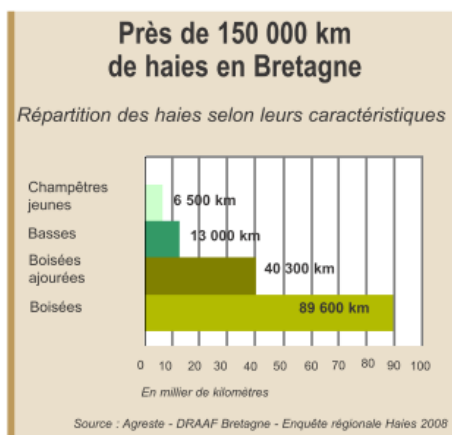


DRAAF Bretagne
 Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
 et de la forêt



Une densité du linéaire bocager bien supérieure à la moyenne dans le Finistère.

d'une haie basse végétale naturelle. La catégorie des autres linéaires ligneux totalise 27 500 km. Elle réunit les haies récentes, les



alignements d'arbres, les haies horticoles et les rideaux ornementaux mono-spécifiques. Enfin, avec 12 000 km, talus et dénivelés représentent moins de 10 % du total.

Talus à l'ouest, futaies à l'est

Historiquement les haies ont toujours été plus présentes dans la partie ouest de la région, notamment dans le Finistère. Cette sur-représentation s'explique, entre autres, par une exposition plus importante aux vents d'Ouest dans cette partie du territoire. Elle demeure toujours d'actualité en 2008.

En revanche Ille-et-Vilaine et Morbihan détiennent chacun environ un cinquième du linéaire de la région. Le Finistère se distingue par la présence très importante, relativement aux autres départements, de talus et dénivelés avec plus de 8 000 km, soit près de 14 % de son linéaire total. Dans les autres départements, la part occupée par les talus et dénivelés se situe entre 2 et 5 %.

Le Finistère totalise à lui seul les deux tiers du linéaire de talus et dénivelés de la région. L'exposition aux vents d'Ouest et la recherche de l'efficacité brise-vent des linéaires explique, entre autres, la présence massive de talus dans cette partie de la région.

La hauteur des linéaires se répartit d'ailleurs selon un gradient Ouest-Est. Talus et haies basses se situent plutôt à l'Ouest de la région, en raison de leur exposition aux vents les plus puissants, alors que les haies de futaie sont plutôt présentes à l'Est, notamment en Ille-et-Vilaine.

La densité du linéaire mesurée en mètre linéaire par unité de surface constitue un indicateur usuel. Deux valeurs peuvent être fournies selon que l'on rapporte le linéaire soit à la surface totale de la région, soit à la seule surface agricole (SAU). En effet, si l'enquête 2008 porte bien sur la totalité du territoire breton, seuls les linéaires bordant au moins une surface agricole ont été observés. Dans ces conditions la densité moyenne rapportée à la surface totale s'établit à 66 ml/ha et à 110 ml/ha lorsqu'elle est rapportée à la seule SAU. La densité apparaît bien supérieure à la moyenne dans le Finistère. En revanche elle est beaucoup plus faible dans les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Cette disparité, déjà présente en 1996 en raison d'un remembrement plus massif dans ces deux départements, s'est prolongée depuis. Un état initial du linéaire plus dégradé ainsi qu'une artificialisation plus importante en Ille-et-Vilaine peuvent expliquer ce phénomène.

Une baisse plus forte en Ille-et-Vilaine

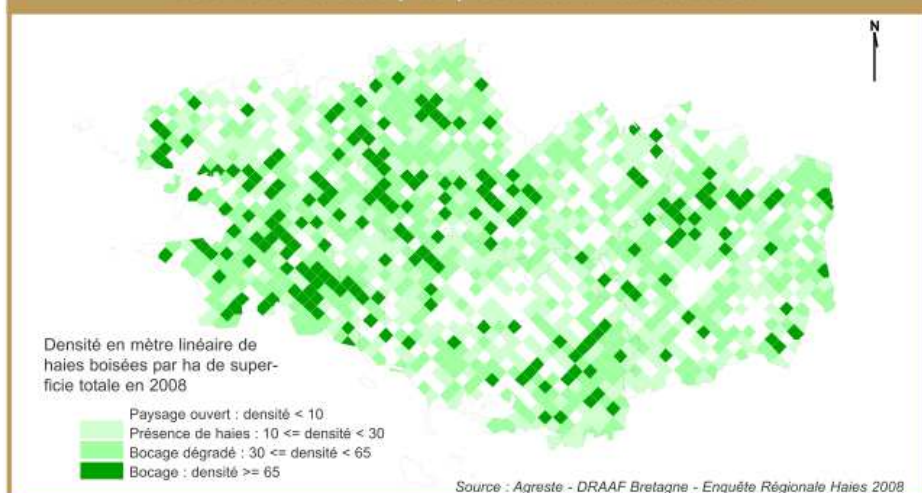
En 1996 le linéaire bocager comparable était de 207 400 km. La baisse par rapport à 1996 est de 12 % soit - 1,1 % en rythme annuel. La

En 2008, près du tiers du linéaire bocager dans le Finistère					
Unité : Kilomètre	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Haies bocagères anciennes	38 780	45 028	30 665	28 478	142 950
Dont haies boisées	24 642	26 944	19 622	18 425	89 632
Autre linéaire ligneux (y compris haies champêtres jeunes)	7 188	6 516	6 920	6 852	27 477
Talus ou dénivelé	2 331	8 188	1 042	538	12 099
Total linéaire bocager 2008	48 299	59 732	38 627	35 868	182 526
Densité en mètre linéaire par ha de					
Surface totale	69	88	56	52	66
Surface agricole utile (SAU)	109	155	85	96	110
2008					
Surface totale	77	98	69	58	75
Surface agricole utile (SAU)	117	166	98	103	120
1996					

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Enquêtes régionales Haies 2008 et Haies 1996



Des haies boisées plus présentes à l'ouest breton



**6 500 km
de jeunes
haies
champêtres
en 2008.**

baisse apparaît plus prononcée en Ile-et-Vilaine (- 17,7 %) et un peu moins forte dans le Morbihan (- 9,3 %). Par ailleurs, il est à noter que la part respective de chaque département dans le linéaire total évolue peu et que la hiérarchie initiale est respectée.

Les linéaires boisés ne peuvent en 2008 être appréhendés selon la typologie établie à partir des résultats de l'enquête de 1996 (taillis, taillis avec futaie, futaies avec taillis et futaies) mais de manière globale. Ils représentaient à l'époque un linéaire total de 94 000 km. En 2008 le linéaire boisé total correspondant s'établit à un peu moins de 90 000 km, soit en baisse de 5 % par rapport à 1996. Cette diminution s'observe dans les quatre départements, plus forte dans les Côtes-d'Armor et le Finistère (- 6 %) et plus faible en Ile-et-Vilaine (- 2 %).

Les haies nouvelles apparaissent

Pour la première fois dans les inventaires sur le bocage, la catégorie des jeunes haies champêtres apparaît de façon significative. Cette définition assez précise permet de ne pas les confondre avec les plantations linéaires d'ornement ou de protection de bâtiments. Elles représentent maintenant un linéaire de 6 500 km et ont été principalement relevées dans les Côtes-d'Armor et en Ile-et-Vilaine. Toutefois, il est possible que les plus jeunes n'aient pas été distinguées sur les photographies aériennes de l'enquête. Installées le plus souvent sur un paillage, elles sont cependant facilement identifiables. Les premières haies de ce type, plantées à partir de 1975, sont maintenant intégrées dans le bocage, soit comme haies dégradées pour les moins bien entretenues, soit comme alignements compte

tenu de leur caractère artificiel.

Les jeunes haies peuvent contribuer de manière progressive à compenser la dégradation du bocage ancien. Actuellement le rythme des replantations demeure nettement insuffisant. Néanmoins, les politiques de reconstitution bocagère commencent à être perçues. Lorsqu'il s'agit de plantations d'arbres, le temps nécessaire pour avoir un effet visible est à l'échelle d'une génération.

Breizh Bocage

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution de nouvelles haies bocagères ou talus ou talus boisés, dans le cadre d'opérations collectives. Le dispositif vise à réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles dans un but d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il présente un intérêt pour la fourniture de biomasse (bois - énergie), la préservation de la biodiversité, la restauration des paysages et la lutte contre l'érosion.

Il constitue un dispositif d'aides qui reconnaît les nombreux atouts du bocage pour le territoire breton. Il s'adresse aux collectivités territoriales, aux syndicats mixtes, aux exploitants agricoles, ..., du moment qu'ils interviennent dans un cadre collectif. Le montant des subventions peut couvrir jusqu'à 90 % des dépenses des actions décrites dans le cahier des charges (études, animation et travaux).

Ce programme fait partie du Projet de Développement Rural Hexagonal (P.D.R.H. volet régional) d'une part et du Contrat de Projet Etat - Région d'autre part pour la période 2007 - 2013. Il bénéficie des soutiens de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et des Conseils Généraux.



Chaque année, 1 % du linéaire disparaît

Unité : Kilomètre	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
2008	48 299	59 732	38 627	35 868	185 526
1996	54 050	66 841	46 950	39 558	207 398
Evolution en %	- 10,6 %	- 10,6 %	- 17,7 %	- 9,3 %	- 12,0 %
Taux d'évolution annuel moyen	- 0,9 %	- 0,9 %	- 1,6 %	- 0,8 %	- 1,1 %

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Enquêtes régionales Haies 2008 et Haies 1996

Pour en savoir plus :

Document sur « Les linéaires paysagers de Bretagne »

Résultats de l'enquête complémentaire Teruti-Lucas 2008. Disponible sur le site internet de la DRAAF Bretagne.

Dans le cadre de cette étude qui montre la poursuite de l'érosion des éléments bocagers tant en quantité qu'en qualité, l'existence de ces jeunes haies indique que le mouvement de plantation doit être amplifié pour assurer le maintien du linéaire. Le programme « Breizh Bocage » soutenant financièrement les démarches collectives de reconstitution du maillage bocager devrait permettre d'améliorer cette tendance.

Méthodologie

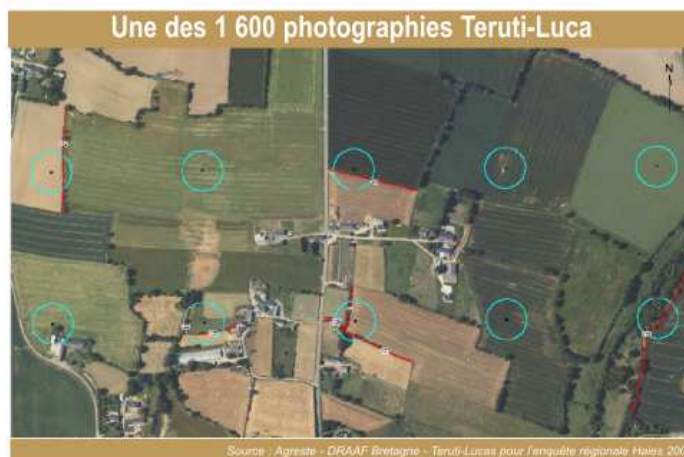
L'enquête « Haies 2008 » utilise comme support l'enquête « Teruti-Lucas ». Cette dernière constitue une enquête réalisée à partir de 1 600 photographies aériennes. Chaque photographie forme un rectangle de 1 500 m sur 600 m.

Une des 1 600 photographies reproduite ci-dessous : chaque photo comprend 10 cercles de 80 m de diamètre (matérialisés ici en bleu). Les linéaires présents dans les cercles (figurant en rouge) ont été relevés et examinés sur

le terrain par les enquêteurs, au cours de l'été 2008.

Précision

Comme dans toute enquête par sondage, les résultats fournis constituent des estimations. Le sondage aléatoire permet toutefois de fournir la précision de chaque estimation. Ainsi, la longueur totale du linéaire est estimée par l'enquête à 182 530 km avec une précision de 1,5 %. La précision varie en fonction de la longueur estimée comme l'illustre le résultat des Côtes-d'Armor : le linéaire total est estimé à 48 300 km avec une précision de 5 %. Ainsi le linéaire total possède une probabilité de 90 % de se situer entre 178 000 km et 187 000 km. Bien que le choix d'un seuil demeure parfaitement arbitraire, une précision supérieure à 10 % en valeur, est souvent considérée comme médiocre et l'estimation correspondante sujette à caution. Un tel seuil correspond ici, de manière schématique, à une longueur d'environ 7 500 km.



Une des 1 600 photographies Teruti-Luca

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Teruti-Lucas pour l'enquête régionale Haies 2008

Définition

L'enquête recense à l'intérieur de cercles de 80 m de diamètre les linéaires homogènes de bordures de parcelle d'au moins 25 m de long, a priori fixes dans le temps et matérialisés soit par une haie bocagère ancienne, continue ou ajourée, haute ou basse, soit par un autre linéaire ligneux, soit par un talus nu ou un dénivelé nu.

Agreste Bretagne - Juin 2010 - 4

Site Internet : www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr
rubrique « statistique agricole »

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne
Service Régional de l'Information Statistique et Économique
15 avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Tél. 02 99 28 22 30 - Fax 02 99 28 22 89
Mél : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Directeur : Louis Biannic
Directrice de la publication : Marie Dubois
Rédactrice en chef : Françoise Potin
Rédacteurs : Philippe Michel,
Jean-Claude Chardron, Michel Pedron
Composition : SRISE Bretagne - Pôle Diffusion
Impression sur papier recyclé : Média graphic
ISSN : 1291 - 1976 © Agreste 2010

ANNEXE 2: LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

NOM	FONCTION
M. CARADEC Henri	Président de l'EPAB
M. BLAIZE Joël	1er vice Président de l'EPAB
M. LE PAPE Henri	Maire d'Argol
Mme HERNANDEZ Marie-Thérèse	Maire de Kerlaz
M. DIVANAC'H Paul	Maire de Plonévez-Porzay
M. STANQUIC Jean-Yves	vice-Président de Quimper-Communauté
M. PLANTE Didier	Maire de Ploéven
M. LE QUELLEC Alain	Maire de Quéménéven
M. BALANNEC Michel	Elu à la commune de Douarnenez
M. LE BRAS Jean-Pierre	Elu à la commune de Beuzec-Cap-Sizun
M. IDOT Bernard	1er vice Président de l'EPAB
M. MOYSAN Daniel	Président de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon
M. JOLIVET Ludovic	Président de Quimper Communauté
Mme NICOLAS Gaëlle	Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay
M. LANNOU Jacques	Président de le Douarnenez Communauté
M. LE PORT Bruno	Président de la Communauté de communes du Cap-Sizun
M. JULLIEN Bruno	Président du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement
M. JOLIVET Ludovic	Président du Syndicat mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Odet
M. CALVEZ Christian	vice-Président du Pôle Métropolitain du Pays de Brest
Mme GUEGUEN Ségolène	Chargé de mission NATURA 2000 à la communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon
Monsieur le Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
Mme NICOLAS Sophie	DDTM du Finistère - Service Eau et Biodiversité
Mme GUESNON Méline	DDTM du Finistère - Service Eau et Biodiversité
Mme La Présidente	Conseil Départemental du Finistère
Mme La Présidente	Parc Naturel Régional d'Armorique
Monsieur Le Président	Chambre d'agriculture du Finistère
Mme La Présidente	Le syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Le Président	Eau et Rivière de Bretagne
M. LORGOUILLOUX Yvon	Bretagne Vivante Douarnenez
M. MARC Stéphane	Office National des Forêts

ANNEXE 3: COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE PILOTAGE DU 16 OCTOBRE 2015



REUNION DU 16 OCTOBRE 2015

1^{er} REUNION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2015-2020

INTRODUCTION

Mme Alida Boishus introduit la séance et propose un tour de table. Mme Le Pollès présente l'ordre du jour de la réunion du comité de pilotage dans le cadre de l'élaboration de la stratégie territoriale bocagère 2015-2020.

LISTE DES PARTICIPANTS

Personnes présentes :

M. Henri CARADEC, Président de l'EPAB

M. Joël BLAIZE, 1^{er} vice Président de l'EPAB

M. Jean-Pierre LE BRAS, Elu pour la commune de Beuzec-Cap-Sizun

M. Bernard IDOT, 1^{er} vice Président de l'EPAB

Mme Sophie NICOLAS, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère (Guichet Unique Service Instructeur)

M. Alain COÏC, technicien bocage de la Chambre d'Agriculture du Finistère

M. Jean-Jacques BARREAU, Directeur du PNRA

Mme Sophie MOREAU, Elue pour la commune de Ploéven

M. Yvon LORGUILLOUX, représentant de Bretagne vivante Douarnenez

Mme Stéphanie LEISSEN, chargée de mission de la Fédération des chasseurs du Finistère

Mme Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB

M. Olivier ROBIN, Coordinateur du pôle milieux naturels de l'EPAB

Mme Julie LE POLLES, Technicienne bocage de l'EPAB

Personnes excusées et/ou absentes :

M. Henri LE PAPE, maire d'Argol

Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, maire de Kerlaz

M. Paul DIVANAC'H, Maire de Plonévez Porzay

M. Jean-Yves STANQUIC, Elu à la commune de Guengat

M. Alain LE QUELLEC, Maire de Quéménéven

M. Michel BALANNEC, Elu à la commune de Douarnenez

Mme Méline GUESNON, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère (Guichet Unique Service Instructeur)

Mme Isadora SAUZIERES, Département du Finistère (animatrice Breizh bocage)

Mme Hélène BEAU DE KERGUERN, Présidente du Syndicat départemental de la propriété privée rurale

M. Le Président, Eau et Rivières de Bretagne

M. Stéphane MARC, Office National des Forêts

Mme Ségolène GUEGUEN, chargée de mission NATURA 2000, Communauté de communes de la presqu'île de Crozon

M. Daniel MOYSAN, Président de la Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon

Mme Gaëlle NICOLAS, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

M. Jacques LANNOU, Président de Douarnenez Communauté

M. Bruno LE PORT, Président de la Communauté de Communes du Cap-Sizun

M. Ludovic JOLIVET, Président de Quimper Communauté et du Syndicat Mixte pour l'Elaboration du SCoT de l'Odet

M. Bruno JULLIEN, Président du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

M. Christian CALVEZ, Vice-Président du Pôle Métropolitain du Pays de Brest

ORDRE DU JOUR :

1- Contexte de l'élaboration de la stratégie territoriale bocagère 2015-2020

2 - Bilan du 1^{er} programme Breizh bocage

3 - Caractéristiques du territoire et état des lieux du bocage

4 - Définition des enjeux et orientations stratégiques.

La présentation PowerPoint du comité de pilotage (COFIL) est remise à chaque membre présent en début de réunion.

1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2015-2020

Mme Le Pollès présente le contexte de la stratégie territoriale bocagère 2015-2020, elle doit guider l'action, constituant une feuille de route pour plusieurs années et a minima jusqu'en 2020.

L'élaboration d'une stratégie territoriale bocagère 2015-2020 est une étape clef pour continuer dans le 2^{ème} programme Breizh bocage.

2. BILAN DU 1^{ER} PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Mme Le Pollès présente le bilan du 1^{er} programme Breizh bocage. Deux campagnes de travaux bocagers ont eu lieu en 2013/2014 et 2014/2015, sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAB et du PNRA.

En tout 40 km de linéaire bocager ont été créés sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez sur 14 communes. L'EPAB a suivi la création de 25,5 km de linéaire bocager sur le territoire algues vertes et le PNRA environ 14,5 km sur le bassin versant de l'Aber (Presqu'île de Crozon).

La répartition des travaux bocagers est présentée ainsi que le coût financier du 1^{er} programme Breizh bocage. Le reste à charge pour l'EPAB est de 13,5% soit environ 38 000 € TTC. Le coût total du 1^{er} programme Breizh bocage sur le bassin versant de l'Aber sur la Presqu'île de Crozon, n'est pas encore connu, dans l'attente de la transmission des données par le PNRA.

Le bilan du 1^{er} programme Breizh bocage est positif.

Discussion :

Joël Blaize demande le nombre d'entretien financés.

Julie Le Pollès répond que 3 passages d'entretien sont pris en charge dans le cahier des charges Breizh bocage.

Henri Caradec rappelle que les linéaires bocagers créés répondent à un enjeu eau (limitation du ruissellement) et non à de l'aménagement paysager.

3. CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE ET ETAT DES LIEUX DU BOCAGE

Mme Le Pollès présente tout d'abord l'état des lieux du bocage avec le linéaire bocager recensé et la densité bocagère. Concernant les caractéristiques du territoire Mme Le Pollès présente l'occupation du sol, les pentes, le contexte agricole et la qualité des eaux. Suite à cette présentation un 1^{er} résultat de diagnostic est proposé. Il présente sur le territoire les atouts, les opportunités, les menaces et les faiblesses. Un temps d'échange est proposé.

Discussion :

Joël Blaize demande si la carte de l'inventaire bocager inclut les linéaires créés dans le cadre du 1^{er} programme Breizh bocage.

Julie Le Pollès répond que pour les linéaires créés sur le territoire suivi par l'EPAB, ils sont bien inclus dans cet inventaire bocager. Par contre, ne sont pas inclus les linéaires créés par le PNRA. L'EPAB est dans l'attente de la couche SIG du PNRA pour pouvoir les inclure dans cet inventaire.

Bernard Idot s'interroge sur la gratuité des entretiens proposés par le cahier des charges Breizh bocage.

Julie Le Pollès répond que 3 passages d'entretien sont pris en charge. Alida Boishus indique qu'après ces 3 passages, l'entretien des haies est à la charge du bénéficiaire des travaux.

Jean Pierre Le Bras revient sur la taille des exploitations avec l'augmentation de la SAU. Alain Coïc confirme que le nombre d'exploitations baisse et que la SAU augmente.

Joël Blaize trouve cohérent que les grands îlots soient dans des secteurs avec le plus de SAU.

Jean Pierre Le Bras évoque le fait que certains secteurs du territoire sont moins dotés de bocage, du fait des conditions climatiques trop difficiles (embruns) ou liés au manque de sol (terres de landes). C'est notamment le cas sur Beuzec Cap Sizun.

Olivier Robin indique les limites de la photointerprétation. Des murets ont été mis en place dans ces paysages de landes, mais ne sont pas forcément visibles sur la photographie aérienne.

Diapositives 25 à 32

Julie Le Pollès présente les différents documents planificateurs : les SCoT, les PLU, le SRCE, le SAGE de la baie de Douarnenez et le SDAGE Loire Bretagne. Ces documents seront pris en compte dans l'élaboration de la stratégie.

Discussion sur la diapositive 27 :

Jean-Pierre Le Bras indique que le PLU doit être en conformité avec le SCoT. Dans ce cadre, des révisions seront réalisées pour les PLU ayant été approuvés avant la validation du SCoT.

Henri Caradec précise que la révision peut être partielle.

Discussion sur la diapositive 28 :

Alain Coïc indique que les EBC (Espace Boisé Classé) sont des procédures lourdes.

Julie Le Pollès précise que seule la commune de Pouldergat l'a instaurée dans son PLU. Henri Caradec suppose que cela est lié au périmètre de protection du captage de Kerstrat.

Sophie Nicolas indique que les bosquets peuvent être protégés en tant qu'élément paysager.

Joël Blaize informe que le repérage des zones à protéger a été réalisé par le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU. Pour la commune de Plomodiern, le secteur du Menez Hom est concerné.

Jean-Pierre Le Bras indique que dans les secteurs classés en espaces naturels sensibles (natura 2000, ...), il y a une obligation de demander une autorisation pour raser un talus par exemple.

Joël Blaize et Henri Caradec confirme que pour des talus boisés mis en EPP, le propriétaire doit faire une demande d'autorisation pour réaliser une coupe.

Pour Sophie Nicolas, cette obligation d'autorisation préalable n'est pas réglementaire.

Henri Caradec propose d'informer les agriculteurs sur la réglementation des bois classés (EBC) et des éléments paysages à protéger (EPP).

Sophie Nicolas souligne le besoin d'une cartographie des EPP pour imposer l'obligation de demande préalable d'autorisation. L'autorisation concerne la destruction et non la coupe du boisement.

Alain Coïc estime que cela est difficile s'il faut tout déclarer pour la coupe.

Yvon Lorgouilloux demande si ce n'est pas le prix à payer pour protéger les haies et talus. Il estime que l'entretien aboutit parfois à raser la haie. Il rappelle le constat de beaucoup de destructions de talus.

Joël Blaize précise que les coupes se font à un moment donné, pour la bonne gestion de la haie. Il souligne l'importance de ne pas tout mettre à nu et de laisser un arbre à des intervalles réguliers. La coupe fait partie de la vie d'un arbre.

Henri Caradec reconnaît que certains propriétaires y vont un peu fort lors des entretiens.

Sophie Nicolas souligne l'utilité du classement EBC pour des alignements remarquables et anciens plutôt que l'EPP.

Suite à cette présentation, un 2^{ème} résultat de diagnostic est proposé (diapositive 32). Il présente sur le territoire les atouts, les opportunités, les menaces et les faiblesses. Un nouveau temps d'échanges est proposé.

Discussion :

Concernant la filière bois énergie, Joël Blaize se demande s'il y aura suffisamment de bois pour alimenter les chaudières. Julie Le Pollès indique que l'A OCD (Agence Ouest Cornouaille Développement) a réalisé une étude sur la valorisation de la biomasse dans l'Ouest Cornouaille. La conclusion indique que la ressource en bois est présente en quantité suffisante pour alimenter de nombreuses chaufferies. De plus, sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez, la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon projette de développer une filière bois-énergie avec des projets de chaufferies, une étude du gisement a été réalisée et elle a démontré l'importante ressource en bois sur le territoire.

Henri Caradec évoque la mise en place de la filière par la culture en complément (saulaie, miscanthus, ...). Il indique qu'il y a beaucoup de chaudières bois dans le sud-est du Finistère. Il précise que les entreprises qui interviennent s'équipent de matériels performants, qui vont plus vite que la pousse de l'arbre. De ce fait, les coupes sont trop intensives. Il estime important d'avoir une réflexion globale pour pallier à un déficit de la filière bois-énergie. Il souligne l'intérêt d'avancer sur le sujet et d'adapter les réflexions en fonction de la taille des projets.

Olivier Robin évoque l'étude de l'A OCD, qui précise que la ressource existe. D'après la conclusion de l'étude de l'A OCD, la première chaufferie bois ne devrait pas émerger avant 2017.

Suite à cette présentation, un travail de réflexion collectif est proposé. L'objectif est de faire ressortir les enjeux et les orientations stratégiques de la stratégie territoriale bocagère 2015-2020, au regard du diagnostic qui vient d'être présenté.

4. DEFINITION DES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Il est d'abord proposé à chacun, pendant une dizaine de minutes, de faire ressortir individuellement les enjeux et orientations stratégiques qui pourraient composer la future stratégie territoriale bocagère 2015-2020. Puis un temps d'échanges est proposé pour mettre en évidence les enjeux et les orientations stratégiques sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

Tous les membres du comité de pilotage ont pris la parole pour s'exprimer sur le sujet.

Discussion :

Bernard Idot ouvre la discussion. Il souligne qu'il est important pour lui de tendre vers le reboisement et de créer du maillage bocager. Il est essentiel de disposer d'une carte des zones à risques, correspondant aux zones prioritaires d'intervention. Il indique qu'il faut prendre contact avec les propriétaires pour proposer un contrat attractif, afin qu'ils y trouvent un intérêt.

Alain Coïc demande si on doit y voir qu'un intérêt financier pour les propriétaires.

Bernard Idot répond qu'il est important que l'agriculteur trouve un intérêt au bocage dans le cadre de son activité, et que cela ne se limite donc pas qu'au financier.

Jean Pierre Le Bras estime que les surfaces boisées peuvent être déclarées à la PAC dans le cadre des BCAA.

Bernard Idot demande si le programme Breizh bocage est suffisamment attractif pour les agriculteurs, car tous les agriculteurs n'y participent pas. Il s'interroge sur comment faire venir ceux qui ne veulent pas.

Joël Blaize rappelle que ce programme est basé sur le volontariat. Alida Boishus indique que les intérêts pour le bocage de certains agriculteurs divergent de ceux du programme Breizh bocage. Olivier Robin rappelle le rôle anti-érosif du bocage au regard de la taille de certains îlots. Henri Caradec demande s'il y a une dimension optimale pour une parcelle d'un point de vue économique. Jean-Pierre Le Bras souligne l'importance de faire de la vulgarisation. Il estime difficile de définir une surface optimale pour une parcelle agricole.

Julie le Pollès rappelle que, durant le 1^{er} programme breizh bocage, 4 bassins versants avaient été jugés prioritaires dans l'étude territoriale (volet 1). Aujourd'hui, dans le cadre du 2^{ème} programme Breizh bocage, les travaux bocagers peuvent être réalisés sur l'ensemble du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

Joël Blaize demande quelle est la définition du bocage pour le programme, et si il inclut les boisements. Sophie Nicolas répond que la réalisation de boisements peut se faire dans le cadre du programme Breizh forêt. Le programme Breizh bocage 2 ne finance plus les bosquets.

Henri Caradec estime qu'un frein au développement du bocage est la relation locataires-propriétaires.

Sophie Nicolas rappelle que toute convention pour la création de bocage est so-signée par les deux parties, locataire et propriétaire, pour éviter tout problème.

Sophie Nicolas précise qu'il est maintenant possible de retourner, pour créer de nouveaux linéaires, chez des agriculteurs qui ont déjà participés au 1^{er} programme Breizh bocage.

Joël Blaize indique qu'il faut rendre accessible à tous les connaissances sur la bonne gestion du bocage. Il serait donc souhaitable de communiquer pour sensibiliser sur cette bonne gestion, notamment en définissant les outils d'entretien adaptés.

Yvon Lorgouilloux revient sur le constat des îlots de cultures de plus de 11 hectares. Il souhaite que ce critère soit couplé avec celui de la pente et du risque érosif. Il évoque l'exposition au vent, qui peut également motiver à la réalisation du bocage. Il indique que durant les 30 dernières années, 20% de la faune et de la flore a disparu. Il cite notamment la diminution du pinson lors des derniers recensements.

Jean-Pierre Le Bras alerte sur le fait qu'un îlot peut contenir plusieurs parcelles, incluant des talus entre ces parcelles.

Stéphanie Leissen demande si une évaluation du programme Breizh bocage avec des indicateurs par rapport à l'enjeu biodiversité est prévue. Elle demande également si l'impact du bocage créé est mesuré.

Julie Le Pollès répond qu'aucune évaluation du programme breizh bocage n'est prévue, que ce soit pour l'enjeu eau ou l'enjeu biodiversité. Il n'est pas possible de mesurer l'impact strict du bocage dans l'évolution de la qualité de l'eau.

Stéphanie Leissen demande qui était concerné par le programme Breizh bocage 1. Julie Le Pollès précise que les particuliers et collectivités pouvaient intégrer la démarche, mais que ce sont les agriculteurs qui ont été les plus impliqués. Stéphanie Leissen indique qu'il serait intéressant de mettre en relation l'EPAB et la fédération des chasseurs du Finistère, notamment pour communiquer sur le programme Breizh bocage. La fédération peut être un relais sur le terrain et s'implique par rapport à l'aménagement de l'espace.

Concernant les indicateurs de biodiversité, Jean-Jacques Barreau indique qu'il serait très intéressant de construire un observatoire du bocage et de travailler en amont à l'identification des indicateurs du bocage (oiseaux, ...). Il est nécessaire de travailler avec des experts. Il informe que le PNRA travaille actuellement sur ce sujet.

Jean-Jacques Barreau questionne sur ce qu'est un bon entretien et une bonne gestion du bocage. Il demande s'il faut couper beaucoup. Il précise que des techniques sont à maîtriser et qu'il serait bon de faire appel à un expert agro-forestier. Il souligne l'importance de développer une ressource pérenne. Il se demande si on y travaille actuellement et qui doit être mobilisé.

Henri Caradec estime qu'il est nécessaire de proposer un accompagnement lors de la réalisation des plans de gestion du bocage. Il est également nécessaire de parfaire la connaissance sur les essences au niveau des maladies.

Henri Caradec souhaite ne pas avoir un programme trop figé. Il précise que les plantations réalisées par Breizh bocage doivent être classées dans les documents d'urbanisme, mais avec la possibilité de les déplacer (mesures compensatoires) pour ne pas figer le paysage.

Joël Blaize questionne sur la valorisation des déchets de broyage, lors de la gestion des bords de route. Il questionne sur comment améliorer la situation et évoque la gestion des fauches d'herbe, qui pourraient alimenter des méthaniseurs. Joël Blaize évoque également la taille des haies par les communes, avec une population qui a dû mal à accepter le non entretien.

Henri Caradec estime que, d'un côté, on finance pour créer du bocage, et que de l'autre, il existe des destructions de haies dans les communes.

Alida Boishus demande s'il est possible de chiffrer l'état des destructions de haies et talus sur les communes.

Henri Caradec indique que des réajustements sur le bocage lors de reprises de foncier peuvent se faire. Il estime qu'il n'y a plus de destructions massives du bocage. Il souligne l'importance d'accompagner le monde agricole sur le maintien et le renouvellement du bocage. Il ne souhaite pas avoir des réglementations différentes d'une commune à une autre.

Jean-Jacques Barreau indique qu'il faut réussir à faire converger les idées des élus. Il constate que les extrêmes existent. Il est donc important d'avoir une vision plus globale et harmonisée pour faciliter l'opérationnel.

Jean-Jacques Barreau précise que cette entrée sur une harmonisation par rapport à la gestion et à la protection du bocage est nécessaire pour le PNRA, à l'échelle des communes et EPCI qui composent son territoire.

Olivier Robin estime que pour protéger et gérer, il faut connaître. Il est évoqué l'idée de la mise en place d'un observatoire sur le bocage.

Jean-Jacques Barreau évoque l'harmonisation des documents d'urbanisme. Il questionne sur ce qu'on peut attendre des SCOT. Il est rappelé que les SCOT prennent en compte la trame verte et bleue, la qualité de l'eau, l'érosion, la biodiversité. Jean-Jacques Barreau questionne sur les discussions actuelles dans les SCOT. Il demande si les moyens disponibles dans les PLU sont suffisamment connus et maîtrisés. Il souligne l'importance d'impliquer le SAGE et les SCOT sur le bocage.

Joël Blaize estime qu'il est difficilement gérable d'aller uniquement dans le réglementaire.

Henri Caradec indique que le classement des éléments remarquables est généralement fait, mais que le reste du bocage n'est pas identifié dans les classements de PLU. Il est donc nécessaire d'avoir une approche globale.

Joël Blaize indique qu'il serait souhaitable d'harmoniser le classement du bocage sur le territoire de la baie de Douarnenez. En effet, les agriculteurs ne comprennent la différence de classement d'une commune à une autre.

Sophie Moreau indique qu'il est plus facile pour un éleveur de bovins d'implanter du bocage, par rapport à un producteur de porcs. Alain Coïc précise qu'il est possible de mettre en place des talus nus, moins contraignants pour ces producteurs.

Sophie Moreau précise que le temps d'entretien des plantations est un travail très important, qui constitue un frein. L'utilisation de l'épareuse est une facilité, alors que la tronçonneuse est un outil qui demande trop de temps.

Jean-Pierre Le Bras demande le coût d'intervention des entreprises paysagères.

Joël Blaize indique qu'il est utile de penser à la valorisation des produits de coupe, pour décider de l'utilisation de tel ou tel type de matériel d'entretien du bocage.

Il est souligné par ailleurs la nécessité de définir des outils d'entretien adaptés au bocage. Joël Blaize évoque la mutualisation du matériel pour l'entretien. Il est évoqué la mise en place de chantiers collectifs.

Sophie Nicolas précise que les haies arbustives sont plus faciles d'entretien.

Alida Boishus questionne sur la valorisation économique des produits d'entretien du bocage et si des besoins sont identifiés.

Jean-Pierre Le Bras indique que la coupe est souvent faite pour répondre à des besoins particuliers. L'obtention de bois d'œuvre est à viser sur le long terme. Il rappelle l'intérêt pour l'éleveur de disposer de bocage, pour la protection des animaux et la biodiversité. Il ne faut donc pas voir que la valorisation économique lorsqu'on implante du bocage.

Alain Coïc indique que, parfois, certains agriculteurs ne voient que la valorisation économique du bocage dans leur démarche de création.

Jean-Pierre Le Bras demande si cette valorisation économique va couvrir les coûts.

Joël Blaize estime qu'il faut distinguer l'exploitation forestière, avec un potentiel économique réel, de la création du bocage.

Jean-Jacques Barreau questionne sur la limite du « bénévolat » des agriculteurs s'inscrivant dans les démarches Breizh bocage.

Yvon Lorgouilloux estime que l'agriculteur a un intérêt réel à créer du bocage sur des parcelles érosives, pour protéger ses terres.

Alain Coïc évoque le bocage ancien qui se détériore, avec des trouées qu'il faudrait combler. Il y a des replantations en bord de route à entreprendre par les collectivités.

Jean-Pierre Le Bras souligne l'importance du choix des essences le long des bords de route.

Joël Blaize indique que, parfois, les essences ne sont pas choisies, mais issues d'une régénération spontanée.

Henri Caradec demande s'il est autorisé de brûler les branchages issus des coupes et si un arrêté l'interdit.

Sophie Nicolas répond que cette interdiction de brûlage ne concerne pas les agriculteurs.

Jean-Jacques Barreau informe de la chaufferie mise en place sur le site du siège du PNRA. Il souligne l'importance de la dimension des plaquettes selon la nature des bois. Il est souvent nécessaire de mettre en place une plate-forme locale pour éviter le transport des plaquettes.

Jean-Pierre Le Bras souligne l'importance de définir des secteurs prioritaires pour la stratégie à définir.

Sophie Nicolas indique que le programme Breizh bocage 2 n'impose pas une priorisation exclusive des territoires, même s'il est important de cibler les actions.

Suite à ces échanges, les enjeux et les orientations stratégiques identifiés par le comité de pilotage sont :

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES
LE DEVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DU BOCAGE	améliorer le maillage bocager protéger le bocage dans les documents d'urbanisme avoir une cohérence pour le classement du bocage (PLU) entre les communes du territoire
LA CONNAISSANCE ET LA MOBILISATION DES ACTEURS	valoriser et sensibiliser les acteurs du bocage mettre en place un observatoire de l'évolution du bocage
LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	développer des corridors biologiques améliorer la connaissance
LA GESTION ET L'ENTRETIEN DURABLE DU BOCAGE	favoriser de bonnes pratiques de gestion du bocage entretenir les plantations Breizh bocage réaliser des plans de gestion bocagers
LA VALORISATION ECONOMIQUE DU BOCAGE	Donner une valeur économique au bocage

Les débats étant clos, Le Président et la directrice remercient les membres du comité de pilotage présents. La 2ème réunion du comité de pilotage aura lieu le 3 novembre 2015 pour poursuivre ce travail d'élaboration de la stratégie territoriale bocagère 2015/2020.

Séance levée à 16h30.



REUNION DU 03 NOVEMBRE 2015

2^{ème} REUNION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE BOCAGERE 2015-2020

INTRODUCTION

Alida Boishus introduit la séance et remercie tous les membres du comité de pilotage pour leur participation. Elle rappelle brièvement le cadre de la réunion, avec le travail d'élaboration de la stratégie bocagère, qui définira la politique territoriale de l'EPAB sur le bocage. Julie Le Pollès présente l'ordre du jour de la 2^{ème} réunion du comité de pilotage dans le cadre de l'élaboration de la stratégie territoriale bocagère 2015-2020.

Liste des participants

Personnes présentes :

M. Henri CARADEC, Président de l'EPAB

M. Joël BLAIZE, 1^{er} vice-Président de l'EPAB

M. Jean-Pierre LE BRAS, Elu pour la commune de Beuzec-Cap-Sizun

M. Bernard IDOT, 1er vice-Président de l'EPAB

M. Henri LE PAPE, Maire d'Argol

M. Jean-Yves STANQUIC, vice-Président de Quimper Communauté

M. Lionel CALVEZ, technicien de Quimper Communauté (Sivalodet)

Mme Murielle GLEHEN, chargée de mission SCOT – Communauté de communes de Châteaulin et du Porzay

M Michel ROIGNANT, Elu pour la commune de Ploéven

M. Emmanuel TRARIEUX, responsable environnement de Douarnenez Communauté

M. Joseph FLOC'HLAY, Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale

M. Nicolas KERGOURLAY, technicien environnement de Quimper Communauté

M. Alain COÏC, conseiller bocage de la Chambre d'Agriculture du Finistère

Mme Sophie NICOLAS, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère (Guichet Unique Service Instructeur)

M. Yvon LORGUILLOUX, représentant de Bretagne vivante Douarnenez

Mme Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB

M. Olivier ROBIN, Coordinateur du pôle milieux naturels de l'EPAB

Mme Julie LE POLLES, Technicienne bocage de l'EPAB

Personnes excusées et/ou absentes :

Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire de Kerlaz

M. Paul DIVANAC'H, Maire de Plonévez Porzay

M. Alain LE QUELLEC, Maire de Quéménéven

M. Michel BALANNEC, Elu à la commune de Douarnenez

Mme Méline GUESNON, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère (Guichet Unique Service Instructeur)

Mme Isadora SAUZIERES, Département du Finistère (animatrice Breizh bocage)

M. Le Président, Eau et Rivières de Bretagne

M. Stéphane MARC, Office National des Forêts

Mme Ségolène GUEGUEN, chargée de mission NATURA 2000, Communauté de communes de la presqu'île de Crozon

M. Daniel MOYSAN, Président de la Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon

Mme Gaëlle NICOLAS, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

M. Jacques LANNOU, Président de Douarnenez Communauté

M. Bruno LE PORT, Président de la Communauté de Communes du Cap-Sizun

M. Ludovic JOLIVET, Président de Quimper Communauté et du Syndicat Mixte pour l'Elaboration du SCoT de l'Odet

M. Bruno JULLIEN, Président du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

M. Christian CALVEZ, Vice-Président du Pôle Métropolitain du Pays de Brest

ORDRE DU JOUR :

- 1- Rappel du cahier des charges
- 2 - Présentation des enjeux et orientations stratégiques identifiés
- 3 - Définition des actions et zones d'interventions prioritaires
- 4 - Calendrier, moyens humains et financiers
- 5 – Questions diverses.

La présentation PowerPoint du comité de pilotage (COFIL) est remise à chaque membre présent en début de réunion.

1. RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES

Julie Le Pollès présente le contexte de la stratégie territoriale bocagère 2015-2020. Cette stratégie doit guider l'action, constituant une feuille de route pour plusieurs années et a minima jusqu'en 2020.

L'élaboration d'une stratégie territoriale bocagère 2015-2020 est une étape obligatoire pour continuer dans le 2^{ème} programme Breizh bocage.

Julie Le Pollès souligne l'importance de ce travail en concertation avec tous les acteurs.

2. PRESENTATION DES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES IDENTIFIEES

Julie Le Pollès présente les 5 enjeux et 11 orientations stratégiques identifiées lors de la 1^{ère} réunion du comité de pilotage le 16/10/15. Un temps d'échanges est proposé.

Bernard Idot questionne sur la mobilisation des acteurs. Il a eu des retours de demandes de simplification administrative par les agriculteurs, car il y a trop de contraintes entre le dossier administratif et le suivi. Pour l'orientation stratégique « améliorer le maillage bocager », **Julie Le Pollès** rappelle la démarche pour la création de nouveaux linéaires bocagers. **Alida Boishus** suppose que le retour sur cette simplification concerne plutôt les dossiers de mesures agri-environnementales (MAE). Elle indique qu'il est plus difficile de faire évoluer les choses sur ce dossier. Des remarques avaient été portées à la Région et de l'Etat lors de l'élaboration du nouveau PAEC, mais finalement, il n'y a pas eu d'évolution.

Julie Le Pollès précise que 54 kms de linéaires bocagers ont été entretenus lors de la campagne MAE précédente.

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES
LE DEVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DU BOCAGE	améliorer le maillage bocager protéger le bocage dans les documents d'urbanisme avoir une cohérence pour le classement du bocage (PLU) entre les communes du territoire
LA CONNAISSANCE ET LA MOBILISATION DES ACTEURS	mobiliser et sensibiliser les acteurs du bocage mettre en place un observatoire de l'évolution du bocage
LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	développer des corridors biologiques améliorer la connaissance
LA GESTION ET L'ENTRETIEN DURABLE DU BOCAGE	favoriser de bonnes pratiques de gestion du bocage entretenir les plantations Breizh bocage réaliser des plans de gestion bocagers
LA VALORISATION ECONOMIQUE DU BOCAGE	Donner une valeur économique au bocage

Aucune autre remarque n'est apportée, le tableau ci-dessus présente les enjeux et orientations stratégiques validés par le comité de pilotage.

3. DEFINITION DES ACTIONS

Julie Le Pollès présente tout d'abord le tableau pour l'enjeu n°1 « Le développement et la protection du bocage », avec la déclinaison des actions opérationnelles pour répondre à cet enjeu n°1.

Discussion sur la diapositive n°5 : Enjeu 1 « Le Développement et la protection du bocage »

A- ORIENTATION STRATEGIQUE « améliorer le bocage »

Pour l'action « mettre en place de nouveaux programmes de travaux bocagers »

Henri Caradec demande si l'ensemble des propriétaires doivent signer une convention, notamment pour les parcelles en indivision.

Julie Le Pollès répond que tous les propriétaires concernés doivent signer une convention pour permettre la réalisation de travaux bocagers. Elle indique que cela est un frein pour la réalisation de certains projets. De plus, elle indique que la haie créée est la propriété du ou des propriétaires de la parcelle concernée par les travaux bocagers.

Pour l'action « Communication », elle sera à réaliser sur l'ensemble des communes du SAGE de la baie de Douarnenez, car le territoire de stratégie territoriale bocagère 2015-2020 est celui du SAGE. Il n'y a pas d'autres commentaires.

Concernant l'action « accompagner les collectivités pour planter et restaurer en bord de route », Jean-Pierre Le Bras indique que les talus de bords de route n'appartiennent pas souvent à la collectivité, à part quand il y a eu des rectifications de routes.

Joël Blaize précise que les collectivités ont plutôt un rôle dans l'entretien.

Yvon Lorgouilloux estime que le problème est déjà l'existence de talus en bord de route. Il faudrait commencer par refaire les talus supprimés.

Henri Caradec rappelle que le programme est basé sur le volontariat, et qu'on ne peut donc imposer de faire.

Alain Coïc indique qu'il serait intéressant de travailler sur les bonnes pratiques d'entretien avec les entreprises qui réalisent l'entretien des bords de route pour les collectivités, afin qu'ils soient plus sélectifs dans leurs pratiques.

Joël Blaize évoque l'entretien des fossés, qui va de pair avec celui du bord de route.

Henri Caradec informe de l'envoi de courriers par certaines communes pour rappeler aux propriétaires leurs obligations d'entretien.

Alain Coïc indique qu'il faut faire attention de ne pas éliminer ce qui est spontané, d'où l'importance des formations.

Olivier Robin précise que la création de bocage en bord de route peut-être pertinente, avec un rôle des fossés à étudier, par rapport aux problèmes de ruissellement.

→ Cette action d'accompagnement des collectivités est plus pertinente pour de l'entretien des bords de route et non pour de la création de nouveau linéaire bocager. Elle est donc supprimée de cette orientation stratégique. Par contre, la création de plantation en bord de route reste pertinente dans certaines situations, qu'il faudra intégrer dans la mise en place de nouveaux programmes bocagers.

- B- Orientations stratégiques : « protéger le bocage dans les documents d'urbanisme » et « avoir une cohérence pour le classement du bocage entre les communes du territoire »

Les perspectives d'actions qui répondent aux orientations stratégiques de protection du bocage sont :

- accompagner les communes pour inscrire et classer le bocage dans les PLU,
- amener les communes à harmoniser le classement du bocage dans les PLU.

Alain Coïc précise qu'il n'est pas judicieux d'inscrire uniquement le bocage en « Espace Boisé Classé », car la procédure est lourde. Il cite le cas de la commune de Briec, sur les talus.

Michel Roignant évoque le classement ZPPAUP, qui impose un classement en EBC. Cette situation est problématique, car les gens ne pensent pas à signaler à la mairie leurs coupes, avant de débiter les travaux.

Jean-Pierre Le Bras souligne l'intérêt de communiquer avec les communes du territoire pour présenter les outils réglementaires pour classer le bocage dans les PLU et préciser les différences de classement.

Emmanuel Trarieux s'interroge sur le bocage à classer, est-il judicieux de tout classer ou juste celui identifié comme fonctionnel par rapport à l'enjeu eau ? Il estime que l'EPAB doit accompagner les communes dans ce choix et apporter des connaissances pour qu'un maillage minimum soit préservé. Il souhaite également savoir si l'EPAB peut réaliser des inventaires pour les communes.

Sophie Nicolas répond que le cahier des charges Breizh bocage 2 prend en charge l'accompagnement des collectivités pour le classement du bocage avec la transmission des données SIG, mais que la réalisation d'inventaire n'est pas financée.

Alida Boishus confirme l'intérêt de travailler à la définition de critères de classement selon les enjeux, et de les proposer aux communes.

Henri Caradec indique qu'en EPP, on ne peut pas diriger le propriétaire pour des conseils de coupe.

Emmanuel Trarieux demande si les données existantes permettent de connaître les fonctionnalités des linéaires bocagers et si une note de classement existe, résultante du croisement des données SIG.

Julie Le Pollès indique que les données SIG réalisées par l'EPAB dans le cadre du volet 1 du 1^{er} programme Breizh bocage sur le territoire Porzay-Ris-Port Rhu caractérisent le bocage. Des attributs ont été renseignés, notamment sur l'implantation du linéaire. Il est donc tout à fait possible de faire ressortir ces éléments notamment pour présenter les linéaires bocagers perpendiculaires à la pente.

Cependant, pour les communes situées sur la presqu'île de Crozon, les données SIG transmises par le PNRA ne sont pas exploitables.

Emmanuel Trarieux demande si l'accompagnement pour les PLU est finançable.

Sophie Nicolas le confirme.

Julie Le Pollès demande ce que signifie le terme « inventaire » dans les formulaires de demandes de subvention.

Sophie Nicolas répond qu'il ne s'agit pas de réaliser les inventaires, mais de financer un temps d'animation sur l'accompagnement auprès des collectivités les réalisant.

Michel Roignant s'interroge sur les modalités de création de talus en zone humide. Il demande si l'implantation peut être rectiligne, à cheval entre parcelle cultivée et zone humide, pour faciliter le travail mécanique.

Sophie Nicolas indique qu'elle ne sait pas.

Emmanuel Trarieux rappelle qu'une procédure d'actualisation des zones humides existe.

Julie Le Pollès répond que les projets de talus en zone humide sont étudiés au cas par cas directement sur le terrain. Des billons peuvent être mis en place pour ne pas pénaliser la zone humide.

Alida Boishus demande quelle communication est faite auprès des particuliers pour les communes sur les obligations liées au classement des boisements dans les PLU.

Henri Caradec souligne l'importance de faire de la communication auprès des propriétaires. Il informe que, sur la commune de Plonévez-Porzay, l'équipe technique communale intervient pour les propriétaires.

Michel Roignant indique que les jeunes agriculteurs sont de plus en plus sensibilisés au bon entretien des haies, il y a de moins en moins de coupe à blanc. Il propose de mettre en ligne sur le site internet de l'EPAB les informations sur les techniques et les outils d'entretien du bocage, avec un lien à transmettre aux communes pour diffusion.

Emmanuel Trarieux confirme l'intérêt d'une base commune pour les communes en termes d'articles de communication technique sur le bocage.

Les actions opérationnelles préconisées à l'exception de l'accompagnement des communes pour planter en bords de route sont validées par le comité de pilotage pour répondre à l'enjeu 1 : Le développement et la protection du bocage

Discussion sur la diapositive n°6 : Enjeu 2 « La connaissance et la mobilisation des acteurs »

A- Orientation stratégique : Mobiliser et sensibiliser les acteurs du bocage

Action « communiquer autour du bocage »

Joseph Floc'hlay propose de distribuer la future plaquette de communication sur le bocage en même temps que les bulletins communaux. Il est proposé de valoriser également les sites internet des différentes structures.

Action « organiser des formations ... » : pas d'observation

Action « créer des partenariats ... » : pas d'observation

B- Orientation stratégique : mettre en place un observatoire de l'évolution du bocage

Emmanuel Trarieux demande ce que l'on entend par observatoire du bocage et s'il est basé uniquement sur de la photo aérienne.

Julie Le Pollès répond qu'il s'agit de tenir à jour le SIG des linéaires bocagers et de le faire évoluer avec les dernières photos aériennes. L'idéal serait de suivre cette évolution sur tout le territoire. Vu le temps à consacrer, au minimum, cette évolution du bocage sera suivie sur les 5 placettes étudiées dans le volet 2 du 1^{er} programme Breizh bocage. De nouvelles placettes pourraient être définies pour les nouveaux secteurs.

Emmanuel Trarieux souligne la nécessité de privilégier l'information sur les outils d'entretien plutôt que de communiquer sur le rôle du bocage.

Alain Coïc demande quelle est la prise en main des agriculteurs pour l'entretien du bocage.

Alida Boishus rappelle que l'agriculteur bénéficiaire des travaux est responsable de l'entretien dès la création des linéaires.

Joël Blaize indique qu'un suivi dans le temps par l'EPAB des linéaires créés par Breizh bocage pourra être mis en place.

Michel Roignant ajoute que l'EPAB aurait pu mieux faire pour les entretiens réalisés sur les travaux de la 1^{ère} campagne de plantation et que la paillage n'a pas atteint les objectifs fixés.

Henri Caradec indique qu'il ne faut pas tout attendre de l'EPAB, qui a un rôle dans la création, mais que l'entretien est de la responsabilité également du propriétaire.

Sophie Nicolas souligne l'importance de se mettre d'accord sur la définition de l'entretien des plantations.

Michel Roignant indique que, selon lui, l'agriculteur récupérerait l'entretien après 2 ans à charge de l'EPAB.

Julie Le Pollès précise que pour l'entretien des plantations, le cahier des charges du 1^{er} marché public préconisait un débroussaillage sur le sommet des ouvrages pour dégager les plants et un passage d'épareuse pour les flancs. Il s'est avéré qu'en fonction des dates d'interventions, tous les talus n'étaient pas accessibles (parcelles trop humides ou culture en place pour la bande de roulement) pour le passage de l'épareuse. Pour le 2^{ème} marché public, une modification a été apportée pour qu'un passage de débroussailleuse soit effectué sur les flancs des talus ou billons, si l'épareuse ne pouvait pas accéder facilement aux ouvrages créés.

Henri Caradec souligne que les marchés publics réalisés posaient un cadre, et que si une parcelle n'était pas accessible lors de l'intervention du prestataire, l'agriculteur devait assurer l'entretien.

Alida Boishus confirme que l'EPAB sera plus vigilant pour veiller à la bonne réalisation des travaux d'entretien, tout en soulignant à nouveau que l'agriculteur a la responsabilité de l'entretien dès le début également. **Sophie Nicolas** ajoute qu'il y a un travail à faire auprès des agriculteurs pour communiquer sur la bonne gestion du bocage et qu'il faut adapter le linéaire à créer en fonction de la capacité de l'agriculteur à entretenir les plantations dans le temps et de sa façon de travailler.

Emmanuel Trarieux demande s'il y a des MAE pour l'entretien du bocage.

Alida Boishus le confirme.

Olivier Robin ajoute qu'il faut entretenir les haies sur les 2 côtés, ce qui est problématique pour les haies mitoyennes.

Julie Le Pollès indique que pour les MAEC Bocage, la rémunération est en baisse par rapport à la campagne précédente.

Henri Caradec évoque la crainte des propriétaires par rapport aux contrôles et contraintes administratives, qui ne motivent pas certains à contractualiser, comme l'a évoqué Bernard Idot en début de réunion.

Les actions opérationnelles préconisées pour répondre à l'enjeu 2 : La connaissance et la mobilisation des acteurs sont validées par le comité de pilotage.

Discussion sur la diapositive n°7 : Enjeu 3 « Le maintien et la protection de la biodiversité »

Alida Boishus demande si le programme Breizh bocage 2 finance un travail sur la biodiversité.

Sophie Nicolas répond par la négative.

Jean-Yves Stanquic demande ce que peut faire l'EPAB pour intervenir face à l'invasion de la renouée du japon sur les communes du territoire.

Alida Boishus indique que rien n'est prévu sur ce sujet.

Sophie Nicolas précise qu'il est important lors des créations bocagères de décaper la terre sur place et de ne pas amener de la terre extérieure, pour éviter la dissémination des plantes invasives comme la renouée du japon.

Olivier Robin informe de la présence de différentes plantes invasives sur le territoire : laurier palme, bambou, herbe de la pampa, ...

Emmanuel Trarieux indique qu'il serait nécessaire d'informer le grand public sur ces plantes invasives, les modalités de dissémination, en même temps que d'informer sur la transmission des maladies du bocage.

Jean-Yves Stanquic confirme l'intérêt d'une plaquette sur « les bons gestes d'entretien ».

Julie Le Pollès répond que ce point sera ajouté dans la partie communication de la stratégie.

Sur le point des corridors biologiques, **Yvon Lorgouilloux** s'interroge sur l'espace libre en pied de talus, car dans certains secteurs, des talus ont été détruits par le labour ou cet espace au pied du talus a disparu. Il questionne sur les instructions par rapport aux techniques de labour.

Sophie Nicolas répond que les agriculteurs bénéficiaires des créations de talus sont motivés, donc il est peu probable qu'il y est des destructions sur ces ouvrages.

Michel Roignant indique que, techniquement, il y a une bande de 40 cm sans labour, du fait de l'écart de la roue sur la charrue.

Henri Caradec ajoute que les destructions de talus sont beaucoup moins d'actualité aujourd'hui.

Les actions opérationnelles préconisées pour répondre à l'enjeu 3 : Le maintien et la protection de la biodiversité sont validées par le comité de pilotage.

Discussion sur la diapositive n°8 : Enjeu 4 « La gestion et l'entretien durable du bocage »

Alain Coïc demande si des aides à l'investissement pour du matériel d'entretien peut être prévu.

Alida Boishus répond que des aides à l'investissement ont été proposées pour l'achat de matériel d'entretien avant 2012 par la CCPCP. Depuis, via les aides à l'investissement du plan gouvernemental algues vertes, il est possible que de nouvelles aides soient envisageables. Ce point est à vérifier. Il serait intéressant de faire un bilan sur le retour des agriculteurs qui en ont bénéficié.

Jean-Pierre Le Bras questionne sur le financement des Cuma. Il évoque la difficulté de l'achat à plusieurs, car certains matériels, comme l'épareuse, sont fragiles.

Alida Boishus questionne sur l'intérêt de mettre en place des chantiers collectifs.

Michel Roignant indique qu'il y a souvent un problème de disponibilité du matériel pour les CUMA ou ETA, et qu'il est plus facile de disposer de matériel d'entretien de type épareuse à 2 ou 3 agriculteurs pour entretenir au bon moment les talus et les haies.

Sophie Nicolas indique qu'il peut être intéressant d'organiser des chantiers collectifs avec les agriculteurs, notamment pour la taille de formation des haies. Elle cite l'exemple d'un autre département, où plusieurs agriculteurs se regroupaient pour organiser le chantier collectif.

Emmanuel Trarieux questionne sur la coupe en têtards. Il souligne qu'il est important de former sur la bonne gestion du bocage pour savoir reconnaître les maladies et éviter les contaminations, ainsi que pour assurer le renouvellement des haies existantes. Il serait donc intéressant de réunir les agriculteurs et collectivités sur le terrain pour présenter les bonnes pratiques de gestion du bocage.

Alida Boishus s'interroge sur les sujets des formations à organiser sur la gestion et l'entretien.

Emmanuel Trarieux indique qu'il serait intéressant de former sur les différentes maladies, les tailles de formations et les différentes techniques d'utilisation du matériel.

Julie Le Pollès demande s'il faut faire une formation spécifique pour les agriculteurs et les collectivités ou regrouper les différents acteurs en même temps.

Michel Roignant répond qu'il est possible de réunir en même temps les agriculteurs et les agents des collectivités. Par contre, il faudrait faire des réunions le samedi matin pour réunir le public non agricole. De plus, il indique qu'il faut sensibiliser sur les entretiens des haies implantées sous les lignes téléphoniques. **Alain Coïc** confirme ce point, surtout en bord de route.

Alain Coïc indique qu'il serait important de distinguer les entretiens des haies arbustives et ceux des haies arborées, pour préciser l'entretien sur les flancs de talus, les tailles de formation et recépage, ...

Sur les MAEC, **Julie Le Pollès** rappelle que les rémunérations sur l'entretien du bocage ne sont pas très intéressantes.

Sur les plans de gestion, **Emmanuel Trarieux** demande si cette action fait déjà l'objet de demandes d'agriculteurs. **Julie Le Pollès** répond par la négative.

Les actions opérationnelles préconisées pour répondre à l'enjeu 4 : La gestion et l'entretien durable du bocage sont validées par le comité de pilotage.

Julie Le Pollès présente les deux actions envisagées, qui sont l'accompagnement de la structuration des filières et l'accompagnement pour la réalisation d'étude de faisabilité et la mise en relation des différents acteurs. Elle demande si ces actions sont pertinentes sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

Emmanuel Trarieux répond que ces actions sont pertinentes, car il est souhaitable de mettre en relation les producteurs et les consommateurs. Pour faire cette mise en relation, il y a besoin d'une structure qui s'en charge.

Emmanuel Trarieux présente l'étude de l'AOC (Agence Ouest Cornouaille Développement), qui a travaillé pour l'émergence d'une filière bois énergie avec chaufferies. Pour l'instant, des études de faisabilité sont en cours pour des futurs projets de chaufferies bois, pour des collectivités ou autres acteurs. Trois études sont en cours sur Douarnenez communauté. Pour la question de la ressource en bois, elle est présente sur le territoire en quantité suffisante. Actuellement, elle est valorisée à l'extérieur du territoire par manque de débouchés locaux.

Des réunions ont été organisées avec les forestiers, élus et chambre d'agriculture : tout le monde est favorable pour faire émerger cette filière bois énergie sur le territoire. Il indique que les acteurs de la filière sont déjà sur la filière de Quimperlé, organisés en SICC. Par cette SICC regroupant différents collègues d'acteurs, ils s'accordent sur les prix de vente et d'achat du bois. Le problème rencontré est qu'il faut au minimum 5000 tonnes de produits finis créés pour créer un emploi permettant de gérer la SICC, ce qui souligne le besoin de structuration des petites filières, pour disposer de beaucoup de volumes. Emmanuel Trarieux indique que l'agrandissement de leur SICC serait possible, plutôt que d'en créer une nouvelle localement, trop petite, avec un principe qui est que le bois local est valorisé sur place. Par contre, il rappelle le manque de chaufferies pour valoriser le bois. Il informe que QCD va reprendre la suite de l'animation lancée par l'AOC, ce qui inclut également le périmètre de la CCPCP.

Il est précisé que l'ADEME finance les chaufferies.

Henri Le Pape souligne que tout le monde a cru dans l'émergence de cette filière, mais qu'à l'heure actuelle, il y a une saturation du stock de plaquettes bois disponibles, et qu'il n'y a pas suffisamment de chaufferies bois pour les valoriser. Les ETA ont engagé des investissements matériels importants, qui ne sont pas rentabilisés aujourd'hui.

Emmanuel Trarieux indique qu'il faut faire attention à la nature des plaquettes par rapport au fonctionnement des chaufferies. Il précise qu'il faut 500 tonnes annuelles pour une grande piscine. Aujourd'hui, 5000 tonnes sont produites à partir de bois d'opportunité. Il est donc essentiel de créer des chaufferies et de structurer les filières. Emmanuel Trarieux précise qu'il est trop tôt pour motiver des agriculteurs car les débouchés n'existent pas.

Jean-Yves Stanquic demande ce qu'on entend par le fait que « les chaufferies n'acceptent pas tout ».

Henri Le Pape indique que les gros morceaux de plaquettes peuvent bloquer le fonctionnement du système.

Emmanuel Trarieux complète en indiquant qu'il faut faire attention aux caractéristiques des vis d'alimentation et au taux d'humidité du bois.

Yvon Lorgouilloux demande si la production de bois suivra s'il y a un développement important des chaufferies bois sur le territoire.

Emmanuel Trarieux répond qu'il n'y a aucun problème de gisement, il existe et demande à être valorisé.

Yvon Lorgouilloux craint quand même qu'il y ait un déboisement trop conséquent pour assurer une production de bois suffisante pour les chaufferies.

Henri Caradec répond que la bonne gestion du bocage passe par sa valorisation économique.

Emmanuel Trarieux indique qu'aujourd'hui, on est sur du bois d'opportunité, et que les professionnels ne se chargent pas actuellement de faire des plans de gestion. **Alain Coïc** indique qu'il y a du matériel spécifique pour produire le bois bûche. Il existe des combinés scieur-fendeur qui permettent de sortir 3 à 4 cordes par heure.

Alida Boishus demande s'il y a un intérêt à aller sur d'autres filières du bois.

Emmanuel Trarieux estime que la mise en place d'une filière bois bûche semble difficile à mobiliser aujourd'hui.

Michel Roignant s'interroge sur le potentiel des granulés bois, car beaucoup de foyers sont équipés aujourd'hui de poêle à granulés bois.

Alain Coïc répond que cela peut se faire à l'échelle d'une exploitation agricole, et qu'il connaît des cas sur Quimper.

Alida Boishus questionne sur les projets de bois-énergie sur le territoire.

Henri Le Pape indique les projets de chauffage bois pour la piscine et l'hôpital sur Crozon. Il indique qu'il est intéressant de visiter les installations mise en œuvre par la ville de Lorient : en effet, un certain nombre d'équipements de la ville sont chauffés grâce aux bois. Il indique que 75% du bois utilisé sur Lorient provient de la récupération. Il précise que Crozon a planté des saules pour la production de bois, comme cela se fait également sur Pleyber-Christ (TTCR + épandages des boues de STEP).

Jean-Yves Stanquic demande la différence de coûts entre les chaudières bois par rapport au fioul ou gaz.

Henri Le Pape indique qu'il peut se renseigner auprès de Crozon pour obtenir l'information sur le cas de la piscine.

Emmanuel Trarieux répond qu'aujourd'hui, le temps de retour sur investissement des chaudières bois en comparaison à des chaudières au fioul et/ou gaz est identique.

Alida Boishus questionne sur les perspectives d'actions pour répondre à cet enjeu de valorisation économique du bocage dans la stratégie bocagère.

Emmanuel Trarieux répond qu'il serait intéressant que l'EPAB soit associé à la démarche sur le territoire, notamment pour faire le lien sur le terrain avec les agriculteurs producteurs de bois.

Sophie Nicolas ajoute qu'il est important de le laisser dans la stratégie, pour que l'EPAB soit facilitateur.

Henri Le Pape estime que le problème est que tout le monde y va en même temps, sans s'assurer des débouchés.

Joseph Floc'hlay souligne qu'il est important de s'assurer des débouchés avant de lancer la structuration de la filière bois énergie.

Emmanuel Trarieux ajoute qu'il serait intéressant de creuser le volume de bois à valoriser en paillage, qui pourrait être vendu.

Joseph Floc'hlay ajoute qu'il serait intéressant de valoriser ces produits, les collectivités pourraient notamment s'en servir pour les paillages des espaces verts. Il est donc important de travailler auprès des collectivités, et d'inciter au développement des débouchés pour la diversification de la filière bois.

Les actions opérationnelles préconisées pour répondre à l'enjeu 5 : La valorisation économique sont validées par le comité de pilotage.

Suite aux échanges, 19 actions opérationnelles sont validées pour mettre en œuvre la stratégie territoriale bocagère 2015/2020.

Ces actions sont regroupées en 5 grands types d'actions :

- ✓ Les actions de création,
- ✓ Les actions d'entretien,
- ✓ Les actions de protection,
- ✓ Les actions de communication / sensibilisation,
- ✓ Les actions de valorisation

3. DEFINITION DES ZONES D' ACTIONS PRIORITAIRES ET AUTRES MODALITES PRATIQUES

Il est proposé différentes cartes de critères pour réfléchir à la priorisation à envisager selon les acteurs sur le territoire de la stratégie.

Diapositive 11

Concernant la communication sur la création du bocage, Julie Le Pollès s'interroge sur les moyens efficaces de communication pour joindre un maximum d'agriculteurs.

Alain Coïc demande s'il y aura des contacts téléphoniques auprès des agriculteurs.

Alida Boishus répond qu'il n'y a plus d'obligation de contacter tous les agriculteurs d'un territoire, comme cela s'est fait lors du 1^{er} programme Breizh bocage. **Henri Le Pape** demande s'il y a une démarche engagée auprès des scolaires.

Julie Le Pollès répond que, pour le moment, ce n'est pas le cas, mais que cela peut être envisagé notamment avec les écoles agricoles.

Sophie Nicolas informe du travail de l'EPAGA avec le lycée du Nivot.

Alain Coïc indique que parfois, il y a peu de personnes aux réunions d'information, et qu'il serait important d'avoir des relais via les réseaux locaux.

Emmanuel Trarieux indique qu'il est important de faire plus de communication. Il serait intéressant d'aller chez un agriculteur qui a déjà réalisé des travaux de talutage et plantation pour présenter le programme breizh bocage sur le terrain et aborder des thématiques techniques.

Michel Roignant souligne qu'il faut avoir du concret pour motiver les agriculteurs. L'idéal serait de présenter sur le terrain les travaux de talutage et pour l'entretien du bocage les différentes techniques avec une présentation du matériel. Il estime que les gens n'ont plus le temps d'aller à des réunions d'information.

Emmanuel Trarieux confirme l'intérêt des témoignages directs des agriculteurs entre-eux.

Diapositive 12

Henri Caradec indique qu'il peut être utile de zoner les secteurs ayant des obligations réglementaires dans les priorités d'intervention. Le secteur de Kergoulédan le serait.

Michel Roignant estime utile d'associer le réglementaire conchylicole, avec la bande des 500 mètres le long du littoral, pour y inciter la plantation de bocage.

Diapositive 17

Olivier Robin constate que, même si 4 bassins versants prioritaires avaient été identifiés pour le 1^{er} programme, les linéaires ont été créés de manière très ponctuelle sur les différentes communes de la baie.

Emmanuel Trarieux estime que cela signifie que tout le monde s'est mobilisé.

Diapositives 18 et 19

Concernant les zones prioritaires, **Emmanuel Trarieux** demande si l'ensemble du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez peut faire partie de la stratégie bocagère 2015-2020.

Sophie Nicolas confirme que le territoire de la stratégie bocagère est ouvert à l'ensemble du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

Michel Roignant indique qu'il serait important de sensibiliser les OPAC (Habitat 29) lors de la mise en place de lotissement : ils préfèrent le grillage aux talus. Il estime que ce n'est pas qu'à l'agriculteur de faire du bocage.

Olivier Robin indique qu'il peut être utile d'organiser les priorités pour l'organisation des chantiers de travaux par l'EPAB.

Emmanuel Trarieux indique qu'il faut prioriser sur le territoire, en fonction de l'origine des demandes des agriculteurs, plutôt que de figer les secteurs d'interventions dans la stratégie.

Sophie Nicolas indique qu'il faudra dans ce cas être très bon pour la communication.

Il est posé la question de prioriser éventuellement sur des bassins versants où il n'y a rien eu de fait ou retourner sur des secteurs déjà engagés, pour avoir un effet « boule de neige ».

Nicolas Kergourlay indique que des travaux bocagers seront réalisés sur les communes de Cast et Quéménéven l'année prochaine (campagne 2016/2017), sur Quimper communauté. Concernant le financement, il serait de 100 % pour les talus plantés et de 90% pour les haies à plat, les 10% restant seraient à la charge du bénéficiaire.

Sophie Nicolas souligne qu'il n'est pas sûr que cette modalité de modulation des financements, avec prise en charge par le bénéficiaire des travaux, soit possible. La seule solution serait de faire cette contribution sur la

TVA qui n'est pas subventionnée. Elle partage le fait qu'il serait intéressant de s'associer avec Quimper Communauté pour communiquer et réaliser des travaux bocagers sur ces deux communes sur la même période.

Alida Boishus demande s'il est possible de moduler le nombre de passages d'entretiens à financer par la collectivité.

Sophie Nicolas le confirme, sous réserve que cela soit bien indiqué dans la convention signée avec le propriétaire.

Michel Roignant indique que si ces entretiens ne sont plus financés par la collectivité, il faudra financer du matériel aux agriculteurs pour qu'ils réalisent les entretiens eux mêmes.

Alida Boishus précise que cette question sera traitée par les élus de l'EPAB, au regard des restrictions budgétaires en cours.

Joseph Floc'hlay s'interroge sur l'intérêt de fixer un linéaire maximum à créer par commune.

Alida Boishus répond que cela pourrait être envisagé, en fonction de l'enveloppe financière que chaque EPCI et commune sera prête à mettre pour financer ces créations bocagères via l'EPAB sur les 4 ans à venir.

Diapositive 20

Henri Caradec indique qu'il est difficile de prévoir le niveau d'adhésion des agriculteurs au 2^{ème} programme Breizh bocage.

Emmanuel Trarieux ajoute qu'il faut avoir une cohérence sur l'enveloppe globale du coût pour les EPCI et que vu les sommes importantes, il est essentiel de travailler sur la protection du bocage existant.

Joël Blaize demande s'il est possible de faire du démarchage téléphonique auprès des agriculteurs du territoire ou sur un secteur ciblé pour constater le retour avec cette méthode.

Michel Roignant estime qu'il est plus facile de prendre contact avec les agriculteurs par téléphone que de les faire participer aux réunions.

Joël Blaize ajoute qu'une communication par mail pourrait également être proposée.

Nicolas Kergourlay précise que pour Quimper communauté, une lettre de communication sera transmise aux agriculteurs et qu'une réunion publique est également envisagée. Il indique que sur 2015, peu de choses ont été entreprises et que les travaux sont programmés pour 2016. Avec la baie de Douarnenez, il estime pertinent de trouver une synchronisation dans la géographie de l'action.

Les autres membres confirment cette logique d'intervention entre les deux territoires.

Joseph Floc'hlay souligne l'importance de communiquer auprès des agriculteurs pour promouvoir le programme Breizh bocage, en envoyant un document écrit avant de prendre un contact téléphonique. Il faudra indiquer l'appel en l'écrivant dans le courrier.

Jean-Pierre Le Bras propose de communiquer également sur le Paysan Breton.

Diapositive 21

Sophie Nicolas informe qu'il est également possible de réactualiser la stratégie bocagère à mi parcours.

Michel Roignant souligne l'importance de réaliser les 3 passages d'entretien pour les futures plantations, car les agriculteurs n'ont pas le temps de s'occuper de l'entretien des plants sur les 2 ans.

Joël Blaize ajoute également qu'il serait logique de continuer avec ces 3 passages d'entretien financés pour que les agriculteurs qui participent au programme breizh bocage bénéficient des mêmes conditions.

Sophie Nicolas indique qu'il faut faire attention au risque pour la reprise des plants, si l'entretien n'est pas réalisé.

L'heure de la réunion étant avancée, le reste des diapositives ne sont pas présentées. Toutefois, les points abordés ont été traités dans les précédentes discussions de la matinée.

Le COPIL valide les actions proposées pour mettre œuvre la stratégie territoriale bocagère 2015-2020 sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

Les débats étant clos, Le Président et la directrice remercient les membres du comité de pilotage présents.

Séance levée à 12h30.

